ÉTUDES, RECHERCHES ET DOCUMENTATION

L'aménagement de la traduction au Québec

Problèmes théoriques et pratiques

par Wallace Schwab

Office de la langue française

104-04337/

L'AMÉNAGEMENT DE LA TRADUCTION AU QUÉBEC

problèmes théoriques et pratiques

par Wallace Schwab

sous la direction de Jean-Claude Corbeil

Québec, mai 1977

© 1978 l'Éditeur officiel du Québec
Dépôt légal: 2e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 0-7754-3016-1

Remerciements

La documentation de source variée qui est entrée dans la composition du présent ouvrage résulte de la collaboration de messieurs Robert Dubuc, Raymond Frenette, Marcel Lagrenade, Daniel Rosseel et Alain Vanderveken.

L'ordonnance de l'ensemble est le fruit de nombreux entretiens avec monsieur Jean-Pierre Quijano, traducteur et interprète de Montréal.

L'idée originale de l'ouvrage revient à monsieur Jean-Claude Corbeil, alors directeur de la terminologie.

Wallace Schwab
Québec, 1977.

Table des matières

page

REMERCIEMENTS 3
INTRODUCTION 7

CHAPITRE I — La traduction dans les entreprises

La traduction, moyen de francisation 11
Mesure quantitative en traduction 12
Le prix de revient de la traduction 14
L'organisation du service de traduction 17
Conditions de travail 23

CHAPITRE II — Stratégie en matière de traduction

La traduction 27
Les traducteurs-conseils 29
Le profil du traducteur-conseil 30
Quelques recommandations 31
La mise en commun des travaux de terminologie 32
La diffusion des ressources terminologiques 33

CHAPITRE III — Considérations diverses

Les aspects théoriques de la traduction 37
La traduction « invisible » 38
La traduction juridique 40
Un certain avenir de la traduction 41
La formation du traducteur 42
Les écoles de traduction 43
La Société des traducteurs du Québec 44
Les terminologues et les rédacteurs 44
Les traducteurs indépendants 45
L'interprétation 46
La traduction au gouvernement du Québec 47
Conclusion 48

ANNEXES

I. Mesure quantitative pour déterminer le volume en traduction, par jean-Pierre Quijano 51

II. La traduction technique, par Paul Horguelin 59

III. Les textes traduits et leur utilisation en terminologie, par Robert Dubuc 71

IV. La profession de traducteur, par Paul Horguelin 75

V. Les estéquois par eux-mêmes, par Aline Masson-Daoust et François Joly 81

VI. La traduction à la pige, par Victor C. Jaar 85

VII. Le service de traduction et de terminologie 87
a) les fonctions du service de traduction, par Gilles Colpron 88
b) fonction « terminologie », par Nycole Bélanger 91

VIII. Bibliographie traitant de la profession de traducteur, par Gyorgy Rado 95

IX. Projet de recommandation sur la protection juridique des traducteurs et des traductions et sur les moyens pratiques d'améliorer la condition des traducteurs, UNESCO, 1976. 101

BIBLIOGRAPHIE 109

INDEX 115

Introduction

La francisation des entreprises du Québec est, depuis 1971, notre principale préoccupation.

Il s'agit là, tout le monde le sait et le répète à satiété, d'un processus complexe qui implique la formulation d'au moins trois grandes politiques: une politique d'emploi du français et de l'anglais dans les communications internes et externes, une politique de recrutement du personnel, enfin une politique terminologique et traductionnelle dont l'objectif global est, d'une part, de fournir les supports de la communication en français (les mots) et, d'autre part, d'assurer la diffusion en français d'un certain nombre de documents conçus en anglais et jugés importants. On comprend ainsi pourquoi nous avons consenti tant d'efforts pour élaborer une théorie et une méthodologie de la terminologie et pour lever le handicap terminologique qui gênait et continue de gêner l'utilisation du français dans les entreprises et le monde des affaires.

Nous avons aussi amorcé l'étude du rôle et de la place de la traduction dans la francisation. Nous en présentons aujourd'hui certains éléments. Nos réflexions tournent autour de deux grandes propositions.

La francisation des entreprises implique la définition d'une stratégie de conversion de l'anglais au français d'une masse documentaire considérable, soit de nature administrative, soit de nature technique. Le réflexe traditionnel est de conclure qu'il faut traduire les documents: ainsi s'amorce le débat autour des coûts de la traduction, de la disponibilité des traducteurs, de la durée de l'opération, enfin de la qualité de la langue française qu'on génère ainsi et qu'on diffuse au sein du personnel.

Nous sommes d'avis que la traduction n'est pas la seule façon d'assurer la conversion. Il y a au moins quatre manières de procéder: concevoir directement en français le document, adapter en français le document anglais, le traduire en français et, enfin, l'utiliser dans sa version anglaise. Donc, face à la masse documentaire, il y a quatre questions à se poser: que peut-on, à partir d'une date donnée, concevoir directement en français? Que peut-on adapter en français sans passer par la traduction proprement dite, c'est-à-dire recomposer le texte soit à partir d'un texte français existant et équivalent, soit à partir d'un texte anglais? Que doit-on traduire? Enfin, quels sont les documents qu'on peut continuer d'utiliser en anglais? Pour répondre aux questions et répartir les documents dans chaque catégorie ainsi constituée, il faut définir un certain nombre de critères, par exemple le taux de renouvellement du document, sa fréquence d'utilisation, le nombre et le type de personnes qui le consultent, le nombre de documents secondaires qui en découlent, etc. Dans cette perspective, le programme de traduction se définit par rapport à une stratégie plus diversifiée, l'évaluation du coût du passage de l'anglais au français de la masse documentaire se raffine et se définit d'une manière plus nuancée et plus réaliste. Si,

dans les pages qui suivent, nous nous sommes efforcés de calculer le coût de la traduction, c'est parce que nous croyons qu'il s'agit là d'un critère qui peut aider à répondre aux questions que nous posons plus haut.

Comme seconde proposition, nous ne croyons pas que la francisation des entreprises puisse se fonder sur la traduction, c'est-à-dire qu'on ne peut concevoir une situation où l'usage du français repose constamment sur la traduction de l'anglais. Il est possible, à partir de ce point de vue, de distinguer deux phases. Pendant la francisation, on aura recours plus ou moins massivement à la traduction selon la stratégie qui aura été retenue. Cette phase durera un certain temps, mais elle prendra inévitablement fin. Ensuite, selon la politique linguistique qu'aura adoptée l'entreprise en fonction de sa structure, il sera nécessaire de maintenir un certain volume de traduction, soit de l'anglais au français pour un certain type de documents en provenance de l'extérieur, soit du français à l'anglais pour certains documents qui doivent être expédiés à l'extérieur. Là encore, le coût de la traduction sera un élément déterminant dans le choix de la politique. Il devient donc très important, au moment de la définition de la politique, d'une part de ne pas concevoir la traduction comme la passerelle unique de l'anglais au français, ou vice versa, et d'autre part de bien évaluer le rôle de la traduction une fois la francisation terminée.

Ces idées, fragmentaires aujourd'hui, se préciseront rapidement au fil des deux ou trois prochaines années, autant par les réflexions des responsables des programmes de francisation que par celles des spécialistes : les traducteurs et les terminologues d'entreprises et le personnel de l'Office de la langue française.

Jean-Claude Corbeil

La traduction dans les entreprises

LA TRADUCTION, MOYEN DE FRANCISATION

La traduction dans l'entreprise peut être considérée sous divers aspects. Par exemple, comme moyen propre à réaliser la francisation. Dans la situation présente au Québec, le recours à ce moyen s'impose plus que jamais si l'on veut redresser et enrichir le vocabulaire du milieu francophone, et à condition que l'on fasse appel à des traducteurs non pas improvisés mais confirmés.

Relativement rares sont au Québec les entreprises où le français n'est pas utilisé peu ou prou, de moins en moins nombreuses sont celles où n'est pas entamé un programme de francisation. On constate que plus elles traitent avec le grand public, plus la nécessité de recourir au français s'impose, et plus se fait sentir le besoin d'un service de traduction s'il n'y est déjà.

Négligeant d'évaluer la place faite au français dans les entreprises — tant elles diffèrent par la taille et l'importance — la présente étude part d'une recherche sur l'état fictif de francisation nulle pour aboutir à l'objectif de francisation maximale.

Lorsqu'on entreprend de mettre en oeuvre des moyens destinés à aboutir à la francisation d'une entreprise, le temps, plus précisément, dans notre contexte, le temps consacré à la traduction, est un facteur important.

Pourtant, c'est le facteur dont l'évaluation est la plus difficile en raison de l'interaction d'éléments fluctuants. Le temps consacré à la traduction peut se mesurer en fonction de

1. la tâche à accomplir;
2. l'effectif du service de traduction [1];
3. l'organisation de ce service.

Malgré leur importance indéniable, c'est à dessein que l'on n'a pas tenu compte de la technicité des textes à traduire ni de la qualité des textes traduits [2]. Pour évaluer la technicité, l'annexe I propose une méthode [3] relativement simple qui permet de classer rapidement les textes techniques selon leur difficulté. Il n'y a pas lieu de s'étendre sur la qualité, jugeant préférable de renvoyer le lecteur à la remarquable étude de Paul Horguelin sur la traduction technique reproduite à l'annexe II [4].

En lisant les explications complexes qui suivent, il ne faut jamais oublier qu'elles s'ajustent à ce point de vue dont nous parlons : la traduction n'est qu'une technique de communication.

---

1. Il est clair que le nombre de traducteurs dépend du montant global des sommes applicables au service de traduction.

2. Implicitement, le choix du personnel reflètera l'importance à accorder à ces deux critères.

3. Cette méthode résulte des recherches d'un traducteur de Montréal, Jean-Pierre Quijano, dont la préoccupation première est celle du tri rapide. Dans une perspective de coûts-avantages, il est essentiel que l'on demande dans l'évaluation du coût de traduction d'un texte la précision exigée dans les compagnies d'assurances pour le calcul applicable à un risque à couvrir.

4. HORGUELIN, Paul, *La traduction technique*. In *META, journal des traducteurs*, vol. 11 n° 1, mars 1966.

MESURE QUANTITATIVE EN TRADUCTION

Tous les traducteurs savent qu'un simple décompte des mots ne rend pas compte de l'ampleur du travail à faire. Cent mots d'un roman policier sont plus faciles à traduire que cent mots d'un catalogue technique. Il serait donc utile de mettre au point une méthode qui permette de coter un texte selon sa nature et de pondérer le décompte des mots au moyen d'un coefficient qui exprimerait le degré de difficulté de ce texte.

La difficulté d'un texte à traduire tient à deux éléments différents :

1. LE VOCABULAIRE

L'obstacle le plus évident, c'est la nature du vocabulaire, plus précisément les termes techniques qu'ignore l'homme de la rue, les abréviations peu usitées, etc. Il est clair que les termes techniques supposent généralement une recherche terminologique : plus ils sont nombreux, plus la traduction sera difficile. On pourrait peut-être exprimer le degré de difficulté en pourcentage de ***mots techniques***, après une analyse de contenu d'un échantillon du texte à traduire.

Il convient de noter que la notion de ***technicité*** du vocabulaire varie d'une entreprise à l'autre : ce qui sera très technique pour un cabinet juridique ne présentera aucune difficulté pour un traducteur employé dans un cabinet d'ingénieurs-conseils, et inversement. De plus, étant donné le chevauchement des domaines financier, juridique, administratif, économique, comptable, etc., une fois la distinction faite entre traduction ***technique*** et traduction ***administrative***, il devient futile de continuer à faire un tri à l'intérieur d'un ensemble dont les éléments se recouvrent. À cet égard, soulignons que le mot **technique**, au sens où nous l'entendons, n'appartient pas exclusivement au vocabulaire des techniques traditionnelles. L'administration, la musique, la diplomatie, le droit ont eux aussi leur vocabulaire technique, de même que la biologie ou le génie civil.

Cette mesure de la technicité du texte dépend donc de l'entreprise.

2. LA STRUCTURE DE LA PHRASE

Il existe un autre facteur de difficulté tout aussi important que le premier, souvent insoupçonné des profanes et même de traducteurs chevronnés. Ce facteur est lié à la structure même de la phrase. Prenons l'exemple des textes juridiques qui se composent d'une assez forte proportion de mots du vocabulaire courant, mais les phrases en sont souvent d'une construction extrêmement complexe; leur analyse et leur interprétation exigent du traducteur un effort considérable.

En réalité, le problème consiste ensuite à relier ces deux facteurs pour obtenir une mesure de la difficulté globale du texte (vocabulaire — structure) [5].

---

5. Ces constatations générales ne font que souligner davantage l'importance des variables qui entrent en jeu. Voilà pourquoi les détails d'application de la méthode proposée se trouvent énoncés à l'annexe I.

En général, pour avoir une idée du nombre de mots à traduire, les traducteurs usent d'un moyen « pifométrique », rapide à défaut d'être infaillible: ils comptent pour 250 mots une page dactylographiée à double interligne, et pour 500 mots une page à interligne simple. Quant aux tableaux, schémas, croquis, dessins, etc., ils entrent en ligne de compte à proportion de l'espace qu'ils occupent (ex.: ½ page).

Même si l'on met au point une méthode rigoureuse, raisonnée, aux fins d'évaluation du volume de textes à traduire et du temps de traduction, elle ne servira de rien tant que le chef de service ne connaîtra pas exactement les besoins de l'entreprise en matière de traduction, tant qu'il ne pourra pas faire de prévisions certaines dans son emploi du temps, ni une répartition judicieuse des tâches.

Dans les grands bureaux de Montréal, rares sont les chefs de service qui n'ont jamais procédé à un sondage auprès de la clientèle afin de pouvoir faire des prévisions de leurs besoins en matière de traduction; les résultats qu'ils ont obtenus se sont tous révélés décevants, car les clients qui recourent à leurs services sont ou se montrent incapables de prévoir leurs besoins. Cette situation ne fait que rendre plus évidente la nécessité où sont les traducteurs, pour éviter d'être pris de court, de convaincre leurs clients de trouver une formule de planification, aussi imparfaite soit-elle.

LE PRIX DE REVIENT DE LA TRADUCTION

Dépassé le stade de la pratique artisanale, le recours à la traduction par les grandes entreprises représente une immobilisation importante de capital et il est donc nécessaire de comprendre pourquoi ce genre de service coûte si cher. Quelles que soient les dimensions du bureau, des plus modestes aux plus considérables, on peut calculer, à partir d'un petit nombre de données de base, son coût d'exploitation. Mieux vaut connaître ces chiffres AVANT d'implanter le service qu'APRÈS coup.

Laissant de côté des variantes de structures, l'analyse proposée recourt à un type d'organisation de bureau qui se répand de plus en plus. Il s'agit du module de traduction, unité administrative et fonctionnelle où l'on trouve généralement trois traducteurs, un réviseur et une secrétaire. Il va de soi que d'autres dispositions sont possibles.

COÛT ANNUEL DU MODULE

Salaire d'un traducteur: Salaire du réviseur: Salaire de la secrétaire:	$17 000[6] 22 000 8 000	TOTAL
Salaires:	$17 000 17 000 17 000 22 000 8 000	
Total des salaires:	$81 000	$ 81 000
Charges sociales:	$20 250	$ 20 250
Loyer: (270 pi² par traducteur) (140 pi² pour le réviseur) (60 pi² pour la secrétaire soit 470 pi² à 10 dollars par pied carré		$ 4 700
Coût total du module:		**$105 950**

PRODUCTION

220 jours ouvrables 3 traducteurs	**TOTAL**
500 mots par jour et par traducteur: 500 × 3 × 220	330 000 mots
1 000 mots par jour et par traducteur: 500 × 3 × 220	660 000 mots
1 500 mots par jour et par traducteur: 500 × 3 × 220	990 000 mots
2 000 mots par jour et par traducteur: 500 × 3 × 220	1 320 000 mots

6. Pour tenir compte des augmentations de salaires, le chiffre de $14 200 retenu par Jean-Marie Vaudelle a été porté à $17 000. Comme lui, nous évaluons les charges sociales à 25 %.

PRIX DE REVIENT PAR MOT

Production par jour et par traducteur	*Coût total du module divisé par le nombre de mots*	*Coût par mot*
500 mots	$\frac{\$105\,950}{330\,000}$	32 cents
1 000 mots	$\frac{\$105\,950}{660\,000}$	16 cents
1 500 mots	$\frac{\$105\,950}{990\,000}$	11 cents
2 000 mots	$\frac{\$105\,950}{1\,320\,000}$	8 cents

L'expérience[7] démontre que le seuil de rentabilité dans la production moyenne d'un traducteur se situe aux environs de 1 500 mots par jour. Sous réserve tenant à la difficulté du texte, nous adoptons ce chiffre comme norme. Un rendement inférieur à 1 500 mots par jour par traducteur laisse supposer que le recours à une agence risque de revenir moins cher.

Pour autant que le module de trois traducteurs, un réviseur plus une secrétaire réponde aux exigences habituelles d'un bureau de traduction, il y a lieu d'ajouter, à l'occasion, les services d'un terminòlogue et d'un documentaliste, lesquels peuvent satisfaire, dans un bureau établi, les besoins de deux ou trois modules. Une entreprise qui fait ses débuts en matière de traduction et qui projette de retenir les services de trois traducteurs ou plus aurait intérêt à prévoir, dans l'ordre, l'engagement d'un réviseur, d'un terminologue, d'un documentaliste et, ensuite, les traducteurs.

Si nous tenions compte de la présence du terminologue et du documentaliste, il faudrait majorer le coût annuel du module.

COÛT ANNUEL SUPPLÉMENTAIRE

Salaires ($17 000 × 2)	$34 000
Les charges sociales	8 500
Loyer (200 pi² × $10)	2 000
TOTAL	**$44 500**

7. Nous nous référons aux expériences des organismes tels le Service de traduction du ministère des Communications (Québec), le Bureau des traductions du Secrétariat d'État (Ottawa) et le Service des langues de l'Organisation des Nations Unies.

Supposons alors qu'ils prêtent leur concours à trois modules:

$$\frac{\$44\ 000}{3} = \$14\ 833$$

Si nous reprenions le total de $105 950 par module de trois traducteurs et un réviseur pour l'ajouter au résultat du calcul précédent, cela donne:

$$\begin{array}{r} \$105\ 950 \\ 14\ 833 \\ \hline \textbf{\$120 783} \end{array}$$

Le prix de revient par mot serait alors, selon le rendement, de:

120 783 ÷ 330 000 = 37 cents
120 783 ÷ 660 000 = 18 cents
120 783 ÷ 990 000 = 12 cents
120 783 ÷ 1 320 000 = 09 cents

Si l'on confiait la révision à un pigiste, il faudrait ajouter environ 02 cents par mot.

Il va de soi que la présente échelle n'a rien d'immuable et qu'elle devra toujours s'adapter à une conjoncture économique en évolution continuelle. On doit retenir, cependant, que l'engagement, la formation et l'exploitation des traducteurs sont autant d'activités qui peuvent représenter l'immobilisation de plusieurs centaines de milliers de dollars. Considéré dans son ensemble, notre ouvrage cherche à démontrer qu'à moins de dix ans d'exploitation, un service de traduction risque de s'avérer plus onéreux que bénéfique.

L'ORGANISATION DU SERVICE DE TRADUCTION

Parmi les services traditionnellement reconnus dans l'entreprise, celui de la traduction fait souvent figure de nouveau venu, et son arrivée récente explique en partie qu'il soit difficile de lui trouver la place qui lui convient dans la structure de l'entreprise. Doit-il relever du service des relations extérieures, de la publicité, du personnel ou de la gestion? Il ne semble pas y avoir, à l'heure actuelle, une réponse unique à cette question; l'empirisme éclaire la voie... La description du fonctionnement de ce service se révèle aussi hasardeuse en raison de cet empirisme même. Pourtant, au cours des dernières années, la mise en place et l'exploitation de grands bureaux de traduction gouvernementaux aussi bien que commerciaux offrent des modèles dont l'étude permet d'élaborer quelques principes directeurs. Car, s'il est impossible à première vue de situer le service au sein de l'entreprise, par une démarche à rebours cernant le profil du service et de son fonctionnement, peut-être serait-il plus aisé ensuite de lui donner la place qui lui revient.

La structure d'un module de traduction doit être relativement simple, par exemple: trois traducteurs assistés d'une secrétaire, tous sous la direction d'un réviseur. Les modules d'administration, de documentation et de terminologie, tous indispensables, doivent être suffisamment détachés du module de traduction pour que les préoccupations des uns ne déteignent pas sur les autres. Bien entendu, les bureaux les mieux pourvus ont de meilleures chances d'avoir une structure idéale, car la spécialisation des fonctions y est plus marquée que dans les bureaux plus petits où il y a une plus grande possibilité que les traducteurs remplissent deux fonctions ou plus. Par ailleurs, il existe des bureaux où les fonctions de traducteur et de réviseur ne sont pas fixes, de sorte qu'un traducteur fait réviser ses textes par un collègue traducteur qui, à son tour, fait réviser ses textes par le premier. C'est une méthode qui a ses avantages, notamment celui de permettre au traducteur de changer périodiquement de rythme et de méthode dans son travail.

Quel que soit le nombre de traducteurs affectés à un service, une étude de l'organisation des rapports hiérarchiques entre traducteurs et réviseurs ainsi que l'analyse de l'acheminement des textes en cours de traduction sont de précieux indices qui révèlent l'efficacité potentielle de ce service. Un bureau dont l'organisation a été mal conçue au départ, tout comme celui où la discipline laisse à désirer, voit bientôt plafonner puis décroître son rendement. Il en est ainsi dans des maisons importantes qui ont connu une expansion démesurée sans avoir pu adapter leurs structures internes à une situation nouvelle créée par le rythme accéléré d'une demande croissante.

Par ailleurs, l'efficacité du rendement des traducteurs bénéficiera de l'application du simple principe que la recherche terminologique doit précéder le travail de traduction. À ce propos, les réflexions menées par la Régie de la langue française au Château Montebello en 1976 ne font que souligner cette constatation[8]. Bien des circonstances peuvent modifier sa portée

8. Régie de la langue française, *Deuxième rencontre des traducteurs et terminologues du Québec*, Compte rendu, Château Montebello, 26, 27 et 28 novembre 1976.

ou son utilisation, mais il vaut mieux que les travaux de terminologie soient avancés, voire terminés, avant d'entreprendre la traduction.

Le schéma présenté suggère une organisation possible: c'est une structure modulaire où tous les participants sont réunis. Le rapport de trois traducteurs pour un rédacteur respecte une règle de pratique selon laquelle un tel rapport se traduit par un rendement maximal à tous les niveaux. Une telle estimation, non fondée sur des calculs, n'a rien d'absolu.

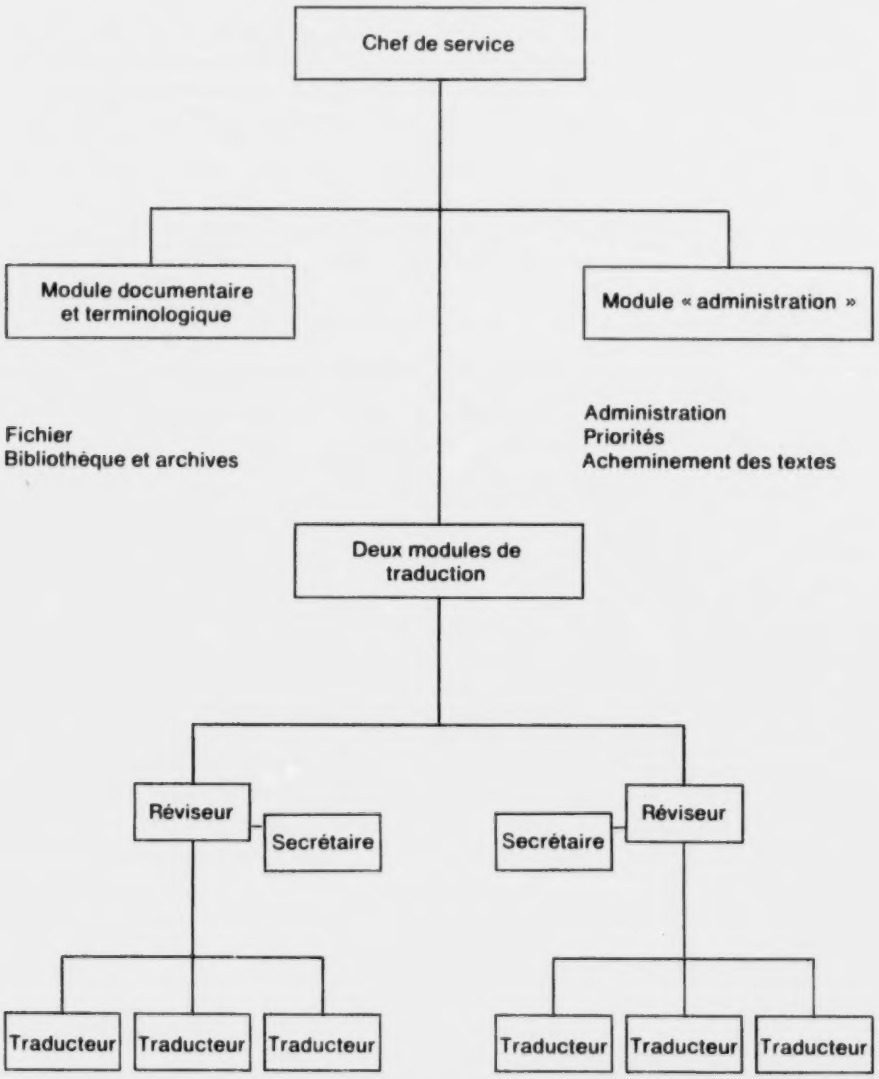

Figure 1. Schéma type d'un service de traduction inspiré d'une idée originale de Jean-Pierre Quijano.

Quelle que soit l'importance d'un service de traduction, les étapes qui aboutissent à la traduction d'un document sont à peu près les mêmes, soit :

1. réception du document;
2. lecture du document par le traducteur et recherche documentaire par le documentaliste, s'il y en a un;
3. recherches terminologiques;
4. traduction;
5. révision;
6. dactylographie;
7. remise du document au destinataire.

Ce travail peut être fait par une ou dix personnes, peu importe. Plus un bureau est petit et plus ses ressources sont modestes, plus les différentes étapes se chevauchent.

Dans un grand bureau, au contraire, il n'y a pas de chevauchement; les fonctions de chaque collaborateur sont distinctes, et à chacune ressortit une phase particulière de l'oeuvre commune :

1. rédaction originale (auteur, agence, etc.);
2. administration (du service de traduction : chef du bureau);
3. traduction (les traducteurs);
4. secrétariat (les secrétaires);
5. révision (les réviseurs);
6. terminologie (les terminologues);
7. documentation (les documentalistes).

L'ordre du déroulement revêt une importance formelle. On ne consulte pas l'auteur, ou même le terminologue, avant d'avoir dépouillé toute la documentation. Remarquons aussi que, dans un service bien rodé, la consultation s'effectue à certains points bien précis de l'acheminement du document. Un tel service utilise aussi au maximum des machines modernes : traduction par dictaphone, dactylographie sur machine à mémoire, documentation automatisée, etc.

Il ne faut jamais oublier que chaque étape correspond à un stade précis de l'élaboration intellectuelle de la traduction. S'il n'est pas question de sauter ou de brûler les étapes, il n'en reste pas moins que les délais de traduction peuvent être raccourcis si l'on réunit les conditions optimales dans lesquelles le travail est exécuté :

1. très grande familiarité de la part du traducteur avec la matière;
2. documentation et terminologie déjà très au point en ce qui concerne le texte à traduire;
3. contrôle du déroulement de chaque phase du travail pour éviter les temps morts et respecter les échéances.

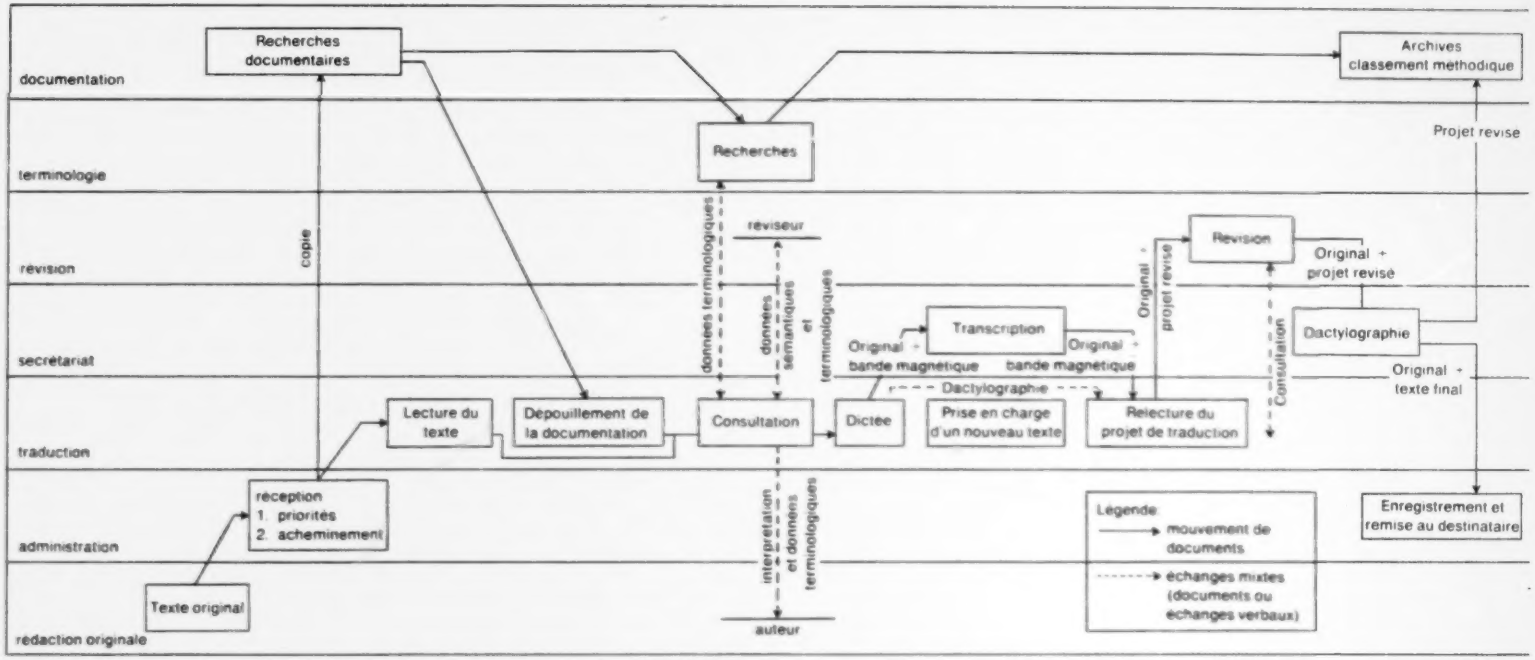

Ce cheminement s'inspire d'une idée originale de Jean-Pierre Quijano.

Avant la mise en place d'un service de traduction, il convient de faire un tour d'horizon des plus récents apports de la technologie de l'informatique car ses applications à la pratique de la traduction ont dépassé le stade expérimental au point où un service futur ne peut se permettre de ne pas profiter de ces avances. Notre propos n'étant pas technique, il suffit ici de faire état des principales innovations des dernières années :

1. la machine à écrire à mémoire;
2. l'accélération de l'édition des textes grâce à leur mise en mémoire. L'application de cette technique peut réduire considérablement le temps consacré à la lecture du premier jet du traducteur, à la révision de ce document et à la mise au propre d'une copie définitive;
3. l'implantation des dictionnaires et des lexiques informatisés. La solution de l'énigme de l'uniformité terminologique réside dans l'usage éclairé de l'ordinateur;
4. le dépouillement informatisé des documents à traduire et l'archivage des traductions de ces documents. Tout comme l'implantation des ouvrages de référence informatisés, ce procédé possède l'avantage irréfutable de garantir l'homogénéité du contenu de la documentation.

Dans la mesure où le traducteur demeure au centre du processus de la traduction, et ce malgré la présence envahissante de l'ordinateur, ce centre deviendra un lieu névralgique appelé à jouer un rôle de première importance où l'on exigera une haute spécialisation de la part de celui qui l'occupe. En effet, si la traduction mécanique ou automatisée n'est pas pour demain, voilà que la traduction assistée par ordinateur est déjà une réalité, mais il faudra encore attendre quelques années pour constater ses effets.

Quant au rôle quotidien qui échoit au praticien, le plus souvent traducteur salarié de l'entreprise, l'empirisme qui caractérise son travail malgré son côté parfois déroutant révèle aux théoriciens certains principes qui méritent notre attention.

Dans l'entreprise, le service de traduction doit détenir le pouvoir de décider du choix des textes à traduire: il sélectionne ces textes selon l'importance du public récepteur et peut refuser de traduire la correspondance.

Parfois il se peut que le service de traduction soit plus apte à agir efficacement lorsqu'il se situe près des organes de diffusion de renseignements de l'entreprise.

Il est également utile qu'une liaison existe entre le service de traduction et le laboratoire de recherches, lorsqu'il existe. De cette manière, on peut réaliser des versions françaises relatives à de nouveaux produits qui ne sont pas encore prêts pour le marché.

Si l'on étudie les politiques suivies dans les entreprises, on y découvre certains aspects négatifs qui désavantagent le service de traduction. Celui-ci n'a pas de place bien déterminée dans l'organisation de l'entreprise. Son existence même dépend du rendement financier et l'importance qu'on lui

prête, de la rentabilité opérationnelle. Lorsqu'on doit imposer des compressions budgétaires, le traducteur est le parent pauvre de l'entreprise: lorsqu'il s'agit de remplacer des cadres, celle-ci fait son choix parmi ses services spécialisés: contentieux, comptabilité, relations publiques. La promotion d'un traducteur au poste de président ou de vice-président n'est pas pour demain; ce qui laisse songeur à plus d'un titre. À la suite de nombreuses années de service, le juriste, le comptable ou le diplômé en administration peuvent tous, grâce à leur compétence, accéder au poste de vice-président ou président de leur firme. Le sort du traducteur ne semble guère aussi promoteur. À force d'avoir traduit une vaste gamme de documents internes et externes, d'avoir acquis des connaissances encyclopédiques des activités de l'entreprise, le traducteur passera réviseur, mais après?...

En général, les entreprises paient cher le talent qu'elles recrutent; c'est une raison de plus pour n'engager que des traducteurs qui manifestent des qualités supérieures, qui soient formés et rémunérés en conséquence.

Quant au reste, le traducteur, comme tout autre, subit les contraintes de son métier. S'il devient chef de service, il doit rassembler une riche documentation technique, juridique, commerciale; il doit prévoir, organiser, contrôler le travail de son personnel, se faire scrupule de tout sans chercher des défauts et trouver des difficultés à l'infini, au risque de ne pouvoir prendre une décision.

S'il reste simple traducteur, il envie le pigiste enfermé chez lui, protégé du bruit que font les voisins, des sonneries du téléphone, travaillant à loisir, maître de son emploi du temps, tandis que lui est à la merci de tout et de tous de 9 h à 5 h du lundi au vendredi, dérangé souvent par les allées et venues d'autres employés, par des bruits de toute sorte qui nuisent à la concentration et le privent du souffle créateur, exposé à perdre du temps lorsqu'un employé d'une maison concurrente, qui n'a pas de traducteur, le consulte... pour une traduction.

Que faire alors? Éconduire l'importun? Le dépanner? Comment, en ce cas, justifier aux yeux de son propre employeur l'aide apportée à un concurrent? Surtout lorsqu'elle est à sens unique et qu'elle n'offre même pas l'occasion d'apprendre quoi que ce soit qui puisse intéresser ledit employeur et profiter à son entreprise.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La réussite de toute entreprise industrielle ou commerciale est conditionnée en grande partie par les capacités et la stabilité de son personnel et l'ambiance qui règne dans les différents services. Avant de parler plus en détail de la formation du traducteur, nous nous arrêterons à la situation qui règne dans la plupart des bureaux de traduction.

Vu qu'ils coûtent très cher à l'entreprise qui les emploie, on serait tenté de croire que les traducteurs sont traités autrement que des super-secrétaires ou des artistes et qu'on tâche d'aplanir les difficultés auxquelles débutants et nouveaux ont à faire face. Tel n'est pas le cas en général. Le comportement à leur égard ne témoigne pas de toute l'attention qu'ils méritent. Ils ne reçoivent même pas toujours à leur arrivée une documentation complète propre à les renseigner sur l'entreprise où ils sont destinés à travailler. Rares sont les maisons qui consacrent le temps nécessaire à une initiation sérieuse à leur organisation, à leurs activités, aux méthodes qu'elles appliquent, qui organisent des rencontres entre les nouveaux traducteurs et les chefs des différents services, afin que s'instaure entre eux la collaboration la plus fructueuse possible et que se créent des relations qui ne soient pas basées uniquement sur les nécessités du travail. Il arrive même que les réviseurs n'ont pas le temps ou le goût de parfaire la formation de leurs proches collaborateurs débutants ou d'une compétence moins grande ou moins spécialisée; ils se contentent de réviser les textes traduits sans revoir avec eux tels passages qui pourraient donner lieu à des conseils, à des remarques instructives.

Contrairement à la plupart des cas constatés, certaines maisons attachent un grand prix à l'initiation et au perfectionnement de leurs traducteurs; pendant plusieurs mois, elles les mettent en état de connaître en détail le fonctionnement de leurs différents rouages et d'acquérir même une formation de technicien si celle-ci conditionne le rendement optimal du service de traduction.

Malheureusement pour ces maisons, le nombre de traducteurs qualifiés est insuffisant pour répondre à la demande. On sait aussi que certains employeurs comptent sur elles pour les leur fournir. Ainsi, depuis quelques mois à Montréal en particulier, assistons-nous à une guerre en vue de les trouver à tout prix. Il faut de deux à cinq ans à un traducteur débutant, même titulaire d'un diplôme, pour remplir pleinement sa fonction. Lorsqu'il a acquis compétence et expérience, il n'est pas surprenant qu'il se voie sollicité par des concurrents de son employeur, d'autant plus empressés auprès de lui et d'autant plus généreux que sa formation, si elle ne leur a rien coûté, a été complétée et payée par un autre employeur. Celui-ci se trouve exposé à subir les conséquences fâcheuses de l'instabilité d'une partie de son personnel : il perd ses meilleurs éléments au moment où ils sont prêts à rendre des services appréciables et à l'indemniser, par un meilleur rendement, des frais qu'a occasionnés leur perfectionnement.

Il est possible de prévenir ces conséquences fâcheuses et d'assurer la stabilité du personnel:

- par une sélection rigoureuse des candidats à un poste de traducteur;
- par des salaires attrayants;
- en améliorant sans cesse le climat et les conditions de travail.

À ces conditions, le traducteur se sentira moins isolé et mieux apprécié. On oublie trop, dans certaines entreprises, qu'il ne fait pas que traduire. Lorsqu'il est francophone, il est aussi le lien avec la majorité de la population, il contribue à améliorer les communications et les relations établies par son entreprise, à l'intérieur et avec l'extérieur. Ce commentaire de monsieur Laurier Filion, chef du service français du catalogue de la maison Eaton, est révélateur:

> « Dans notre cas, nous rendons d'autres services. Nous devons étudier, nous tenir au courant des particularités du marché canadien-français et en informer notre employeur. Dans nos publications françaises, nous devons éviter de pécher contre ce que l'employeur fait. Prenons par exemple la loi de la protection du consommateur, dans laquelle il y a certains règlements qui touchent la publicité d'une entreprise et la loi sur l'étiquetage *(sic)*: il faut que le français occupe une place aussi avantageuse que l'anglais. Nous avons dû refaire un grand nombre d'étiquettes à cause de cette loi. Il faut être au courant de ces lois et règlements. Si on nous apporte quelque chose qui va à l'encontre des exigences du marché canadien-français, nous indiquons la bonne marche à suivre pour que la loi soit respectée. Il y a aussi la Loi 22. Des instructions rédigées en anglais auxquelles est attaché un simple petit feuillet abrégé pour le français, ça ne va plus. Il faut que tout soit bilingue, et l'entreprise doit prendre les mesures nécessaires pour que ce soit ainsi. Il faut donc la conseiller sous ce rapport: il s'agit d'un service que l'on doit rendre, me semble-t-il, puisque nous sommes plus en mesure de connaître ces choses que l'entreprise qui est anglophone ».[9]

9. FILION, Laurier, *La traduction dans l'entreprise et l'entreprise de traduction à Toronto*, in META, vol. 21, n° 1, mars 1976, p. 44.

Stratégie en matière
de traduction

LA TRADUCTION

La stratégie proposée se fonde sur le principe suivant : toute traduction est particulière et doit se légitimer. Elle est particulière car le programme de francisation veut d'abord favoriser l'emploi du français, et elle doit se légitimer car aucune solution n'est *a priori* nécessairement la bonne.

Il sera impossible de justifier la préférence pour la rédaction en français sur la traduction tant que l'on n'aura pas procédé à une analyse coûts-avantages à partir de critères tels que la rapidité, l'économie, la facilité, le coût, ni tenu compte de la fidélité à la langue originale et de l'influence que celle-ci exerce, etc. Dans la situation actuelle, le traducteur est souvent le premier et le meilleur rempart contre l'anglicisation, du fait que les rédacteurs francophones connaissent moins bien la terminologie technique que les traducteurs. Si cet argument semble, dans l'immédiat, favoriser la traduction, cela est dû uniquement à une réalité passagère. Car trop encourager la traduction risque d'entraîner l'abus de la traduction pour la traduction, qui ne sert à personne, si ce n'est pour donner le change en s'appuyant sur une pseudo-francisation. Toutefois, dira-t-on, si l'on ne craint pas d'avancer un paradoxe : pourquoi ne pas recourir systématiquement à la traduction si elle est plus économique que la rédaction en français, aussi fidèle, et n'entraîne pas une diminution de l'utilisation du français?

Cette stratégie tient en trois modalités :

1. sont rédigés en français tous les documents jugés pertinents à une entreprise qui suit un programme de francisation.

   C'est l'équipe de francisation de l'Office, en collaboration avec l'entreprise, qui déterminera la pertinence des documents à partir des critères établis par l'Office en matière de français langue du travail.

2. sont adaptés en français tous les documents pertinents qui doivent s'inspirer d'un modèle étranger sans le suivre à la lettre.

   Cette disposition vise surtout les documents à usage interne de l'entreprise. Il s'agit d'une adaptation qui, à la rigueur, devrait être assimilée à la troisième modalité.

3. sont traduits en français tous les documents qui, pour des raisons de coûts-avantages, ne peuvent être rédigés directement en français. Si l'on dispose du temps et de l'argent nécessaires, tout peut se traduire comme tout peut être rédigé dans la langue choisie. La stratégie que nous préconisons a ceci de particulier qu'elle s'applique à la nécessité de franciser les entreprises dans les plus brefs délais. Va-t-on rédiger en français ou traduire pour atteindre cet objectif? Lequel est le plus efficace? Voilà la question.

Bien appliquée, cette stratégie permettrait, nous semble-t-il, d'obtenir les résultats suivants:

1. le service de traduction ne sert pas de paravent pour dissimuler une certaine indifférence, une réserve prudente ou une inaction délibérée qui ont pour conséquence de ralentir ou d'empêcher la francisation;

2. l'accent est mis sur la bonne terminologie et la rédaction en français et l'on vise à réduire le volume de traduction;

3. on respecte la liberté d'action et le caractère dynamique des entreprises où la rapidité des communications a une grande importance.

La traduction est une étape vers la francisation, non pas une panacée.

LES TRADUCTEURS-CONSEILS

Nous tenons pour acquis que le rôle de l'Office de la langue française est d'exercer un contrôle quantitatif et, d'une certaine manière, qualitatif sur le travail de francisation et non de se charger de ce qui relève du secteur privé.

La compréhension du bon emploi de la traduction dans le processus de la francisation dépend en quelque sorte des moyens dont se dote l'Office pour l'analyse de la situation linguistique des entreprises. Face à ce besoin de connaître un ensemble complexe de données techniques, le recours aux spécialistes devient tout naturel.

De ce point de vue, l'Office devrait constituer une équipe de traducteurs-conseils, composée de professionnels chevronnés qui possèdent une solide connaissance de leur discipline ainsi que du milieu des affaires. Quelles seraient leurs fonctions?

Lors de l'établissement du programme de francisation d'une entreprise, les traducteurs-conseils pourraient se joindre à l'équipe de francisation au même titre que les linguistes-conseils. Ils procéderaient à l'évaluation des besoins de l'entreprise en matière de traduction, à partir de quoi ils seraient en mesure d'assister la direction de leurs conseils en vue d'organiser ou de réorganiser le service de traduction :

- conseils d'ordre général sur la constitution et le fonctionnement d'un service de traduction;
- conseils d'ordre général sur la constitution d'une bibliothèque générale et spécialisée pour répondre aux besoins de l'entreprise;
- conseils d'ordre général sur le recrutement et le barème de salaires des traducteurs.

Cette consultation conduirait à la composition d'un recueil de données dont les traducteurs-conseils seraient responsables. Un inventaire de toutes les traductions effectuées par les entreprises et une analyse qualitative de ce travail pourraient aider les linguistes-conseils à mieux apprécier l'envergure de l'étape de la traduction [10].

De plus, l'avis éclairé d'un traducteur-conseil concernant la rédaction ou la traduction en français des cours de formation aurait une influence certaine sur le recrutement du personnel d'une entreprise.

Il serait normal que les traducteurs-conseils servent d'agents de liaison avec les sociétés de traducteurs du Québec et de l'extérieur. Au Québec même, ils pourraient participer à certaines activités, à déterminer, de la Société des traducteurs du Québec (S.T.Q.).

Les traducteurs-conseils seraient chargés du travail délicat qui consiste à orienter les « clients » de l'Office vers de bonnes sources de traduction sans pour autant enfreindre les règles de la neutralité auxquelles est soumis un service gouvernemental qui intervient dans le secteur privé.

Les traducteurs-conseils serviraient la direction de l'Office en la tenant au courant de la qualité des textes traduits et, à l'occasion, ils orienteraient ses réflexions en matière de traduction.

10. Voir l'annexe III.

LE PROFIL DU TRADUCTEUR-CONSEIL

Le traducteur-conseil devrait posséder les qualités suivantes :

1. être un solide praticien, rompu à la traduction dans l'entreprise, un bon artisan de la langue française, plus « réalisateur » et administrateur que théoricien;
2. être de préférence un ancien chef de service
   Le traducteur *traduisant* a souvent une idée peu réaliste de son métier tant qu'il n'est pas chargé d'administrer un programme de traduction, avec toutes les contraintes administratives et linguistiques que cela suppose : rentabilité, priorités, gestion de ressources humaines, etc.;
3. être en exercice au Québec depuis plusieurs années
   On ne saurait trop insister sur la nécessité de bien connaître le milieu. Des traducteurs venant de pays étrangers peuvent être irréprochables sur le plan de la traduction et en même temps incapables, du moins au début, de comprendre le caractère particulier des problèmes d'ici — administratifs, techniques, linguistiques — dont la solution exige une assez longue familiarité;
4. posséder une grande capacité d'adaptation à des domaines aussi différents que celui des brosses à dents et celui des piles atomiques. Il devrait avoir des connaissances étendues, ou du moins être un généraliste à l'intérieur de sa spécialité, d'esprit curieux, rapide et ne pas s'embarrasser d'une minutie excessive.

Les traducteurs-conseils devraient, dans la mesure du possible, être recrutés selon leur spécialisation dans les domaines suivants : droit, finance, technique générale. Les problèmes de traduction varient à l'infini et pour les résoudre il faudrait toute une gamme de moyens et de ressources aussi variés les uns que les autres.

De préférence, ils devraient provenir du secteur privé; au secteur public, les traducteurs ne saisissent pas toujours que le principal et parfois unique critère d'une entreprise commerciale est la rentabilité, même dans le domaine de la traduction. Exception faite de circonstances très particulières, le traducteur qui produit cinq cents (500) mots « parfaits » dans sa journée n'est pas rentable: on lui préférera le traducteur qui fait deux mille (2000) mots « acceptables ».

QUELQUES RECOMMANDATIONS

L'Office de la langue française se préoccupe de mettre en branle tout un mécanisme pour orienter l'activité des traducteurs au Québec. Voici quelques suggestions qui pourraient influencer son intervention:

1. tout en respectant la méthodologie définie par l'Office (Baie Saint-Paul, 1972 et suiv.), favoriser la mise en commun par les terminologues de l'entreprise des résultats des recherches en terminologie stockés dans les fichiers des services linguistiques de nombreuses entreprises québécoises;
2. entretenir des relations avec les organismes de traducteurs, comme nous l'avons mentionné plus haut;
3. susciter un approfondissement des théories de la traduction en fonction du fait français en Amérique du Nord;
4. faire faire une étude du phénomène aujourd'hui insaisissable de la traduction « invisible »;
5. faire préparer une évaluation statistique des facteurs « volume », « qualité », « temps », « budget », et « formation », qui conditionnent le rendement d'un service de traduction;
6. exercer une influence sur la formation des futurs traducteurs en fonction des besoins du Québec. Ceux-ci évolueront au fil des années grâce à certains facteurs déterminants. :
   a) une stabilisation graduelle du volume de la traduction de l'anglais au français et accroissement modéré mais constant de la traduction du français à l'anglais,
   b) introduction des dictionnaires informatisés,
   c) introduction de la traduction sur terminal relié en direct avec diverses banques de données (par exemple: *glossaires spécialisés, recueils de traductions sur un sujet particulier, dialogues avec des collègues éloignés*). Il ne s'agit pas encore de la *traduction automatique*, mais du traducteur assisté par l'ordinateur;
7. prendre l'initiative d'une étude du marché de la traduction[11];
8. préciser la notion de qualité en traduction commerciale;
9. établir des critères obligatoires ou facultatifs concernant la sélection des textes à traduire, à adapter ou à concevoir directement en français;
10. faire faire une étude détaillée sur la manière de susciter une collaboration optimale entre les traducteurs et les terminologues. À l'heure actuelle, on voit s'élargir le fossé qui sépare la traduction et la terminologie;
11. établir des priorités dans tout ce qui précède. Ce travail ne devrait pas être laissé aux soins d'une seule personne.

11. À ce sujet, voir: *Le marché du travail et le traducteur débutant*, CHARTRAND, Claudine et Salvatore PIPERO, Projet Perspectives Jeunesse, code de référence H 65, dossier n° 4 H 3558.

LA MISE EN COMMUN DES TRAVAUX DE TERMINOLOGIE

Dans les services de traduction de nombreuses entreprises, il existe des fichiers de terminologie spécialisée constitués pour répondre aux besoins particuliers de ces entreprises. Les traducteurs et les terminologues qui les ont confectionnés reconnaissent que ces renseignements gagneraient à être stockés dans une banque de terminologie centralisée, telle la Banque de terminologie du Québec. Les priorités à respecter dans un emploi du temps très chargé empêchent de transmettre à la banque des fiches toutes prêtes. C'est en effet ce que laisse entendre clairement M. Jean-Marc Lambert, rédacteur-traducteur à l'Hydro-Québec.

> « Nous avions formé le projet d'envoyer des copies de nos fiches à la Régie de la langue française pour qu'elles soient intégrées dans sa banque de terminologie. Toutefois, le manque de temps ne nous a pas permis de le réaliser. »[12]

Il semble donc qu'il y ait une lacune à l'heure actuelle, et que l'Office devrait entreprendre de regrouper ces nombreux travaux dispersés.

Ce recensement pris en charge par l'Office aurait d'heureux effets sur la qualité de ces fichiers, car l'expérience démontre trop souvent une absence de méthode dans la confection du fichier produit à la hâte par un service surchargé. Cette solution permettrait de régler *ipso facto* le problème de la normalisation que pose la diversité des usages d'une entreprise à l'autre; une seule méthode, celle de l'Office, régirait le processus d'entrée à la Banque de terminologie du Québec.

Un tel projet soulève une question maintes fois ressassée qui risque de le compliquer : celle du « secret industriel » cher aux chefs d'entreprise. Voici en substance comment ces derniers manifestent leur réserve :

> "It is our know-how, we either trade or we sell it, but we do not give it away!"
>
> (C'est notre savoir-faire, vous le payerez en espèces ou en nature, mais on ne vous fera pas de cadeau!)

Il reste que ce vocabulaire « secret » ne traite généralement que de quelques produits ou procédés techniques, tous éléments qui constituent la partie la moins intéressante de la terminologie de l'entreprise. De ce fait, la proposition que nous formulons ne devrait pas être rejetée par principe.

12 LAMBERT, Jean-Marc, *Table ronde sur le service de traduction dans l'entreprise*, in *META*, journal des traducteurs, vol. 21, n° 1, mars 1976, p. 35.

LA DIFFUSION DES RESSOURCES TERMINOLOGIQUES

Une importante étude sur la diffusion des ressources terminologiques est en cours de préparation à l'Office. L'expérience de ces dernières années a permis de découvrir une clientèle nombreuse en quête de renseignements linguistiques. La demande dépasse toujours l'offre.

Voici en résumé les points marquants de cette étude. Pour en connaître les prolongements, il sera bon de se référer aux avis qu'émettra l'Office en matière de diffusion:

1. la demande de consultations ne cesse de s'accroître et l'Office étudie les possibilités de restructuration du service;
2. la nouvelle structure, plus fonctionnelle, présentera, entre autres, les avantages suivants :
   a) un partage des tâches plus équilibré entre les recherches ponctuelles (par exemple : *réponse à la demande d'un particulier sur l'usage d'un terme*) et les travaux à long terme (par exemple : *la préparation d'un lexique spécialisé*),
   b) un enregistrement plus systématique des demandes qui se répètent, donc l'établissement d'un profil des questions fréquentes,
   c) une plus grande diffusion des travaux de l'Office à l'échelle du Québec plutôt que dans les grands centres,
   d) un partage des tâches plus rationnel entre le service des terminologies spécialisées et la consultation,
   e) les réponses uniformes grâce au regroupement des effectifs;
3. le rôle essentiel que jouera la Banque de terminologie du Québec dans ce genre d'entreprise.

Considérations diverses

LES ASPECTS THÉORIQUES DE LA TRADUCTION

Pourquoi l'Office de la langue française, organisme de contrôle dont le mandat précis est de faire du français la langue du travail au Québec, s'intéresserait-il aux théories, souvent contradictoires, de la traduction? Dans un article, la « *Traduction dans l'entreprise publique au Canada* », Frédéric Phaneuf soulève la question des insuffisances de la théorie classique de la traduction; chaque fois qu'il s'agit de « franciser » une entreprise sur le continent nord-américain, ce problème ressurgit de plus belle. Voici son commentaire sous le tire de *La traduction est inextricablement liée au contexte socio-économique.*

> « Parler de traduction dans l'entreprise publique sans parler en même temps du contexte socio-économique dans lequel les traducteurs doivent travailler, ce serait escamoter l'essentiel du problème. De plus en plus, la traduction dans l'entreprise publique s'oriente vers le concept du français, langue du travail quotidien. En pratique, cela signifie que le traducteur devra souvent dissocier des éléments qui, selon la théorie classique de la traduction, ne peuvent vraiment pas l'être. Selon cette théorie, il n'y a traduction valable que si le contexte socio-culturel et l'éclairage de la langue de départ sont remplacés et par le contexte socio-culturel qui sert de soutien à la langue d'arrivée et par l'éclairage particulier à cette langue. Tout va bien tant qu'il s'agit de traduire les mémoires de Winston Churchill à l'intention des lecteurs du *Monde* ou de préparer la version française d'une monographie scientifique. Les choses se compliquent lorsqu'il faut superposer le texte français à la réalité nord-américaine. Il faut bien, par exemple, que la version française de l'annuaire téléphonique d'une entreprise canadienne présente les services et les postes qui existent au Canada et non l'organigramme d'une entreprise correspondante en France.
>
> D'autres difficultés sérieuses surgissent fréquemment. Alors que le médecin francophone du Québec, par exemple, n'a aucune difficulté à comprendre les traductions bien faites qu'on lui fait parvenir, le cadre francophone qui veut « fonctionner en français » dans la grande entreprise doit souvent, en même temps qu'il a accès à des données nouvelles, apprendre la terminologie française de domaines techniques ou administratifs qu'il a maîtrisés dans un contexte anglophone. Les problèmes de la traduction dans l'entreprise publique tirent leur origine de cette perpétuelle dichotomie. Le traducteur doit d'une part neutraliser en quelque sorte le contexte socio-économique de la France pour que la langue française devienne celle de toute la francophonie et reflète des réalités différentes. D'autre part, il doit déployer des efforts particuliers de persuasion à l'endroit des auteurs des textes à traduire et des utilisateurs pour qu'ils accordent aux textes traduits toute l'autonomie souhaitable selon l'esprit de la langue française. »[13]

13. PHANEUF, Frederic. *Traduction dans l'entreprise publique au Canada*, in *MÉTA,journal des traducteurs*, vol. 2, n° 1, mars 1976, p. 73-74.

LA TRADUCTION « INVISIBLE »

Lorsqu'on parle de la traduction « invisible », il faut entendre les documents qui sont appelés à une diffusion plus ou moins grande dans le public, et que l'on peut démontrer. Il ne s'agit pas de s'élever contre un genre de traduction, dite parallèle, exécutée par des traducteurs à mi-temps ou improvisés : avocats, ingénieurs, journalistes, enseignants, etc., et dont il serait impossible de connaître l'importance. Tout au plus pourrait-on avertir le public des déceptions que cause ce genre de traduction, mais ce serait peine perdue d'essayer de l'interdire.

Visant les entreprises publiques au Canada, Frédéric Phaneuf soulève le problème de la traduction « invisible ».

> « Il existe également des sociétés d'État de compétence québécoise. Ces sociétés ont recours à la traduction vers le français pour avoir accès à des données scientifiques, technologiques ou administratives venant de l'étranger. Pour la communication avec le public et avec le personnel, la traduction se fait de plus en plus vers l'anglais. Les problèmes linguistiques se rattachent à la traduction « invisible », celle que font les cadres des ministères et des entreprises publiques quant ils écrivent en français à partir de modèles anglais ou d'anciennes traductions, celle qui résulte de l'emploi de manuels américains dans les universités qui forment le futur personnel de direction... » [14].

Ce cadre est trop limitatif; voici quelques exemples de plus où la rédaction en « langue traduite » est omniprésente :

1. les lois du Québec, voire jusque dans le corps vénérable du Code civil, recèlent des chapitres entiers traduits de l'anglais;
2. les conventions collectives;
3. les manuels didactiques couramment en usage à partir du niveau collégial, lorsqu'ils ne sont pas utilisés directement en anglais, ne sont souvent que des traductions, plus ou moins bien faites, de l'original américain;
4. certains ouvrages importés d'Europe, notamment de la collection *Que sais-je?*, semblent être les fruits d'un plagiat insoupçonné à partir de manuels techniques américains. Grâce à un dépouillement exhaustif, les responsables de l'Observatoire de la langue française de l'université de Montréal sont en mesure de fournir des précisions des plus intéressantes.

Comment atténuer les effets d'abaissement et de gauchissement du français qu'entraînent de telles pratiques? D'abord, en intervenant énergiquement auprès des responsables haut placés de l'enseignement du français; ensuite, en restreignant le recours à la traduction dans des limites raisonnables et, enfin, en faisant connaître aux Québécois leur degré de dépendance vis-à-vis de la traduction, pour les prévenir contre la résignation à l'asservissement linguistique et les mettre en état de réaction et de défense. C'est ainsi que l'on pourrait :

1. obliger tous les éditeurs qui publient ou vendent des ouvrages traduits à indiquer aux pages de titre qu'il s'agit d'une traduction en français;

14. PHANEUF, Frederic, *op. cit.*, p. 73.

2. exiger que le nom du traducteur d'un document largement diffusé soit mentionné dans ce document. Cette mesure vise les entreprises commerciales de traduction et elle permettrait, en éliminant les truqueurs et les fumistes, de protéger le public;
3. essayer de trouver le pourcentage des documents publics qui sont traduits de l'anglais; un indice de ce genre renseignerait chacun sur l'importance relative de la traduction.

LA TRADUCTION JURIDIQUE

À l'heure actuelle, il n'existe pas de programme pour la formation de traducteurs juridiques dans les universités du Québec; il en résulte qu'il est difficile de trouver de ces spécialistes. Critiquée à tort ou à raison, la langue juridique au Québec est mal connue des profanes et a besoin d'être étudiée, inventoriée et normalisée. Ce serait l'oeuvre d'une équipe de spécialistes. Une fois cette étape franchie, les universités du Québec sauraient ce qu'elles doivent inscrire au programme de formation des futurs traducteurs juridiques.

Entre-temps, ceux qui font traduire des lois, des règlements, des jugements, des contrats, des avis, etc. devront continuer à chercher inlassablement la perle rare qui trouve du plaisir à lire les documents juridiques du Québec. Il ne faudra pas s'étonner de trouver de temps en temps des remarques comme celle-ci :

> « ... l'État du Québec empêche les services linguistiques des entreprises d'exécuter sa consigne de francisation par sa législation dans une langue abâtardie, sur laquelle s'appuient le service juridique et celui des relations du travail pour maintenir la traduction. »[15]

15. COLPRON, Gilles, *Les fonctions du service de traduction*, in *MÉTA, journal des traducteurs*, vol. 20, n° 1, mars 1976, p. 66.

UN CERTAIN AVENIR DE LA TRADUCTION

Parmi les facteurs qui influenceront les futurs traducteurs, la présente étude fait état d'une stabilisation graduelle du volume de la traduction de l'anglais au français et, parallèlement, un accroissement modéré mais constant de la traduction du français à l'anglais. Cette affirmation amène un commentaire. Que se passera-t-il dans une entreprise francisée? Les documents intérieurs seront probablement rédigés en français; les documents techniques venant de l'extérieur de l'entreprise et de l'extérieur du Québec seront probablement tous traduits en français, contrairement à la situation actuelle; les documents techniques intérieurs seront probablement rédigés en français. On constate donc qu'il y aura augmentation de la traduction en anglais des documents intérieurs (*correspondance avec l'extérieur, documents administratifs et techniques*) et augmentation de la traduction en français des documents venant de l'extérieur (*principalement techniques*).

Tout dépend donc de la proportion **documentation intérieure /documentation extérieure (hors Québec)** de l'entreprise. Il est certain, en outre, que la nature des textes traduits en français évoluera : il y aura de moins en moins de textes généraux ou administratifs et de plus en plus de textes hautement techniques. Pour les entreprises d'envergure internationale, il pourrait sembler sage de prévoir un accroissement considérable de la traduction en français des documents techniques provenant de l'extérieur du Québec.

Nous avons risqué une prédiction selon laquelle le volume des textes traduits de l'anglais au français finirait par se stabiliser. Se réalisera-t-elle? L'avenir le dira.

Des constatations faites dans les organisations internationales où l'on traduit depuis vingt ans et plus, il ressort que, par un effet de boule de neige, une traduction donne naissance à deux traductions qui en engendrent d'autres à leur tour.

LA FORMATION DU TRADUCTEUR

Nous avons constaté plus haut qu'en raison des conditions dans lesquelles il travaille souvent, le traducteur a besoin de deux à cinq ans d'expérience pour être en possession de son métier et à la hauteur de sa tâche. C'est dire l'importance de sa formation préalable.

La traduction est un art difficile, la maîtrise s'en acquiert par une longue pratique; elle exige des aptitudes personnelles, des qualités intellectuelles — morales même —, des connaissances linguistiques étendues, une connaissance profonde de la matière appuyée sur une solide culture générale, une méthode, quoi!

Dès le cégep et en se fondant sur ces exigences, il est possible à un conseiller en orientation d'aiguiller vers la profession de traducteur tout élève qui le désire à condition qu'il se classe en français et en anglais dans la moyenne élevée, l'idéal étant qu'il fasse montre d'une maîtrise exceptionnelle en rédaction dans sa langue maternelle et d'une très bonne connaissance de la langue de départ en traduction. De tels niveaux ne sont pas faciles à atteindre lorsque le cégep ne dispense pas la série de cours 900, c'est-à-dire des cours avancés, destinés à ceux qui se spécialisent dans les langues.

Dans les écoles de traduction, il conviendrait de mettre l'accent sur les conditions dans lesquelles les futurs traducteurs devront pratiquer leur métier, c'est-à-dire en équipe et à l'aide de machines telles que le dictaphone et autres. L'image du vieux monsieur à lunettes qui taille son crayon et cent fois sur le métier remet son ouvrage devrait disparaître à jamais. De même serait-il bon de cesser d'entretenir l'illusion d'une opposition entre quantité et qualité, comme se plaisent encore à le faire certains professeurs. L'expérience démontre qu'un bon traducteur est généralement rapide. Passé un certain temps, le rendement décroît anormalement : le traducteur entravé par une minutie excessive ne gagne pas toujours en qualité à relire et repolir sa traduction pour la n^{e} fois. C'est un des avantages du travail en équipe de pouvoir faire lire son texte par un collègue.

De plus, dans l'enseignement, vu que les professeurs ne sont pas des traducteurs en exercice, l'accent est mis sur la traduction littéraire ou paralittéraire, spécialité qui offre peu de débouchés et qui ne demande d'ailleurs aucune formation particulière, mais plutôt un don (existe-t-il des écoles d'écrivains?). On accorde aussi dans certaines institutions d'enseignement une trop grande importance à l'aspect théorique de la traduction, activité qui recèle fort peu de mystères et qui devrait être presque naturelle pour un bon rédacteur. Les travaux pratiques dirigés devraient représenter au moins 50% des heures de cours. C'est loin d'être le cas.

Pour compléter notre bref exposé, nous renvoyons nos lecteurs au numéro 4 (vol. 11, décembre 1966) que la revue Méta a consacré spécialement à « La formation du traducteur ». On y fait état de divers programmes d'études présentés au Canada et à l'étranger. Les problèmes soulevés sont encore d'actualité.

LES ÉCOLES DE TRADUCTION

Il y a au Québec des écoles de traduction qui font partie des institutions suivantes : l'université de Montréal, l'université Laval, l'université du Québec à Trois-Rivières. Les universités McGill et Sir George Williams dispensent également des cours de traduction.

Chaque année, au mois de mai, il sort de ces établissements de haut savoir plus de deux cents diplômés qui doivent se faire une place sur le marché du travail. Pour cette raison — et ne serait-ce d'abord que pour se faire connaître de leurs professeurs et de leurs élèves, qui méritent d'être renseignés — l'Office de la langue française devrait tourner son attention vers les écoles de traduction en vue aussi d'établir avec elles des relations suivies par le truchement de

1. son service de diffusion et de documentation;
2. son service des relations publiques;
3. ses traducteurs-conseils.

S'il est relativement facile de connaître le contenu des cours de traduction offerts dans les universités canadiennes, il est plus difficile, mais tout aussi important pour l'Office, de suivre la formation des traducteurs à l'étranger, particulièrement en Europe. Car, au fur et à mesure que le besoin de traduction s'accroit au Québec, grandit l'intérêt des traducteurs étrangers, désireux d'immigrer en notre pays. Dans bien des cas, il s'agit de personnes compétentes; ce n'est malheureusement pas toujours ainsi. L'Office aurait donc avantage à détenir des renseignements sur les écoles et instituts de traduction de pays étrangers susceptibles de lui fournir des immigrants, afin de connaître le contenu et la qualité de leurs programmes.

Outre les écoles de traduction, il existe au Québec au moins un cégep — celui de Saint-Jérôme — où l'on dispense durant un an des cours d'anglais, d'allemand, d'espagnol aux élèves francophones qui, après l'étude de ces langues, veulent être polyglottes et entrer au service des relations publiques d'entreprises ou devenir guides, agents de services d'accueil, etc.

LA SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS DU QUÉBEC[16]

La Société des traducteurs du Québec est la plus ancienne des associations de traducteurs au Québec. Elle regroupe quelque mille membres agréés et un grand nombre de membres adhérents. Dotée d'une excellente structure administrative, elle s'acquitte admirablement bien de sa tâche et s'applique à les bien tenir au courant des questions d'actualité qui les concernent. De plus, chaque année, son comité de perfectionnement leur offre un programme de formation continue.

Depuis 1956, elle sollicite auprès de l'Office des professions du Québec une reconnaissance officielle en tant qu'association. Jusqu'à présent elle n'a pas obtenu satisfaction.

LES TERMINOLOGUES ET LES RÉDACTEURS

Dans la mesure où l'association des traducteurs constitue un pôle d'attraction intéressant, il faut signaler la difficulté posée par l'absence de liaison entre l'Office de la langue française d'une part et les terminologues et les rédacteurs d'autre part. Ni les uns ni les autres ne se regroupent à l'enseigne d'une association, mais ce problème est identique à celui des traducteurs indépendants ou pigistes.

16. Voir à ce propos les annexes IV et V.

LES TRADUCTEURS INDÉPENDANTS[17]

À l'heure actuelle, il est impossible d'indiquer avec précision le nombre de traducteurs indépendants en exercice dans la province de Québec. Incomplètes, les statistiques fournies par la Société des traducteurs du Québec ne peuvent être qu'approximatives : sur 1 046 traducteurs inscrits, il y a environ 150 pigistes. On arriverait plus près de la réalité en tenant compte des finissants issus des écoles de traduction au cours des quinze dernières années; on connaîtrait ainsi le nombre de traducteurs formés à l'université, mais il faudrait en déduire le nombre de ceux qui ne pratiquent pas ou qui vivent à l'étranger, et ajouter celui, non négligeable, des autodidactes et des traducteurs venus de l'extérieur du Québec.

Il serait dommage d'en rester à ces approximations. La Société des traducteurs du Québec et l'Office de la langue française ne peuvent qu'y gagner en ayant tous deux une connaissance précise du nombre de traducteurs indépendants. Pourquoi ces organismes ne se renseigneraient-ils pas auprès des services de recensement ou du ministère du Revenu du gouvernement fédéral? Des statistiques devraient permettre de dénombrer la population par profession et fournir le nombre total de traducteurs, indépendants et autres, ainsi que leur répartition par province.

De tels renseignements seraient très utiles particulièrement à l'Office au moment où, par suite de l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française au Québec et de mesures d'incitation plus pressantes à la francisation, la quantité croissante de textes à traduire exigera un plus grand nombre de traducteurs dans les entreprises et de traducteurs-conseils à l'Office même. Ne serait-ce pas une raison de plus pour que celui-ci se fasse mieux connaître et apprécier, principalement auprès des traducteurs indépendants. Pour ce faire, une campagne de presse qui ferait connaître les besoins auxquels doit répondre l'Office, les ressources dont elle dispose et le personnel qui lui manque, entrerait bien dans le cadre d'une stratégie en matière de traduction.

17. Voir à ce propos l'annexe VI.

L'INTERPRÉTATION

La présente étude est consacrée à la traduction sous la forme qu'on lui prête généralement. Nous ne parlerons de l'autre forme, de l'interprétation — traduction simultanée — que très brièvement. Il peut arriver, très rarement il est vrai, que dans une même maison il y ait des interprètes et des traducteurs proprement dits. Même si, à première vue, cela paraît paradoxal, il ne faut pas compter qu'ils puissent se remplacer mutuellement ou permuter. Les qualités indispensables aux uns ne le sont pas aux autres, les processus de pensée, les conditions et les méthodes habituelles de travail sont trop différents : l'interprète est seul; il fait une course contre la montre, entraîné par un orateur... et parfois par un flot tumultueux de paroles qu'il doit traduire immédiatement. Le traducteur suit le cours tranquille d'un texte; il peut se reposer sur des dictionnaires, des livres et des revues techniques, ou même se faire tirer d'embarras par un collègue lorsqu'il bute contre un obstacle. Pour toutes ces raisons, les bons interprètes sont plus rares que les bons traducteurs, et la pratique d'un de ces métiers ne peut se concilier avec celle de l'autre.

LA TRADUCTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au ministère des Communications, il existe un service de traduction dont l'objectif est de répondre aux besoins du gouvernement. Ce service comprend actuellement une trentaine de traducteurs, des réviseurs, huit secrétaires et le directeur. La traduction se fait principalement de l'anglais au français, mais le volume de traduction du français à l'anglais n'est pas négligeable. De plus, on traduit en français à partir de quelque cinquante autres langues étrangères. Dans la pratique, le service classe les travaux selon quatre critères principaux : les textes juridiques, scientifiques, techniques et généraux; on ne considère pas qu'il soit nécessaire de sérier davantage.

Vu le contenu imprévisible des textes à traduire, le directeur évite les discours oiseux sur le rendement « idéal » du traducteur; il évalue le rendement annuel du service pris dans son ensemble à environ 1 500 mots par jour par traducteur. Cette moyenne est trompeuse : tel qui traduit un jour quelque 4 000 mots d'un texte général peut tomber à 500 mots le lendemain, aux prises avec un texte technique.

Ce service de traduction essaie de répondre à tous les besoins du gouvernement; en fait, il se trouve des traducteurs dans d'autres ministères. C'est ainsi qu'au Service des compagnies il y en deux; le Bureau de la législation déléguée en emploie quatre; à l'Assemblée nationale, le nombre varie selon les besoins. Depuis longtemps, quoi qu'on en dise, les milieux législatifs se heurtent à une grande difficulté lorsqu'il s'agit de traduire du français en anglais des textes techniques : il est impossible de trouver des traducteurs compétents. Le manque de compétence est d'ailleurs ressenti un peu partout et les exigences rigoureuses du service de traduction au ministère des Communications ont entraîné, au cours des dernières années, un taux d'échecs relativement élevé parmi les candidats à un poste de traducteur; ce taux serait de l'ordre de 80 %. L'incapacité de bien articuler la pensée dans la langue maternelle, ainsi que des déficiences dans la formation générale, serait la cause principale d'un si grand nombre d'échecs et expliquerait qu'il soit difficile de recruter des candidats de valeur.

CONCLUSION

D'ici 1983, le programme de francisation du gouvernement sera en voie d'être réalisé. Lois, décrets, règlements divers auront produit leurs effets. La situation au Québec, dans le domaine des affaires et des communications, s'en trouvera changée, simplifiée, clarifiée. En effet, la prise de conscience de la primauté du français aura pour conséquence non plus de maintenir mais de développer les positions du français. Il est sûr aussi que les réformes d'envergure instaurées et les actions entreprises par les pouvoirs publics auront leur prolongement dans le domaine de la traduction; des sentiers que nous y avons tracés, indiqués dans la présente étude, devront être déviés, raccourcis : des principes que nous avons énoncés concernant l'organisation d'un service de traduction tomberont d'eux-mêmes; appliqués et connus de tous, la place qu'ils occupent dans notre étude se réduira à quelques notes ajoutées, pour mémoire, au manuel des techniques d'organisation de l'entreprise.

Il est probable aussi que le champ de la traduction sera mieux circonscrit, son importance — et donc celle des traducteurs — indiscutée. Enfin! Aura-t-elle été mise et remise en question!

Dans son enfance — avant 1965 — la traduction, c'était ... l'enfance de l'art. Tout un chacun pouvait être ou s'improviser traducteur. Il en était ainsi, dans beaucoup d'entreprises, des employés « parfaits bilingues ». Aussi les étudiants étaient-ils peu nombreux dans nos écoles et instituts de traduction. À quoi bon, puisque tout le monde était compétent sans le savoir.

Bientôt, de 1966 à 1969, on se rend compte que le savoir et le savoir-faire ne nuisent pas; on constate que l'improvisation a des limites qu'il faut dépasser. Place aux traducteurs compétents. Le nombre des étudiants grandit, les programmes sont modifiés sous le signe de l'esprit nouveau, adaptés d'une année à l'autre, remaniés, réadaptés... Cette période de croissance n'est pas sans perturber un temps bon nombre d'étudiants. L'équilibre n'est-il pas le fruit de nombreuses adaptations?

Aujourd'hui, la traduction n'a pas encore, pour s'imposer ici dans tous les domaines, les bases affermies de la certitude et de l'âge mûr. Il n'empêche que ces bases reposent sur les fonds plus solides et moins mouvants d'un enseignement universitaire lui-même mieux établi, et qu'elles sont étayées par une plus longue expérience reconnue aujourd'hui par les entreprises en général. Les grandes lignes apparaîtront dans quelques années d'une reprise en sous-oeuvre de la présente étude sur des bases renouvelées en 1983.

Wallace SCHWAB

Les annexes

ANNEXE I

Mesure quantitative pour déterminer le volume en traduction

par Jean-Pierre Quijano

Parmi les différentes méthodes qu'il est possible d'appliquer pour évaluer une traduction en fonction de la difficulté du texte, on pourrait envisager de construire empiriquement un abaque qui permettrait de trouver graphiquement « l'indice de difficulté » du texte analysé. Cet indice serait établi d'après les résultats d'une analyse empirique, par exemple sondage auprès de plusieurs traducteurs qui seraient invités à classer des textes par ordre de difficulté, puis à les traduire en calculant le temps consacré à ce travail. On obtiendrait ainsi un coefficient de pondération du décompte des mots qui serait cet indice de difficulté.

On trouvera ci-après quelques exemples de textes analysés en fonction d'un abaque inspiré de ceux de Rudolf Flesch [19]. Les travaux de Flesch ne portent que sur la facilité de lecture d'un texte général et sur l'intérêt « humain » qu'il présente pour un lecteur moyen. Ils ne visent donc pas la question de l'évaluation quantitative de la difficulté d'un texte soumis à la traduction, mais le principe de sa méthode d'analyse du contenu a paru pouvoir s'appliquer au cas qui nous occupe.

En traduction, la difficulté d'un texte tient à deux facteurs bien différents :

1. **Le vocabulaire,** c'est-à-dire le « mot technique », les abréviations peu usitées, etc. On pourrait peut-être mesurer ce facteur en pourcentage de « mots techniques », après une analyse de contenu d'un échantillon du texte à traduire.

2. **La structure de la phrase.** Il existe un autre facteur de difficulté qui est liée à la structure même de la phrase. Prenons l'exemple des contrats. Ces textes emploient souvent des mots du vocabulaire courant, mais les phrases sont d'habitude extrêmement complexes dans leur construction. Pour mesurer ce facteur, on pourrait peut-être se fonder sur le nombre moyen de mots par phrase : une phrase de cinq mots (*contes pour enfants*) du vocabulaire courant est beaucoup plus facile à traduire qu'une phrase de quarante mots tout aussi courants (*un contrat sans difficultés terminologiques, par exemple*).

Notons cependant un cas d'exception à cette règle qui rendrait la difficulté d'un texte proportionnelle au nombre moyen de mots par phrase : les nomenclatures (*catalogues, etc.*) où les termes isolés sont en très grand nombre. Quand il s'agit de termes techniques, la traduction devient extrêmement difficile — voire, à la limite, impossible — faute de contexte. Pour tenir compte de cette particularité, les termes de telles nomenclatures pourraient être affectés d'un indice exprimant la difficulté à traduire, par

19. FLESCH, Rudolf, The Art of Readable Writing.

exemple, une phrase formée de cinquante mots « généraux », l'indice 50 dans ce cas.

Inutile de préciser que l'abaque présenté ci-contre devrait être soigneusement étudié et mis à l'épreuve avant d'être utilisable en pratique. Il n'en demeure pas moins que les différences constatées dans les « indices de difficulté » des textes ci-joints correspondent à des différences réelles dans la difficulté de ces textes pour un traducteur.

D'une manière très générale, on pourrait dire qu'un texte dont l'indice de difficulté — selon l'abaque que nous proposons et sous réserve de vérification — serait inférieur à 1 est un texte très facile; entre 1 et 2, facile; entre 2 et 3, niveau ordiaire de difficulté; entre 3 et 4, difficile; plus de 4, très difficile.

Proposition:

1. Faire étudier une série de textes par un groupe de traducteurs qui seraient invités à les classer par ordre de difficulté.

   Analyser ces mêmes textes avec l'abaque.

   Vérifier la corrélation entre les résultats fournis par le groupe de traducteurs et ceux obtenus avec l'abaque.

2. Demander à ces traducteurs de traduire les textes et de calculer le temps passé dans chaque cas. Si l'indice obtenu à la proposition ci-dessus est vérifié, en tirer un coefficient de pondération pour corriger le décompte des mots (exemple : texte de 1 000 mots; indice de difficulté, 3; unités de traduction: 2 000. Autre texte de 1 000 mots; indice de difficulté, 1; unités de traduction: 1 000. Ici, le coefficient de pondération serait de 2 pour un indice de difficulté égal à 3, et de 1 pour un indice de difficulté égal à 1, mais la corrélation entre les deux valeurs ne pourra être obtenue qu'après une série d'essais empiriques).

Texte A

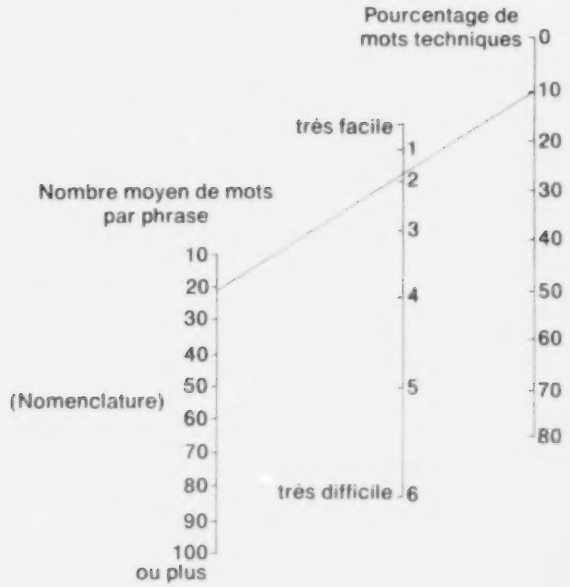

Nombre de mots : 105
Pourcentage de « mots techniques » : 10%

Moyenne de mots par phrase : 21
« Indice de difficulté » : ≃1,5
Facile?

(A)

Hercules BXT film is a modified, heat-set, balanced polypropylene film designed exclusively for wrapping tobacco products. Available in 90-gauge thickness, it is used for cigarette packages, cigarette cartons, boxed cigars, five-pack cigars, individual cigars, pipe tobacco, and chewing tobacco.

BXT film is dimensionally stable over a wide range of temperature and humidity conditions, eliminating film fractures or package distortion due to film shrinkage. It has excellent moisture barrier properties for a longer, more profitable product shelf life. With excellent clarity and gloss; high tensible strength; and good abrasion, impact, and cold-temperature durability, it provides safe packaging at improved economy in any season.

Texte B

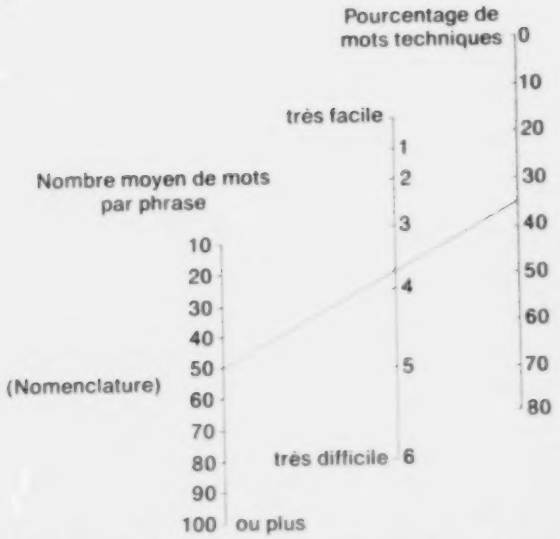

Nombre de mots : 88
Pourcentage de « mots techniques » : 35 %

Moyenne de mots par phrase : Nomenclature (50)
« Indice de difficulté » : ≃ 3,75
Difficile?

(B)

Typical Properties

Appearance	clear, transparent
Specific gravity	0.905
Yield, sq in. /lb :	
90-gauge films (0.0009-in. thickness)	34 000
Tensile strength, psi	30 000 MD & TD
Elongation, %	60 MD & TD
Tensile modulus, psi	450 000
Elmendorf tear, g /mil	4-6
Impact-modified dart, *ft-lb :	
At 73° F	> 4
At − 4° F	3
Flexibility	very high
Abrasion resistance	excellent
Coefficient of friction, dynamic	0.5
Low-temperature use	− 80° F
Water absorption, %	0.005 max
MVTR, g /24 hrs /100 sq in. /mil:	
At 90% R.H., 100° F	0.30
Gas permeability at 73° F, cc /24 hrs /100 sq in. /mil.	
Oxygen	111
Carbon dioxide	281
Nitrogen	12

* Hercules modification of ASTM D 1709-62T, Method A (26-inch drop).

Texte C

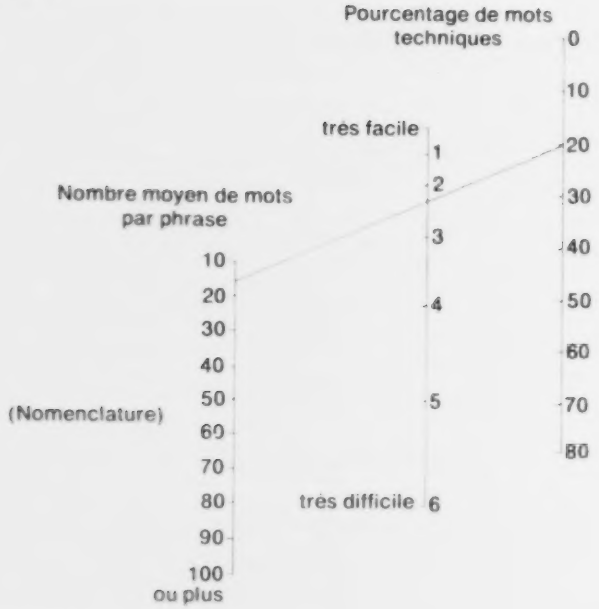

Nombre de mots : 100
Pourcentage de « mots techniques » : 20%

Moyenne de mots par phrase : 16
« Indice de difficulté » : ≃2
Normal?

(C)

RNW DIS GRA — Runway, Distance, Gradient : For Runway with length and gradient as shown (— uphill, — downhill), the performance limited take-off weight is tabulated in hundreds of pounds against temperature at *zero wind* for two flap settings. If performance permits, weights above maximum structural take-off weight are shown to avoid incurring unnecessary penalties when making pressure altitude corrections. This does not mean that take-offs above maximum structural weight are allowed; the structural limit must not be exceeded.

If the take-off weight is limited by obstacle clearance requirements, the notation OBS /LTD will appear beneath the runway heading.

Texte D

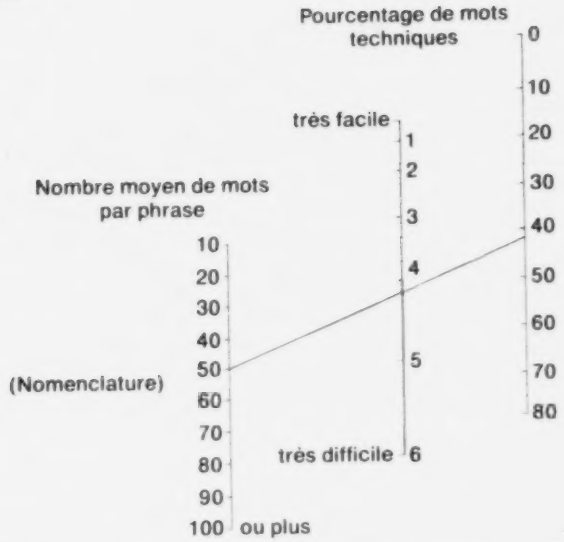

Nombre de mots : 101
Pourcentage de « mots techniques » : 40%

Moyenne de mots par phrase : Nomenclature (50)
« Indice de difficulté » : ≃4
Très difficile?

(D)

Complete loss of both HYD systems

1. ENG HYD PUMPS ..... both OFF
2. ALT (or AUX) HYD PUMP ..... OFF
3. Brake Selector ..... L or R
   NOTE: Select remaining side (R or L) after accumulator pressure from initial selection has been exhausted.
4. ANTI-SKID Switch ..... OFF
5. Plan approach without Flaps, Slats or Spoilers.
6. No nosewheel steering available.
7. Avoid brake pedal cycling.

Systems affected by loss of hydraulic press

Left system affected

		SYSTEM PRESSURE	
		1 500 PSI	0 PSI
PRIORITY	elevator augmentor	operative	accumulator
	left thrust reverser	operative	accumulator
	inboard spoiler	operative	—
	outboard slat cylinders	operative	—
NON-PRIORITY	outboard flap cylinders		
	left brake system		
	left nosewheel steering cylinder		

Texte E

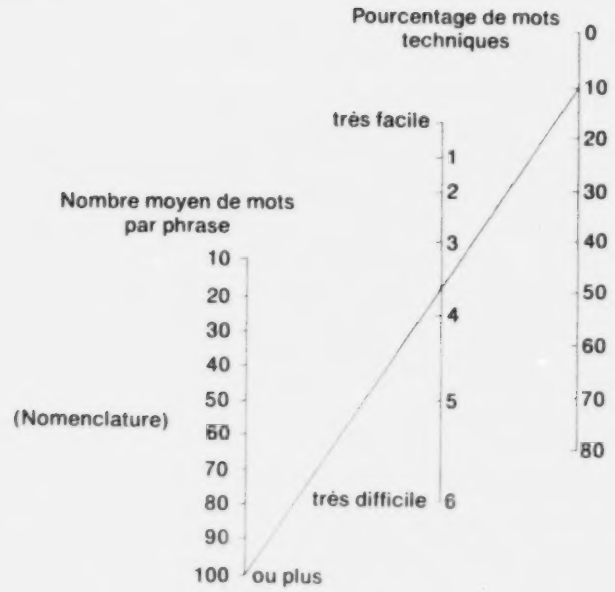

Nombre de mots : 113
Pourcentage de « mots techniques » : 10%

Moyenne de mots par phrase : 193 (100 max.)
« Indice de difficulté » : ≃3,75
Difficile?

(E)

FOR VALUABLE CONSIDERATION I, the undersigned, DO HEREBY AGREE to postpone and to hereby postpone my present claim or demand amounting to $ _____ which I now have

against _____

of _____

(hereinafter referred to as "the Debtor") to all claims and demands whatsoever which you may now or hereafter have against the said debtor, and I convenant and agree to and with you that in case at any time hereafter the said debtor should make a bulk sale of this property or any part thereof, or make an authorized assignment or become bankrupt under "The Bankruptcy Act", or in case the assets of the said debtor should at any time hereafter be sold or realized upon for the purposes of the distribution of the proceeds among the creditors of the debtor or any of them any process or procedure whatsoever, I, the said undersigned, will not rank for dividends upon the estate of the debtor or in connection with the distribution of the proceeds of the assets of the debtor or any part thereof until all claims and demand owing to you by the debtor have been paid and satisfied in money or moneys worth.

Texte F

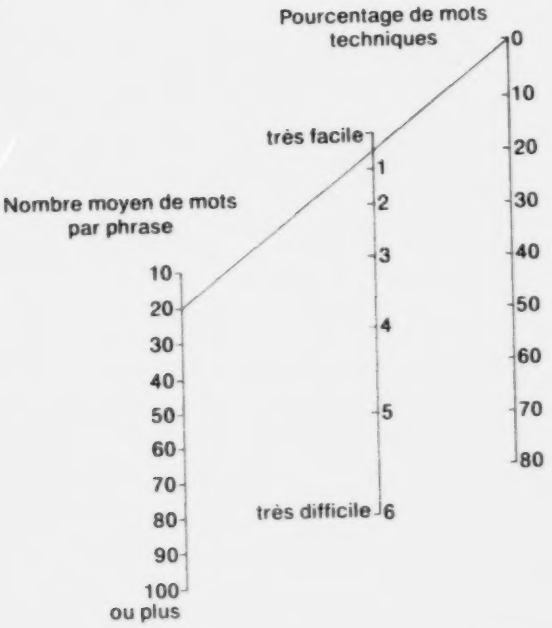

Nombre de mots : 96
Pourcentage de « mots techniques » : 0%

Moyenne de mots par phrase : 20
« Indice de difficulté » : ≃ 0,75
Très facile?

(F)

I am returning herewith the material on Outlook Canada with notations which I consider appropriate to French text purposes.

I have made the amendments in red ink right on the copy supplied, except for page 1, which lacked space to do so. I had contemplated retyping all the pages to show the French changes, but after consideration and experiment, decided that it was much quicker and less prone to transposition errors to just amend the original copy. I trust you will find the work reasonably easy to decipher.

Where the names are not changed, they are checkmarked. 96

ANNEXE II

En 1964, Paul Horguelin, au terme de ses études de maîtrise en traduction, faisait part à ses camarades de classe de sa riche expérience de traducteur. Aujourd'hui, treize ans plus tard, le lecteur trouvera que les chiffres cités sont dépassés et que certaines institutions ont évolué au point d'être méconnaissables. Mais là n'est pas l'essentiel. Le message de Paul Horguelin est aussi vivant aujourd'hui qu'il y a treize ans. L'âge de l'ordinateur ne fera que confirmer ses hypothèses.

Wallace Schwab

LA TRADUCTION TECHNIQUE [20]

par Paul Horguelin

C'est devenu une vérité de La Palice de dire que nous vivons au siècle de la technique et de la vitesse. Il est peut-être plus intéressant de constater qu'il ne s'agit pas là d'un phénomène résultant d'une lente et longue évolution, mais la conséquence manifeste de ce qu'on a appelé le « *processus d'accélération* ». Il semble, en effet, qu'après avoir cheminé pendant des siècles et même des millénaires, le progrès scientifique, au début du XX[e] siècle, a pris subitement le pas de course ou, pour user d'une comparaison empruntée au domaine technique, a changé d'engrenage, de palier. Je lisais dernièrement que la science a progressé davantage au cours des dix dernières années que depuis l'apparition de l'*homo faber*. Cette affirmation peut paraître exagérée, mais personne ne contestera, je crois, que depuis cinquante ans la science et la technique sont passées d'une progression arithmétique à une progression géométrique. Il suffit de penser, par exemple, au chemin qui sépare le biplan de 1914 de la fusée interplanétaire de 1964.

Parallèlement à ce progrès technique accéléré, on a assisté à une multiplication des échanges, rendus eux-mêmes possibles par l'application des découvertes scientifiques dans le domaine des moyens de communication et des techniques de diffusion. En supprimant la barrière des distances, l'avion, la radio, la télévision ont mis en présence des civilisations différentes et, donc, des techniques différentes. En conséquence de l'accélé-

20. HORGUELIN, Paul, *La traduction technique*, in *MÉTA, journal des traducteurs*, vol. 11, n° 1, mars 1966, p. 15. (Exposé présenté devant les étudiants en traduction du Département de linguistique de l'université de Montréal, le 11 décembre 1964).

ration des progrès techniques, il est devenu nécessaire pour les entreprises privées comme pour les États de se tenir au courant des découvertes scientifiques et de leurs applications technologiques, s'ils ne veulent pas se laisser distancer; d'où la multiplication des organismes et congrès internationaux où les hommes de science échangent les résultats de leurs expériences; d'où aussi la prolifération des publications scientifiques et techniques grâce auxquelles chercheurs, ingénieurs et techniciens de tous les pays se tiennent informés des récents progrès et évitent de perdre un temps et des sommes considérables à refaire des travaux déjà faits.

Depuis quelques années, donc, le volume des publications scientifiques et techniques a augmenté dans des proportions gigantesques en même temps que s'accroissaient les échanges entre pays. D'autre part, il est devenu indispensable pour les chercheurs et techniciens des secteurs privé et public de prendre rapidement connaissance du contenu de ces publications. Ces constatations sont confirmées par les statistiques : au cours des vingt dernières années, le nombre des revues scientifiques publiées dans le monde est passé de 24 000 à plus de 60 000; par ailleurs, le nombre des revues techniques russes traduites aux États-Unis a décuplé au lendemain du lancement du premier spoutnik. De la conjonction de ces faits — augmentation du volume des publications techniques et nécessité d'en connaître rapidement le contenu — sont nées ou se sont développées des professions et des spécialisations nouvelles, en particulier la profession de traducteur technique, de réviseur technique, d'ingénieur traducteur et celle, encore peu connue, de documentaliste linguiste.

Je me propose de vous parler d'abord de ces professions, de la formation qu'elles exigent, des débouchés qu'elles ouvrent, de l'avenir qui leur est réservé — en insistant, bien entendu, sur la profession de traducteur technique. Dans une seconde partie, je traiterai plus précisément du processus de la traduction technique pour tenter d'établir, à l'aide d'exemples pratiques, quelques règles sur la façon d'aborder et de résoudre les nombreux problèmes qui se posent au traducteur technique.

Le traducteur technique

Pendant longtemps, et surtout en Europe, qui disait traducteur pensait traducteur littéraire. Les choses ont bien changé et la traduction technique dispute maintenant la première place aux « belles infidèles ». Au Canada, la traduction littéraire a toujours occupé un rang relativement modeste, même si l'on constate depuis quelques années une nette augmentation des oeuvres littéraires traduites par des traducteurs canadiens. La traduction technique n'a donc pour rivales que la traduction commerciale, rarement confiée à des traducteurs professionnels mais plus souvent à des secrétaires-traductrices, la traduction publicitaire et la traduction que j'appellerais journalistique (agences de presse, journaux et magazines). Mais, en raison de l'omniprésence de la technique et de la science, le traducteur, quel que soit le domaine dans lequel il exerce son activité, est appelé à traduire des textes techniques au cours de sa carrière.

Qu'est-ce donc qu'un traducteur technique? Selon la définition donnée par le président de la Société française des traducteurs, le traducteur technique est un spécialiste de la profession dont la tâche est « d'assimiler un texte scientifique ou technique écrit dans une langue étrangère... et de le réécrire de façon que le spécialiste auquel il est destiné ait l'impression qu'il a été écrit dans son propre pays ».

Pour accomplir cette tâche avec succès, le traducteur technique doit avoir reçu une double formation: l'une générale, l'autre spécialisée. Comme tout traducteur, le traducteur technique doit avoir une connaissance approfondie de la langue de départ et de la langue d'arrivée — connaissance des mots *(lexique)*, de la structure de la phrase *(agencement)*, du pays et des hommes (*ethnographie et métalinguistique*). Il est inutile d'insister sur cette première condition qui vous est bien connue. La seconde condition requise est la connaissance de la terminologie particulière des sciences et des techniques. Chaque science, chaque technique possède son vocabulaire ou son jargon qui permet aux spécialistes de mieux saisir la réalité de leur domaine propre. Au fur et à mesure que les sciences se spécialisent, les jargons deviennent plus nombreux et plus hermétiques. C'est ainsi que récemment il a fallu traduire en *américain* courant un traité scientifique rédigé en une langue incompréhensible pour les non-initiés. D'autre part, la technique envahit peu à peu tous les domaines, et les hommes de science universels sont maintenant chose du passé. De ces deux constatations — existence d'une terminologie particulière à chaque technique et extension du domaine de la technique — découlent deux exigences propres à la traduction technique: la spécialisation et la documentation.

La spécialisation en traduction technique est une question délicate lorsqu'on l'envisage d'un point de vue pratique, car il faut tenir compte de plusieurs facteurs dont certains sont inconnus. Il y a d'abord la demande: il serait dangereux de se spécialiser dans une branche bien déterminée sans savoir à l'avance s'il y a des débouchés dans cette branche. Ensuite, la spécialisation ne doit pas être trop restreinte, sans quoi on risque de ne travailler qu'un mois par an ou d'attendre pendant dix ans le poste pour lequel on s'est préparé. Enfin, il y a le hasard qui, bien souvent, nous oriente dans une voie à laquelle on n'avait pas songé. Pour ces raisons, je crois

qu'il est préférable de commencer par acquérir une culture technique et scientifique plus étendue que profonde, sur laquelle viendra se greffer par la suite la spécialisation. Et voici pourquoi : on ne peut demander à un traducteur technique d'être une encyclopédie ambulante; dans la réalité, vous constaterez que c'est exactement ce qu'on attend de lui. Pour citer quelques exemples personnels, j'ai déjà eu à traduire des textes sur la technologie des plastiques, les machines électroniques, la pose de panneaux de revêtement, les allergies causées par les abeilles et, pour finir en beauté (si l'on peut dire), l'élevage des porcelets à l'engrais. Un traducteur technique doit être en mesure de faire face à la plupart de ces situations.

Les études du baccalauréat apportent déjà certaines bases, mais au niveau universitaire il est essentiel, à mon avis, d'y ajouter des connaissances plus spécialisées — notions de sciences appliquées, d'économie politique, de droit commercial et industriel, etc. — ne serait-ce que pour se familiariser avec chaque terminologie. On pourrait croire que le droit et la technique n'ont rien en commun; or, il arrive souvent qu'un texte technique se présente sous forme de soumission, contrat, marché, garantie ou brevet, et il faut évidemment traduire et les caractéristiques techniques et les clauses juridiques. Cette formation de base acquise, il est nécessaire de la compléter ensuite par des études plus spécialisées, des stages ou un perfectionnement autodidacte, et c'est à ce stade que devrait se situer la spécialisation.

Tout traducteur, quelle que soit sa spécialité, doit se tenir documenté, ne serait-ce que pour être au courant de ce qui se passe dans le monde — et ainsi mieux comprendre et mieux rendre les textes qu'il a à traduire — et aussi pour enrichir et renouveler son vocabulaire. Mais pour le traducteur technique, la documentation est une nécessité absolue sans laquelle il ne peut espérer se tirer honorablement des difficultés les plus diverses et les plus inattendues qu'il a constamment à vaincre. Cette documentation se présente sous trois formes : la documentation écrite, les experts ou spécialistes, le fichier du traducteur.

Comme je l'ai dit, la traduction technique est un domaine illimité, et à quelques heures d'avis vous pouvez avoir à traduire un texte portant sur un sujet qui vous est totalement ou presque inconnu. Il est donc indispensable que vous puissiez rapidement (car en traduction, tout se fait rapidement) mobiliser toute l'aide possible pour mener à bien votre tâche. La première source à laquelle on pense est bien entendu la documentation écrite, c'est-à-dire dans l'ordre : les dictionnaires et glossaires techniques, les encyclopédies, les publications et les traités. Les dictionnaires techniques, encore plus que les dictionnaires de langue, sont souvent en retard de plusieurs années ou bien incomplets; or, fréquemment, les textes à traduire traitent de techniques ou d'applications récentes. Les glossaires sont généralement plus à jour et ils complètent avantageusement les dictionnaires, en particulier certains glossaires *américains-français*. Les encyclopédies sont utiles dans le cas de techniques qui ont peu évolué depuis quelques années (par exemple, *la fabrication du caoutchouc synthétique ou le moteur à combustion interne*); elles expliquent mais ne traduisent pas. Je rattache aux encyclopédies les livres de la collection *Que sais-je?*, qui ont l'avantage de traiter de nombreux sujets, d'être relativement

récents et d'un prix modique. Quant aux publications, il faut savoir que chaque technique, chaque profession a au moins un organe de diffusion; on ne peut évidemment les connaître ni les lire dans leur totalité, mais tout traducteur technique spécialisé devrait s'abonner aux revues qui touchent son domaine. Pour les traités enfin, leur consultation ou leur achat ne se justifie que si l'oeuvre à traduire est assez importante. En résumé, le traducteur technique doit avoir sous la main un certain nombre d'outils, notamment plusieurs dictionnaires et glossaires techniques, et connaître en outre les principales sources de documentation — c'est le rôle du fichier auquel je ferai allusion tout à l'heure.

Lorsqu'un terme ou un passage n'est pas clair, ou lorsqu'on a épuisé sans succès toutes les sources de documentation, il faut avoir recours à l'expert ou au spécialiste. En traduction technique, la collaboration entre traducteur et expert est indispensable. Il y a deux genres d'experts, qui remplissent tous deux un rôle différent : tout d'abord, l'expert de la langue de départ, qui est le plus souvent l'auteur du texte; il est le mieux qualifié pour expliciter sa pensée ou expliquer le sens d'un terme, et le traducteur ne doit pas hésiter à le consulter. Son rôle n'est pas de traduire, mais d'expliquer. En second lieu, il y a l'expert de la langue d'arrivée qui, lui, peut fournir une traduction ou une explication, selon qu'il est bilingue ou non. Il faut toutefois prendre garde de ne pas accepter aveuglément les solutions proposées par l'expert, et ceci pour deux raisons :

1. l'expert n'est pas un linguiste, c'est un technicien, il ne faut donc pas lui demander plus qu'il ne peut donner;
2. il arrive souvent au Canada que l'expert soit de formation américaine ou qu'il travaille dans un milieu anglophone; le traducteur doit donc accepter avec circonspection les traductions proposées et les vérifier.

Cette réserve faite, l'expérience m'a appris qu'il est très utile, sinon indispensable, d'avoir dans ses relations des spécialistes à qui l'on peut faire appel. Grâce à eux, et par un simple coup de téléphone, le traducteur s'épargne fréquemment des heures de recherches, parfois vaines.

Étant donné qu'en traduction le facteur « temps » est de première importance, le traducteur technique doit pouvoir rapidement localiser les sources de documentation; c'est ici que le fichier entre en jeu. Après la formation de base, la constitution d'un fichier devrait être le premier souci du traducteur technique. Ce fichier peut comprendre deux sections : l'une pour les références, l'autre pour le vocabulaire. Dans la première figure la liste des dictionnaires techniques et l'endroit où l'on peut les consulter, classés par ordre alphabétique selon les domaines particuliers; par exemple : Automobile, Électronique, Pétrole, etc. Comme point de départ, on peut se servir des fichiers déjà existants et des répertoires de dictionnaires (pour n'en citer que quelques-uns : le fichier des bibliothèques, la liste des dictionnaires techniques publiée dans le Journal des traducteurs, le catalogue de l'A.T.S.[21], la bibliographie des dictionnaires scientifiques et techniques multilingues, publiée par l'UNESCO). Quant au fichier de vocabu-

21. Associated Technical Service, Glen Ridge, New Jersey, U.S.A.

laire, il ne se justifie, à mon avis, que si le traducteur technique se spécialise dans un ou quelques domaines, sinon il risque de mettre sur fiches une quantité de mots qu'il n'aura jamais plus l'occasion de rencontrer dans une traduction, ce qui est une perte de temps.

À ce fichier, j'ajouterais un classeur, également divisé en deux sections. Dans l'une, le traducteur garde dans des chemises classées une copie de toutes ses traductions, ce qui lui permet d'assurer une certaine uniformité de terminologie (la *consistency* chère à nos amis anglophones!) et, dans certains domaines (je pense en particulier à l'assurance), d'utiliser des passages de ses traductions précédentes. Dans l'autre, il accumule, également dans des chemises classées, la documentation recueillie sous forme d'articles, coupures de journaux, brochures ou prospectus, documentation qui s'enrichit au cours de ses lectures.

Avant de quitter le stade de la formation pour passer aux débouchés de la carrière, je désire ajouter que la formation du traducteur technique n'est jamais terminée : tous les jours il a de nouvelles difficultés à vaincre, et donc de nouvelles connaissances à acquérir. Il doit constamment se tenir au courant de l'actualité, pour accroître à la fois ses connaissances techniques et linguistiques. Comme son collègue le technicien, il ne peut se permettre de se laisser dépasser, il doit suivre la technique à la course.

La traduction technique n'est donc pas un métier de tout repos. Mais si l'on exige beaucoup du traducteur technique, il faut dire qu'en retour il n'est pas trop mal partagé. Après le rédacteur-traducteur publicitaire, le traducteur technique est probablement le mieux rémunéré et celui qui a le plus de facilité à se placer. Les débouchés dans ce domaine sont en effet très nombreux; en voici quelques exemples d'actualité : j'ai assisté récemment à deux conférences données chaque fois par le chef d'un service de traduction, et tous deux se sont plaints de la rareté des bons traducteurs techniques; la ville de Montréal a engagé dernièrement un traducteur pour la traduction de soumissions; la division de Montréal du Bureau fédéral de la traduction a embauché plusieurs traducteurs techniques et est à la recherche de réviseurs techniques; Expo 67 cherche de bons traducteurs techniques à la pige. Dans tous les cas, on demande, en plus de la formation de traducteur, une formation technique ou juridique. Ces exemples se limitent au secteur public et à Montréal seulement. Il est évident que le secteur privé a également besoin de traducteurs techniques, et que ce besoin ira en grandissant pour les raisons que j'exposais tout à l'heure.

Voici ce qu'est le traducteur technique : un traducteur spécialisé à qui on demande une formation plus poussée que celle de son collègue non spécialisé, mais qui est aussi mieux rémunéré et voit s'ouvrir devant lui des débouchés toujours plus grands. Je voudrais maintenant dire quelques mots de trois professions connexes : celle de documentaliste linguiste, de réviseur technique et d'ingénieur-traducteur.

La profession de documentaliste linguiste est assez nouvelle et, à ma connaissance, elle a été définie pour la première fois en 1963 dans un bulletin de la Société française des traducteurs. En quelques mots[22], le documen-

22. Ceux que la question interesse pourront se reporter à l'article de Paul Arnaud, *Le traducteur technique de l'avenir... le documentaliste linguiste*, publié dans le Journal des traducteurs, 9.3.

taliste linguiste est « chargé de la recherche et de l'exploitation de l'information ». On le trouve dans le service de documentation des grandes entreprises, des ministères et des organismes internationaux; son rôle est de recueillir, classer, traduire ou faire traduire une masse d'information pour ensuite choisir la documentation susceptible d'utilisation et la diriger vers les spécialistes qui en tireront le meilleur parti. Il semble que cette profession soit le résultat des deux phénomènes que je mentionnais au début, à savoir : l'accélération du progrès technique et l'augmentation du nombre des publications qu'il est nécessaire de déchiffrer rapidement. Toujours selon la Société française des traducteurs, « les offres d'emploi témoignent que l'on recherche plus de documentalistes linguistes que de simples traducteurs ».

La profession de réviseur est mieux connue; par contre, elle offre moins de débouchés que celle de traducteur technique, d'une part parce que le poste de réviseur est souvent offert à un traducteur chevronné en récompense de ses longs services; d'autre part, parce que seuls les bureaux de traduction assez importants ont des réviseurs attitrés. Le travail de réviseur est mieux rémunéré que celui de traducteur et, à mon point de vue, plus intéressant — sauf lorsqu'il est nécessaire de refaire la traduction, ce qui est une autre question.

Pour compléter ce bref tour d'horizon des professions se rattachant à la traduction technique, il faut mentionner un concurrent qui modifiera peut-être notre façon d'envisager la formation du traducteur technique; je veux parler de l'ingénieur-traducteur. À l'issue de la dernière guerre mondiale, les techniques et les machines américaines ont envahi l'Europe. Or, pour comprendre les techniques nouvelles et faire marcher les machines, il fallait traduire; comme il y avait une pénurie de traducteurs techniques, on a donné à des ingénieurs et à des techniciens une formation de traducteur. En France, les ingénieurs-traducteurs reçoivent un traitement de $1 000 par mois et ils sont très rares. Le technicien-traducteur remplacera-t-il demain le traducteur technique? C'est une question que l'on peut se poser[23]. Mais il est évident que la tentation est grande chez les employeurs de faire traduire des textes techniques par des techniciens plutôt que par des traducteurs. Les résultats ne sont pas toujours brillants; ils peuvent même être désastreux, comme j'ai déjà eu l'occasion de le constater. Une chose demeure évidente : que l'on soit traducteur technique ou ingénieur-traducteur, une double formation s'impose.

---

23. Lors d'une récente séance d'étude du Cercle des traducteurs, la question a été effectivement posée par M. Robert Dubuc. Dans sa réponse, M. Santiago, chef du service de la traduction à l'Hydro-Québec, a fait ressortir qu'il serait difficile d'attirer des ingénieurs vers la traduction tant qu'on ne pourrait pas leur offrir un traitement au moins égal à celui d'ingénieur. Tout en regrettant cet état de choses, le conférencier a exprimé l'avis que l'ingénieur-traducteur était la solution d'avenir.

Processus de la traduction technique

Ce qui distingue la traduction technique des autres formes de traduction et en constitue la plus grande difficulté, c'est le problème de compréhension. Il est évident que l'on ne peut traduire un mot ou même la description d'un procédé si on ne les comprend pas; or, en traduction technique, le cas se présente assez fréquemment, soit qu'il s'agisse d'un domaine ou d'une terminologie qui nous sont inconnus parce que trop spécialisés, soit que l'on ait affaire à une technique toute nouvelle dont le vocabulaire n'est pas encore fixé et encore moins enregistré dans les dictionnaires. Comme par ailleurs la traduction technique exige précision et exactitude, il ne peut être question d'éviter les difficultés ou de s'en tirer élégamment par un tour de passe-passe, comme cela est parfois possible dans d'autres domaines. Nous verrons tout à l'heure quelle est la marche à suivre pour résoudre les problèmes de compréhension. Auparavant, et pour procéder logiquement, commençons par la première phase du processus de traduction : l'analyse.

1. Analyse

L'analyse, qui est une opération importante en traduction littéraire, par exemple, se fait assez rapidement en traduction technique. Il est pourtant certains points qu'il ne faut pas négliger. Cette analyse peut se faire en quatre étapes, dont voici une brève description.

1.1 Lecture

La lecture rend possible l'analyse; elle facilite la compréhension en donnant une vue d'ensemble sur le texte à traduire. Un terme qui semble équivoque au premier abord peut se trouver défini ou explicité dans un paragraphe suivant. Par exemple, le traducteur devra chercher dans le texte un indice qui lui indique s'il doit traduire *repository for public funds* par lieu de dépôt (emplacement) ou dépositaire (personne) des deniers publics. Le même cas se présente pour *valve*, comme on le verra plus loin.

1.2 Contexte

Le contexte, pris au sens large du terme, permet de répondre à deux questions importantes : 1) Quelle est l'origine et la destination du texte à traduire? S'agit-il d'un texte purement scientifique (p. ex. communication à un congrès de physiciens) ou d'un ouvrage de vulgarisation destiné au grand public? La réponse à cette question influera sur le niveau de langue; 2) Le texte est-il rédigé en anglais ou en américain? Cette question est déterminante sur le plan sémantique (surtout dans le domaine de la technique); le traducteur des *Mémoires de Churchill* ne se l'est sans doute pas posée lorsqu'il traduit le mot *truck*, puisqu'il a vu un convoi de camions là où il y avait une rame de wagons[24]. De même, les *corporate stocks* sont des emprunts de municipalités en Grande-Bretagne et des titres de sociétés commerciales aux États-Unis.

1.3 Niveau et tonalité

Selon la destination du texte, le niveau pourra être celui du jargon technique, de la langue écrite scientifique ou de la langue commune parsemée de termes techniques. La tonalité est en général neutre, impersonnelle.

24. Je dois cet exemple à M. J.-P. Vinay.

1.4 Documentation

Parvenu à ce stade de l'analyse, le traducteur est en mesure de déterminer le genre de documentation dont il aura besoin. Il peut déjà vérifier ses sources de documentation, faire l'inventaire des outils qu'il a sous la main et de ceux qu'il devra se procurer. Si l'importance de la traduction le justifie, il peut commencer à lire des traités pertinents, au double point de vue de la terminologie et de l'information technique.

2. Compréhension

Le processus de traduction en général comporte une double opération : traduire pour comprendre et traduire pour faire comprendre. Dans le premier cas, le traducteur est seul en présence du texte; dans le second, le lecteur entre en jeu. En pratique, ces deux opérations sont simultanées, mais en traduction technique il est bon de les dissocier parce que, comme nous l'avons dit, la compréhension présente de plus grandes difficultés que dans les autres formes de traduction. On peut résoudre les problèmes de compréhension par étapes successives.

2.1 Degré de difficulté

Le traducteur procède à un inventaire rapide des difficultés de compréhension pour déterminer

a) s'il a la compétence voulue pour traduire : compréhension suffisante; documentation et experts à sa disposition;
b) s'il peut traduire rapidement et de façon rentable, c'est-à-dire dans le délai imparti et dans un temps correspondant à la rémunération.

2.2 Genre de difficulté

Au cours de la lecture, le traducteur a relevé les termes et les passages qu'il ne comprend pas. Des recherches préliminaires à l'aide des outils et de la documentation dont il dispose lui permettent d'éliminer les difficultés qu'il peut résoudre seul.

2.3 Appel à l'expert

S'il reste des termes ou des passages obscurs ou incompréhensibles, le traducteur doit faire appel à l'expert. Le temps de celui-ci étant précieux, il est important de lui poser des questions précises et intelligentes, de préférence avec renvoi au texte.

2.4 Traitement des réponses

Lorsqu'on reçoit les réponses, deux cas peuvent se présenter : ou bien les explications permettent de traduire ou bien, tout en comprenant le sens, on ne connaît pas l'équivalent dans la langue d'arrivée. En fait, il ne s'agit déjà plus d'un problème de compréhension mais de traduction, et nous retrouverons les réponses, sous forme d'exemples, à la 3e phase du processus qui est la traduction proprement dite.

3. Traduction

Il s'agit maintenant de traduire pour faire comprendre. À ce stade, le traducteur comprend dans sa totalité le texte dans la langue de départ, il a sous la main les outils nécessaires pour travailler et les explications que

lui a fournies l'expert sur les points obscurs. Il ne reste donc plus qu'à passer à la traduction, c'est-à-dire à la recherche d'équivalences. Voici quelques exemples pratiques dont l'intérêt réside davantage dans la manière d'arriver à la solution que dans la solution elle-même.

1er cas : Le terme est inconnu ou il est employé dans un sens inconnu. L'explication de l'expert de la LD (langue de départ) permet de comprendre et de traduire :

CASTER	Contexte : Liste de produits fabriqués par une société. Dictionnaire (Harraps) : 1) mouleur, fondeur; 2) déschisteur. Explication : Petite roue placée sous une plateforme ou un chariot. Traduction : roulette (pivot et roulement à billes). Simple problème de compréhension.
IRON PIPE NPT 10" O.D.	Les abréviations, fréquentes dans les tableaux, les plans, les croquis cotés, etc., sont souvent des énigmes que l'expert de la LD permet de résoudre sans difficulté. Ici : National Pipe Thread — Outside Diameter.
PERFORATED TYPE BREAKWATER	Cet exemple (cité par M. P. Griffon, réviseur au Bureau fédéral de la traduction à Montréal) illustre les dangers de la traduction littérale. Il ne s'agissait pas d'un brise-lames perforé, comme devait l'expliquer l'expert, mais d'un brise-lames alvéolé.

2e cas : Termes imprécis ou équivoques. Beaucoup de mots n'ont pas la même extension dans les deux langues; d'autres ont plusieurs équivalents se situant à des niveaux de langue différents. Dans chaque cas, le traducteur doit rechercher le terme précis, technique, et demander des précisions à l'expert si le contexte n'est pas assez clair. Voici deux exemples :

VALVE	Équivalents possibles : robinet, soupape, vanne, valve. Mais ces mots ne sont pas synonymes, et le traducteur devra se reporter au contexte ou faire appel à l'expert pour s'assurer qu'il emploie le terme exact. La pose d'une vanne à la place d'une soupape peut avoir des conséquences fâcheuses!
SCREEN	Ce mot peut désigner, entre autres choses, un grillage, mais dans un texte technique la précision exige que l'on traduise, selon le cas, par tamis, claie, crible, sas, etc. De même *fly-screen* ne devra pas se rendre par moustiquaire, mais par toile métallique (tout comme *cheesecloth* n'est pas du « coton à fromage » mais de la gaze!).

3e cas : Dans les cas qui précèdent, grâce au contexte ou aux explications de l'expert de la LD, il a été possible de trouver des équivalences satisfaisantes. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et parfois il faut avoir re-

cours à l'expert de la LA (langue d'arrivée). Voici un exemple qui permet de passer en revue chacune des étapes de la démarche :

ROUTINE &
SUB-ROUTINE

Contexte : Il s'agit de machines électroniques, mais les deux termes figurent dans une liste, sans autres explications.

Dictionnaires : Les dictionnaires unilingues ou bilingues ne donnent pas le sens technique des deux termes.

Expert de la LD : En l'occurrence, c'est le client qui a fourni le texte à traduire. Son explication est la suivante : série d'instructions données à une machine électronique pour remplir une fonction déterminée 1) qui s'applique à presque tous les cas (*routine*) ou 2) seulement à quelques cas (*subroutine*). Ex.: 10 000 factures à imprimer, 50 avec taxe municipale. *Routine :* calcule et ajoute la taxe.

Le problème de compréhension est résolu, mais non celui de la traduction. La recherche d'équivalences dans les ouvrages de documentation n'apporte aucune solution satisfaisante. Il faut donc passer à la dernière étape.

Expert de la LA : Dans le cas présent, je me suis adressé au Centre de calcul de l'université de Montréal. On m'a d'abord proposé « routine » et « sous-routine », solution de facilité que j'accueille avec une grimace! Après discussion et consultation de glossaires, nous arrivons à la solution : programme et sous-programme. La traduction me satisfait et je l'adopte... tout en espérant n'avoir jamais à traduire *program and routine*. À chaque jour suffit sa peine!

4. Révision

En règle générale, il est toujours avantageux de faire réviser sa traduction. La rédaction du lecteur qui ne connaît pas l'original en LD est un excellent critère de « transparence ». En traduction technique, toutefois, la révision doit porter davantage sur le fond que sur la forme, la précision et l'exactitude passant avant l'élégance. C'est pourquoi la révision devrait être confiée à un technicien, qui sera mieux en mesure de déceler rapidement les termes inexacts et de signaler au traducteur les passages qui manquent de clarté. Le but primordial de la traduction technique étant l'information, il est évidemment essentiel que le message soit clair.

De ce qui précède, on peut conclure que la traduction technique est un travail sinon d'équipe, du moins de collaboration étroite entre le traducteur et le technicien. Sans cette collaboration, il est difficile — et parfois impossible — de faire ce travail de façon satisfaisante. C'est une profession qui exige à la fois un esprit curieux, car le traducteur doit se tenir au courant des progrès de la technique et accroître sans cesse ses connaissances dans un grand nombre de domaines; un esprit méthodique, car il

doit classer et répertorier toute la documentation qu'il accumule pour pouvoir l'utiliser au moment voulu sans perte de temps; enfin, un souci de l'exactitude et de la précision, car la science et la technique ne se contentent pas d'à-peu-près. Sur le plan linguistique, le traducteur technique est souvent appelé en outre à faire oeuvre de pionnier. Dans sa chronique *Défense de la langue française*, Robert Le Bidois écrivait récemment : « C'est surtout dans le domaine de la technique et de la science qu'apparaissent les insuffisances du vocabulaire. Tous les jours, de nouveaux concepts, dispositifs ou objets nous obligent à créer des mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires ». Or, c'est au traducteur technique qu'il incombe souvent de combler ces lacunes lexicales. La traduction technique n'offre donc à ceux qui ont la compétence et les dispositions voulues une carrière à la fois enrichissante pour l'esprit, rémunératrice et pleine d'avenir.

ANNEXE III

LES TEXTES TRADUITS ET LEUR UTILISATION EN TERMINOLOGIE [25]

par Robert Dubuc

Les services de terminologie liés à des bureaux de traduction ont la tentation constante de procéder au dépouillement systématique des traductions de la maison puis de là de passer au dépouillement de toutes les traductions dont la tenue semble bonne.

Les avantages du procédé semblent évidents à première vue. Il peut permettre d'unifier la terminologie à l'intérieur d'un service. Le coût de la recherche est ramené à un prix minimal : n'importe quel bon bilingue peut retrouver les équivalents entre deux textes traduits l'un de l'autre et à un rythme qui défie toute comparaison avec celui des recherches dans les textes originaux.

Devant ces avantages non négligeables, il nous est apparu nécessaire d'étudier de plus près quelques exemples de terminologie de traduction, afin d'éclairer ou de nuancer le principe énoncé au Congrès de terminologie de Genève : « L'information terminologique doit toujours être tirée de textes originaux dignes de foi ».

Les textes que nous avons étudiés sont de nature technique; ils touchent, le premier au domaine de la banque, le deuxième aux télécommunications et le troisième à la statistique. Cette étude a été rendue possible grâce à la collaboration des étudiants stagiaires en terminologie [26] et de M. Jean Hesse, ex-directeur de la terminologie aux Nations Unies.

Pour le vocabulaire bancaire, c'est le rapport annuel du Fonds monétaire international [27] dans ses versions anglaise et française qui a servi de base au relevé terminologique. Ce dépouillement a permis d'établir rapidement 251 fiches bilingues complètes. Le dépouillement s'est fait de façon plutôt exhaustive que sélective. Les données qui suivent ont été établies d'après un échantillonnage au hasard et extrapolées à l'ensemble de la recherche.

32% des fiches posaient des problèmes difficiles de terminologie et proposaient des solutions acceptables.

25. DUBUC, Robert, *Les textes traduits et leur utilisation en terminologie* in *MÉTA*, journal des traducteurs, vol. 19, n° 4, p. 205-208.

26. Pour les télécommunications, Mlles Danielle Lagueux et Viviane Forest; pour la statistique, Mmes Andrée Mayers et Louise Letendre (été 1974).

27. International Monetary Fund, *Annual Report*, Washington (D.C.), 1968, 200 p. Fonds monétaire international, *Rapport annuel*, Washington (D.C.), 1968, 196 p.

Par contre, 32% proposaient des solutions déjà connues et faciles à obtenir.

44% des fiches représentaient de la terminologie maison, non susceptible d'application hors du Fonds monétaire international.

20% des fiches semblaient en contradiction avec l'usage établi dans ce domaine ou encore de simples calques des expressions anglaises, sans référence à la réalité de la langue d'arrivée[28].

Le deuxième travail de dépouillement a porté sur un extrait des actes de la XII[e] assemblée plénière du Comité consultatif international des radiocommunications[29]. Ce travail a donné lieu à quelque 400 fiches bilingues à double contexte. L'aspect étudié — les satellites de télécommunication — présente une indigence assez grande de documents originaux en français. La traduction de ces actes semble bien documentée. Le nombre de problèmes terminologiques importants posés et résolus de façon satisfaisante s'élève à près de 85% des expressions relevées. Ce qui est cependant instructif, c'est la typologie des fiches non retenues[30].

Il y a d'abord les fiches nettement erronées ou douteuses (un petit nombre) parmi lesquelles on trouve, par exemple, *transmission delay* rendu par temps de propagation au lieu de retard de propagation ou de diffusion; *signal attenuation* rendu par évanouissement du signal (l'évanouissement est en général total et non une simple atténuation); l'adoption de brouillage comme équivalent d'*interference*, ce qui laisse *jamming* sans équivalent spécifique. Or, le brouillage est en général volontaire et l'*interference* accidentel. Enfin, *dipole* rendu par doublet apparaît comme un néologisme d'assez bonne frappe sans sanction de l'usage.

Mais la caractéristique la plus fréquente vient de la tendance à la surcaractérisation de la terminologie utilisée, signe infaillible de l'influence de la traduction. On cherche en fait à en dire trop par crainte de ne pas en dire assez. Voici quelques exemples : *Discontinuity* : discontinuité de temps; *Exhaust Type Plasma :* plasma dû aux échappements; *Noise-Like Interference :* brouillage à caractéristique de bruit; *Pay-Load Limitation :* limitation imposée aux charges utiles; *Frequency-Reversed System :* système avec inversion des bandes de fréquences; *Unused Satellite :* satellite non en cours de fonctionnement. Tous ces équivalents sont inutilement lourds et grèvent la terminologie de la langue d'arrivée d'expressions non maniables. Des expressions comme plasma d'échappement, brouillage-bruit, limitation des charges utiles, système avec inversion des fréquences, satellite non utilisé — moins précises peut-être — auraient toutefois allégé la terminologie. Une appellation ne doit pas être une définition.

---

28. Voici quelques exemples : *articles of agreement* : statuts; *executive director* : administrateur; *governor (of the Bank)* : gouverneur; *reserve position* : position de réserve (situation des réserves); *rules and regulations* : règles et règlements (surtraduction); *surplus country* : pays excédentaire; *terms of trade* : termes d'échange (pour conditions).

29. Comité consultatif international des radiocommunications, XII[e] Assemblée plénière, Genève, Union internationale des télécommunications, 1970, vol. 4, partie 2, 466 p.
International Radio Consultative Committee, XIIth Plenary Assembly, Geneva, 1970, Vol. 4, Part 2, 466 p.

30. L'analyse de ce travail s'est faite par voie d'échantillonnage et d'extrapolation, comme pour le travail précédent.

Cette analyse a permis de mettre en évidence une certaine incohérence dans l'utilisation des équivalents d'un même terme, ainsi *phase lock* est rendu tantôt par asservissement de phase, tantôt par blocage de phase, *unphased* tantôt par non en phase, tantôt par à répartition aléatoire.

Enfin, la troisième étude a consisté à comparer la terminologie statistique utilisée dans une traduction[31] avec les données d'une recherche terminologique originale. Sur 137 expressions recensées, on ne note que 27 cas de concordance complète, ce qui laisse un solde de 110 cas de disparité. Comment expliquer un tel écart?

Il semble bien que les traducteurs ont voulu mettre au point « leur » terminologie, sans tenir compte d'un usage auquel ils ne faisaient visiblement pas confiance. Même les travaux de normalisation de l'AFNOR ont été entièrement ignorés. Il en résulte une terminologie qui s'écarte sans raison de la terminologie courante, parce que les auteurs ont cru devoir surcaractériser les expressions ou mettre au point des expressions nouvelles par crainte exagérée d'être trop près de l'anglais. Certains exemples de surcaractérisation : courbe en forme de cloche pour *courbe en cloche*, courbe de densité normale pour *courbe normale*, courbe de densité en J, pour *courbe en J*, intervalle entre les 10^{e} et 90^{e} centiles pour *intervalle décile*. Pourtant, les expressions que les auteurs se sont refusé à employer sont courantes et difficilement répréhensibles.

Les auteurs ont aussi craint souvent de rendre *distribution* par distribution, *curve* par courbe et *frequency* par fréquence. « Ces scrupules font voir trop de délicatesse », l'usage ayant largement ratifié ces équivalences. On s'explique en outre difficilement que les traducteurs aient ignoré coefficient de pondération pour *weight*, et aient préféré ajustement d'une courbe à lissage d'une courbe, les deux expressions rejetées étant largement répandues.

---

31. Spiegel, Murray R., *Théorie et applications de la statistique*, New York, McGraw-Hill International, « Série Schaum », 1972, 358 p. (traduction de A. Ergas et J.-F. Marcotorchino).

Conclusion

De ces trois expériences, il faut conclure à la sagesse du principe adopté au Congrès de terminologie de Genève, parce que les textes traduits sont effectivement dangereux. Dans les meilleures conditions, la terminologie y souffre d'une certaine insécurité qui risque de la gauchir et de mener à plus ou moins brève échéance à une terminologie de traduction en marge de la langue vivante.

Le trait le plus frappant de la terminologie des textes traduits est bien cette tendance à surcaractériser les expressions. Ce procédé finit par alourdir indûment la terminologie de la langue d'arrivée au point de la rendre difficilement maniable.

La seconde caractéristique vient des écarts aux termes usuels, particulièrement sensibles dans la première et la troisième étude. Ces disparités d'avec l'usage finissent par créer une véritable langue de traduction, quand ce n'est pas une langue de traducteurs. Même si l'on ne peut ériger en dogme le principe de la primauté de l'usage, il reste qu'on peut difficilement faire de la bonne terminologie en en faisant abstraction.

À cet égard, les économies réalisées par le dépouillement des traductions risquent d'accentuer le dédale des terminologies et finiront par coûter, à cause des risques de confusion, beaucoup plus cher que la terminologie faite sérieusement.

L'expérience du texte des télécommunications, de beaucoup la plus positive, montre qu'il y a moyen de tirer d'une traduction une information terminologique valable, mais elle nous incite à la plus grande prudence, encore une fois, si l'on ne veut pas perdre le contact avec la réalité.

ANNEXE IV

LA PROFESSION DE TRADUCTEUR[32]

par Paul Horguelin

La profession de traducteur est l'une des plus anciennes du monde, puisqu'on peut en faire remonter l'origine à la Tour de Babel. C'est grâce aux traducteurs qu'au cours des âges ont pu être communiquées de peuple à peuple des philosophies, des religions, des littératures et des découvertes scientifiques qui ont enrichi les civilisations et fait progresser l'humanité. Au XX[e] siècle, et surtout depuis la Deuxième Guerre mondiale, les progrès réalisés dans le domaine des communications et des techniques de diffusion ont facilité le rapprochement des peuples au moment même où il devenait impérieux pour les États et les entreprises d'être rapidement informés des découvertes scientifiques. Pour ne citer qu'un exemple, le nombre des revues techniques russes traduites aux États-Unis a décuplé au lendemain du lancement du premier Spoutnik. Cette évolution a eu pour effet de créer une vaste demande de traducteurs dans tous les domaines de l'activité humaine.

Au Canada, la traduction joue évidemment un rôle de premier plan en raison du caractère bilingue du pays. La communauté francophone du Québec, en particulier, du fait de sa situation géographique et économique, doit constamment faire appel à la traduction pour communiquer et commercer avec ses voisins. Il semble donc que la traduction, au Canada comme ailleurs dans le monde, soit un trait marquant de notre ère de la communication.

Définitions

Le traducteur a pour tâche de transposer un texte d'une langue dans une autre en transmettant le plus fidèlement possible le message qu'il contient. Mais comme pour bien traduire il faut d'abord bien comprendre, et qu'on ne peut demander au traducteur d'être une encyclopédie ambulante, la profession de traducteur — comme beaucoup d'autres — comporte des spécialisations. C'est ainsi qu'il existe des traducteurs littéraires, techniques, juridiques, publicitaires, etc.

---

32. HORGUELIN, Paul, *La profession du traducteur*, Montréal, Société des traducteurs du Québec, c. 1974.

On a souvent tendance à confondre traducteur et interprète, ce qui est une erreur. Le rôle de l'interprète est de reproduire oralement, dans une autre langue, les paroles d'un interlocuteur ou d'un orateur, à l'intention d'une personne ou d'un auditoire. La profession d'interprète exige des aptitudes et une préparation différentes de celles du traducteur. L'interprète doit avoir beaucoup de vivacité d'esprit et une grande rapidité de concentration intellectuelle, et posséder une connaissance pratique à toute épreuve des langues utilisées. Il lui faut habituellement un bagage lexical beaucoup plus vaste que celui du traducteur. Les universités de Montréal, d'Ottawa et de Sudbury donnent des cours d'interprétation, mais cette spécialisation professionnelle s'acquiert également par la seule pratique.

Plusieurs professions connexes viennent se greffer sur la traduction. Le réviseur est chargé de relire et de vérifier les traductions. On devient réviseur par expérience, et ce poste est généralement confié à des traducteurs chevronnés. Le terminologue s'occupe de recherches terminologiques. Il dépouille des revues spécialisées, établit des glossaires ou des fiches qui aideront le traducteur dans son travail. Le documentaliste linguiste a pour tâche de recueillir et de classer une masse d'informations pour ensuite sélectionner la documentation qui peut intéresser l'entreprise, l'organisme et plus particulièrement les traducteurs, les réviseurs et les terminologues. L'avènement de la traduction automatique et des banques de terminologie a donné naissance à une nouvelle profession, celle de programmeur-linguiste; ce dernier a pour rôle de soumettre à l'ordinateur, en langage-machine, les problèmes du traducteur ou du linguiste.

Qualités requises

La profession de traducteur suppose certaines aptitudes que l'on peut ramener aux suivantes :

- **Esprit inquisiteur** — Le traducteur doit « aller au fond des choses », c'est-à-dire se documenter sur le texte qu'il a à traduire, consulter des experts, chercher à comprendre avant de traduire et ne jamais se contenter de solutions de facilité.
- **Perfectionnisme** — Le traducteur est un « peseur de mots »; il recherche constamment le terme, la tournure, le style qui lui permettront de transmettre le message avec le plus de fidélité et de transparence possible. La langue étant son instrument de travail, il doit en connaître toutes les ressources et toutes les particularités.
- **Dispositions à l'écriture** — Il n'est pas nécessaire de naître traducteur, mais les bons traducteurs sont ceux qui ont le « goût d'écrire »: avant d'apprendre à traduire, il faut savoir rédiger.
- **Souplesse d'esprit** — Le traducteur doit aborder le texte à traduire avec humilité et accepter d'en discuter avec son réviseur. Souvent, il lui faut aussi savoir défendre avec tact sa traduction auprès de son employeur ou de son client.

Formation

En plus d'une solide connaissance de ses langues de travail, le traducteur doit posséder une bonne culture générale et être rompu aux techniques

de la recherche terminologique et de la documentation. La formation du traducteur s'acquiert d'abord par des études et se continue de façon autodidacte tout au long de sa carrière. Cette formation permanente est à la fois une des exigences de la profession et une des satisfactions qu'elle apporte : loin d'être un travail routinier, la traduction est un défi et un enrichissement quotidiens.

Pendant longtemps, il suffisait d'être bilingue pour s'improviser traducteur. De nos jours, on exige de plus en plus que le traducteur se soit préparé à sa tâche par des études spécialisées et qu'il détienne un diplôme dans sa discipline. Cette exigence a été rendue possible par la création de cours universitaires de traduction.

Cours du soir

Au Québec, l'université de Montréal, l'université Laval et l'université du Québec à Trois-Rivières forment des traducteurs professionnels par des cours à temps plein. Ces cours sont donnés par des universitaires et par des traducteurs en exercice, ce qui assure une formation à la fois théorique et pratique.

Conditions d'admission : D.E.C.

Durée des études : 3 ans

Programme : Cours avancés de français et d'anglais; stylistique comparée et théorie de la traduction; terminologie et documentation; traduction générale, littéraire et spécialisée; initiation à l'interprétation; cours de culture générale, séminaires; notions de droit, d'économique et de sciences sociales

Diplôme : Baccalauréat spécialisé

À l'université de Montréal, une maîtrise permet de compléter l'enseignement dispensé. L'université Laval espère créer prochainement une maîtrise en traduction et l'université du Québec à Trois-Rivières, une maîtrise en terminologie.

D'autre part, l'université Sir George Williams dispense des cours de stylistique comparée et de traduction, mais ne décerne ni certificat ni diplôme.

Enfin signalons, à titre d'information, qu'à l'extérieur du Québec, les universités d'Ottawa et Laurentienne (Sudbury) assurent la formation de traducteurs en Ontario et l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Cours du soir

On peut aussi acquérir une formation de traducteur en suivant les cours du soir que dispensent le service d'éducation permanente de l'université de Montréal, le centre d'éducation permanente de l'université McGill, la direction de l'extension de l'université Laval et l'université Sir George Williams. Ces cours sont essentiellement pratiques; ils s'adressent aux

personnes qui se destinent à une carrière dans la traduction et aux traducteurs en exercice qui désirent se perfectionner.

Conditions d'admission :

MONTRÉAL	McGILL	LAVAL	SIR GEORGE WILLIAMS
Examen d'admission	Examen d'admission	Examen d'admission	Cours de français ou autorisation du département

Programme :

Stylistique comparée; traduction générale, littéraire et spécialisée	Méthodologie; traduction générale, littéraire et spécialisée	Stylistique comparée; traduction générale, littéraire et spécialisée; terminologie	Stylistique comparée; traduction générale

Diplôme :

Certificat	Certificat d'aptitude (3e); diplôme (4e)	Certificat d'aptitude (4e)	Ni certificat ni diplôme

Le gouvernement fédéral accorde des bourses d'études universitaires en traduction. Les boursiers sont engagés par la fonction publique et doivent exercer leur profession au Bureau fédéral de la traduction pendant une période minimale correspondant au nombre d'années de bourse. Le montant de la bourse est de $2 050 plus les frais de scolarité.

Conditions de travail

Selon le mode d'exercice de la profession, on distingue deux principales catégories de traducteurs : les traducteurs indépendants et les traducteurs salariés.

Le traducteur indépendant travaille pour son propre compte, généralement à son domicile. Son emploi du temps est irrégulier; il peut connaître des périodes creuses et des périodes de surcroît de travail. C'est une activité qui convient particulièrement aux esprits indépendants et aux femmes mariées qui ne peuvent s'accommoder des heures régulières de bureau. Certains traducteurs salariés acceptent aussi du travail à la pige pour augmenter leurs revenus.

Les traducteurs salariés travaillent dans des agences de traduction ou pour le compte d'organismes ou d'entreprises commerciales. La plupart sont des généralistes, mais il y a aussi une bonne proportion de traducteurs spécialisés. Le traducteur salarié bénéficie de la sécurité de l'emploi et reçoit un traitement régulier; de plus, dans les grands services, il dispose d'outils de travail que ne peut s'offrir le traducteur indépendant.

Rémunération

La rémunération des traducteurs indépendants se calcule au mot; elle dépend de leur capacité de travail et de l'importance de leur clientèle. En général, le tarif se situe entre 8 et 15 cents le mot. L'échelle de traitement des traducteurs salariés varie selon leur compétence et leurs années d'expérience. De plus en plus, l'entreprise privée s'aligne sur les grilles de traitement des fonctions publiques fédérale et provinciale, qui vont actuellement de $8 000 à $22 000. Depuis quelques années, on constate une augmentation constante et marquée de la rémunération des traducteurs.

Débouchés

Le marché du travail est actuellement caractérisé par une surabondance de traducteurs amateurs, qui ont beaucoup de difficulté à se placer, et par une pénurie de traducteurs professionnels et spécialisés. Les principaux employeurs de traducteurs sont les fonctions publiques fédérale et provinciale, les administrations publiques et privées, les entreprises commerciales : agences de presse et de publicité, firmes de traducteurs et organismes divers. Sur le plan géographique, les grands centres de traduction au Canada sont Montréal, Ottawa, Québec et Toronto.

Organisation professionnelle

Depuis quelques années, les traducteurs québécois sont groupés en un seul organisme professionnel, la Société des traducteurs du Québec, fondée en 1940. La Société, qui compte près de mille membres, a pour rôle essentiel de travailler à l'avancement de la profession.

Elle organise des colloques, séances d'étude et activités récréatives, offre à ses membres des cours de perfectionnement, publie un répertoire annuel des membres agréés et un bulletin mensuel d'information. Il existe deux catégories de membres : les membres agréés, traducteurs professionnels ayant subi avec succès l'examen d'agrément de la Société, et les membres adhérents, aspirants au titre de « *membre agréé* ». Afin d'obtenir la reconnaissance du statut professionnel du traducteur et en vue de pouvoir décerner et protéger le titre de « traducteur agréé », la S.T.Q. a déposé en 1974 une demande de constitution en corporation professionnelle devant l'Office des professions du Québec. En septembre 1975, cette demande était encore en instance.

La Société des traducteurs du Québec maintient des liens étroits avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario et la Corporation des traducteurs et interprètes du Nouveau-Brunswick, avec lesquelles elle forme le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada. La S.T.Q. collabore avec la Fédération internationale des traducteurs. De plus, elle participe à la rédaction de la revue MÉTA, organe professionnel publié par les Presses de l'université de Montréal.

Conclusion

La traduction est une profession qui suscite de plus en plus d'intérêt. Mais l'époque de l'amateurisme est maintenant révolue et, comme toutes les

grandes professions, la traduction exige des aptitudes et une formation sans lesquelles il sera de plus en plus difficile d'exercer ce métier.

Longtemps considéré comme un mal nécessaire, le traducteur s'affirme de plus en plus, en notre siècle d'échanges internationaux, comme l'agent indispensable de toute communication entre collectivités de langues différentes.

Outre ce rôle, le traducteur canadien-français a la tâche, difficile mais exaltante, de traduire en français la civilisation et la technique américaines. Très souvent, c'est lui qui doit créer des termes pour désigner de nouvelles réalités et, à ce titre, il contribue à la défense et à l'enrichissement du patrimoine linguistique. Par ailleurs, l'adoption, en 1974, de la Loi sur la langue officielle au Québec a considérablement accru la demande de traduction vers l'anglais. Profession exigeante, mais aussi enrichissante et pleine d'avenir, telle est la traduction à l'ère de la communication.

ANNEXE V

Au Québec, en 1977, plus de mille traducteurs sont membres d'un ordre professionnel qui s'appelle la Société des traducteurs du Québec. Entre eux, les membres de la Société s'identifient par le sobriquet « les estéquois(es) ». D'où viennent-ils? Comment gagnent-ils leur vie? Dans quelle mesure font-ils tous de la traduction? Pour s'en faire une idée, voici un portrait préparé en 1974, où les estéquois se sont racontés. Malgré l'âge du document, il sert encore à décrire la composition de la « S.T.Q. ».

Wallace Schwab

LES ESTÉQUOIS PAR EUX-MÊMES[33]

par
Aline Masson-Daoust
et François Joly

Voici, pour l'année 1973, le portrait de la S.T.Q. d'après les résultats arrêtés au 1er mars 1974 et tirés du questionnaire que vous avez reçu au début de janvier. Ce questionnaire avait pour but de fournir des renseignements sur la composition de la S.T.Q. et sur la situation de la profession de traducteur. Au début du mois de mars, nous avons envoyé à l'Office des professions un dossier préliminaire comportant un certain nombre de ces renseignements. Nous attendons actuellement un questionnaire que l'Office doit nous faire parvenir. Dans le présent article, nous avons retenu les résultats les plus intéressants pour le lecteur de l'*Antenne*.

Nous avons dépouillé 230 questionnaires de membres agréés et 182 de membres adhérents. Compte tenu du nombre de membres en règle à cette date, le taux de réponse est donc de 55%.

Pour ce qui est de l'*exercice de la profession*, les estéquois se répartissent comme ainsi:

TOTAL Nombre de questionnaires %		Professeurs et terminologues	Pigistes à temps plein	Pigistes à temps partiel	Salariés à temps plein	Salariés à temps partiel[34]	N'exercent pas
Agréés	230 = 100%	7%	10%	7%	53%	6%	17%
Adhérents	182 = 100%	0%	3%	13%	49%	6%	29%

Notons que 91% des membres agréés et 93% des membres adhérents sont de nationalité canadienne. Pour les questions traitant de la *scolarité*, nous n'avons tenu compte que des études terminées.

33. MASSON-DAOUST, Aline et François JOLY, *Les estéquois par eux-mêmes*, in l'*Antenne*, Montréal, Société des traducteurs, c. 1974.

34. Par temps partiel, nous entendons : consacrer une partie seulement de son temps de travail à la traduction (salarié) ou faire de la traduction en sus d'un travail sans rapport avec la traduction (pigiste).

TOTAL		DIPLÔME OBTENU (le plus élevé)					
Nombre de questionnaires %		Secondaire	Technique	Collégial	Université		
					1er c.,	2e c.,	3e c.
Agréés	218 = 100%	15%	7%	13%	54%	9%	3%
Adhérents	173 = 100%	18%	3%	28%	42%	9%	0%

Quant aux *études en traduction* précisément, 66% des membres agréés qui ont répondu au questionnaire déclarent avoir fait des études en traduction ainsi que 79% des membres adhérents. Pour un quart des agréés et un tiers des adhérents, il s'agit d'études à plein temps. Il est intéressant de remarquer la relation entre les études en traduction à plein temps et à temps partiel et l'époque à laquelle ces études ont été faites.

Répartition des membres qui ont fait des études en traduction :

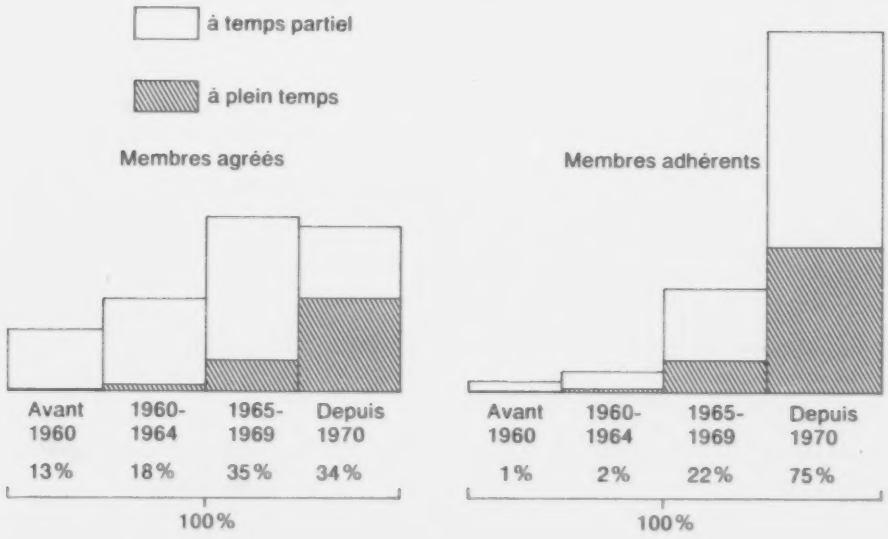

En outre, un certain nombre de membres se perfectionnent; ils se dirigent aussi bien vers le perfectionnement en traduction que vers l'étude d'un domaine de spécialisation.

Au chapitre de *l'expérience en traduction*, voici les résultats les plus significatifs, par tranche d'années.

Catégorie	Réponses reçues %	Nombre d'années d'expérience				
		1-2	3-5	6-10	11-15	16 et -
Agréés pigistes à temps plein	24 = 100	22%	44%	5%	28%	0%
Agréés salariés à temps plein	122 = 100	11%	20%	41%	13%	16%

D'après *les employeurs* qu'ils ont indiqués, les membres agréés salariés à temps plein se trouvent dans les secteurs suivants :

Réponses dépouillées	Secteur public	Secteur parapublic	Secteur privé
112 = 100%	39%	12.5%	48.5%

Les employeurs les plus importants sont, dans l'ordre décroissant :

Secteur public : secrétariat d'État (féd.),
gouvernement du Québec,
ville de Montréal;

Secteur parapublic : Hydro-Québec,
C.N.,
Air Canada,
Radio-Canada;

Secteur privé : télécommunications,
assurance et actuariat,
banques et fiducie,
produits chimiques,
expertise comptable,
produits pharmaceutiques,
génie...

Les questions portant sur le *revenu* ont permis de dégager quelques données sur le revenu moyen des traducteurs à temps plein.

Au total, 223 questionnaires de traducteurs à plein temps (100 hommes et 123 femmes) ont été dépouillés. On note une forte majorité d'hommes chez les pigistes, une forte majorité de femmes chez les adhérents salariés et une légère majorité de femmes chez les agréés salariés.

96% des salariés et 75% des pigistes ont bien voulu indiquer leur revenu.

	Revenu de base moyen en 1973	Salariés qui prennent des piges	Revenu supplémentaire de ces salariés (moyenne)	Pigistes[35] (agréés et adhérents)	Revenu de base moyen en 1973
SALARIÉS	$12 800.				
Membres agréés	Hommes $15 800. Femmes 13 100.	29% 19%	$3 200. $2 200.		$14 100
	Moyenne 14 200. Écart 2 700.	ou			
Membres adhérents	Hommes $11 800. Femmes 10 000.	17% 4%	$ 800. $2 000.	Hommes Femmes	$16 100. 6 800.
	Écart 1 800. Moyenne $10 700.			Écart	$ 9 300.

35. Y compris les propriétaires et employés d'agences.

Nous avons relevé les jugements suivants portés par les membres agréés exerçant à temps plein sur l'exercice de leur profession (le pourcentage est celui des réponses reçues pour cette question) :

- 61 % estiment que le client a une connaissance suffisante de la langue d'arrivée;
- 66 % déclarent traiter des renseignements confidentiels;
- 79 % des agréés pigistes à temps plein et 39 % des agréés salariés à temps plein traduisent rarement des textes à usage strictement interne;
- 58 % des agréés pigistes à temps plein et 50 % des agréés salariés à temps plein traduisent surtout des textes largement diffusés.

Nous remercions vivement les membres qui ont répondu à ce questionnaire en y ajoutant même des commentaires, ainsi que tous ceux qui ont participé au dépouillement. Nous nous efforçons de tenir compte des demandes particulières qui nous ont été adressées.

ANNEXE VI

Traducteur professionnel et polyglotte accompli, Victor Jaar fait en 1975 une contribution précieuse à la pratique de la traduction grâce aux précisions suivantes concernant les tarifs professionnels. Aujourd'hui, en tenant compte de l'évolution économique, notamment de l'inflation, ce barême demeure valable, bien que les chiffres soient dépassés.

Wallace Schwab

LA TRADUCTION À LA PIGE[36]

par Victor C. Jaar

Les traducteurs à la pige hésitent souvent sur le prix à demander pour leur travail. On nous a demandé plus d'une fois notre avis là-dessus. Ceci m'a encouragé à étudier le problème, si problème il y a. On ne tarde pas à constater que le tarif varie sensiblement d'une personne à l'autre, d'un genre de travail à l'autre. Le tableau suivant se fonde sur des données obtenues de plusieurs sources : cabinets de traduction, services de traduction des gouvernements du Canada et du Québec... D'autre part, je n'ai pas négligé l'avis d'autres traducteurs ni ma propre expérience dans le domaine. Plusieurs traducteurs d'expérience, dont les membres du conseil, considèrent que ce tarif est réaliste et raisonnable. J'invite donc mes collègues à l'étudier et à s'en inspirer selon leurs besoins.

	le mot
Traduction	6 à 15 cents
Révision	1 à 5 cents
Épreuves	0,5 à 2 cents
Dactylographie (caractères non latins)	1 à 2 cents

Traduction :

Le tarif varie selon les critères suivants :

- travail fait pour un client, sans intermédiaire (on peut demander un peu plus)
- travail fait pour un cabinet de traduction (en général on obtient un peu moins)
- nature du texte (courant, semi-technique, technique ou scientifique...)
- difficultés (texte très spécialisé, traduction dans une langue plus ou moins rare...)
- compétence du traducteur (révision nécessaire ou non, etc.)
- volume du travail ou fréquence des demandes de traduction (on peut demander un prix spécial...).

36. JAAR, Victor C., *La traduction à la pige*, in *L'Antenne, bulletin d'information de la Société des traducteurs du Québec*, vol. I, n° 6, mars 1975.

Révision :	Mêmes critères.
Dactylographie :	Se limite à certaines langues étrangères.
Urgence :	On peut majorer ce tarif (jusqu'à 50%).
Tarif minimal :	Pour tout texte, même de quelques lignes : • traduction : $10 • révision : $5
Tarif horaire :	Surtout pour la publicité : $15 à $50 ...
Remarque :	Toujours s'entendre d'avance avec le client sur le coût total de la traduction. Ne jamais fixer de prix sans avoir vu tout le texte à traduire.

ANNEXE VII

LE SERVICE DE TRADUCTION ET DE TERMINOLOGIE

Au cours des années soixante et jusqu'à récemment, bon nombre de grandes entreprises du Québec ont implanté des services de traduction dans leur structure administrative. D'un service à l'autre, le travail a été rarement identique, ce qui faisait du bilan des efforts un travail ardu.

Dans cette annexe, nous reproduisons deux articles écrits par des traducteurs qui ont vécu ces expériences de la traduction dans l'entreprise québécoise.

Le premier article, de Gilles Colpron, décrit une réalité connue de tous ceux à qui incombait le travail souvent ingrat d'assurer une « tête de pont » francophone dans l'entreprise. Le deuxième, de Nycole Bélanger, concerne davantage la méthode de travail du terminologue et, pour cette raison, ses recommandations demeurent dans leur ensemble valables encore aujourd'hui. Les deux articles sont d'une aide précieuse pour qui veut se faire une idée de l'évolution rapide de la traduction au Québec depuis 1960.

Wallace Schwab

LES FONCTIONS DU SERVICE DE TRADUCTION[37]

par Gilles Colpron

Le service de traduction, dans une entreprise du type québécois courant, devient en fait « service linguistique » ou « les services linguistiques », du fait que l'appellation de service de traduction n'est pas assez vaste, le plus souvent, pour recouvrir toutes ses activités. Par « entreprise du type québécois courant », nous entendons une société qui produit et vend des biens ou des services (souvent les deux à la fois), dont la haute direction et les cadres sont largement anglophones et qui compte donc une minorité plus ou moins importante de francophones dans son personnel de gestion. Le service de traduction est chargé de la traduction de tous les genres de documents que l'entreprise peut produire. Seuls lui échappent dans certains cas, en partie ou en totalité, les annonces commerciales, les communiqués pour les journaux, le périodique interne de l'entreprise et parfois la revue externe, la correspondance courante et des textes courts, comme des affiches, des pancartes, des panneaux indicateurs, des cartes de visite. Le pourcentage des textes de ce genre qui n'est pas confié au service de traduction dépend de la présence plus ou moins importante de francophones au service de la publicité et des relations publiques (*ou encore au service des publications et à celui du personnel*), de secrétaires ou d'autres employés réputés capables de traduire des lettres dans les différents services administratifs et, enfin, de cadres et d'employés de langue française dans les usines, entrepôts et établissements assimilés de la société. En ce qui concerne ce dernier genre d'établissement, l'importance que l'on accorde à l'affiche et l'empire qu'a su ou n'a pas su établir le service de traduction, posté au siège social, entrent aussi en ligne de compte.

Le service traduit une gamme si vaste de textes qu'on sent le besoin de les regrouper en grandes catégories plutôt que d'en faire une énumération complète, qui serait d'ailleurs difficilement exhaustive. On peut distinguer :

1. *les documents pour le public :* prospectus, brochures et bulletins à caractère publicitaire, catalogues, guides d'utilisation, articles pour le périodique externe;
2. *les documents pour des publics restreints :* rapports aux actionnaires, notices financières, mémoires au gouvernement ou à des organismes officiels, discours, textes de films, notices techniques;
3. *les textes pour des particuliers :* documents à caractère commercial et juridique (contrats, baux, soumissions, devis), lettres importantes;
4. *les textes pour les salariés :* circulaires, articles pour le journal d'entreprise, réglementations, manuels de méthodes, formules, régimes d'avantages sociaux, etc.

37. COLPRON, Gilles. *Les fonctions du Service de traduction*, in *MÉTA*, vol. 21, n° 1, mars 1976, p. 64-67.

Le « sens » de la traduction est de l'anglais au français, généralement dans une très forte proportion. Pour ce qui est des entreprises ayant leur siège dans la région montréalaise, la proportion de la traduction du français à l'anglais va de négligeable à près de 35 pour cent. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, les pourcentages les plus élevés, en cette matière, n'indiquent pas une plus forte présence de francophones investis de responsabilités, mais peut-être un caractère plus anglophone unilingue : il s'agit d'entreprises qui se font traduire une certaine documentation française publiée par le gouvernement du Québec, certains articles de journaux et surtout des documents venant d'Europe et d'Afrique francophone, où elles font des affaires. Dans un certain nombre d'entreprises, il se fait aussi un peu de traduction en langues étrangères (*principalement en espagnol, allemand, japonais, suédois, portuguais, italien, russe*). Surtout lorsqu'elle va de l'anglais vers la langue étrangère, cette traduction est habituellement confiée par le service de traduction à des spécialistes de l'extérieur.

Le deuxième rôle du service de traduction est de réviser les textes traduits ou rédigés dans les autres services ou subdivisions. Pour les textes de peu d'importance ou de diffusion très restreinte, surtout à l'intérieur de l'entreprise, on ne s'oppose habituellement pas à ce que des étrangers à la profession les traduisent : le service a mieux à faire que de traduire une masse de documents insignifiants quant à leur portée. Il est de plus favorable, habituellement, à ce que les employés ou les gestionnaires francophones écrivent directement en français, se disant que mieux vaut pour eux de s'exprimer plus ou moins bien que de ne pas s'exprimer du tout, et que si le français doit devenir la langue principale de travail, il leur faut apprendre à écrire en français. Le service insiste cependant pour qu'on lui soumette les textes français de quelque importance, produits ailleurs que chez lui. De là vient qu'il est appelé à réviser des textes (*venant surtout des usines, en général fortement francophones*) et à donner des conseils d'ordre syntaxique, stylistique et terminologique. Il fournit volontiers aussi des consultations de même ordre, surtout par téléphone, lorsqu'il estime ne pas devoir réviser le texte entier. Il lui arrive également d'être consulté sur des questions d'impression, de disposition, de présentation physique d'un texte (par exemple, *d'une formule qui pourrait soit comporter les deux langues sur une même face et dans le même ensemble de cases, soit avoir l'autre langue au verso, soit être présentée sous forme de deux documents parallèles unilingues*). On voit donc que le service de traduction ne travaille pas dans l'abstrait, mais veille à ce que les textes atteignent les lecteurs dans un état de correction concrète. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, à sa propre demande, il corrige les épreuves des documents diffusés sous forme imprimée. Quant à la recherche terminologique, elle est une activité accessoire à la traduction; on peut même dire qu'elle fait partie intégrante de la traduction spécialisée ou technique. Elle devient toutefois une activité autonome lorsqu'elle prend la forme du dépouillement systématique, par opposition à la simple recherche, dans les revues et autres documents français (ou anglais), de termes particuliers dont on a besoin sur le moment. Le dépouillement vise à constituer des réserves de terminologie en vue de prévenir les besoins des traducteurs et de constituer des vocabulaires complets qui pourront prendre la forme de lexiques, accessibles au personnel de l'entreprise, aux autres bureaux de traduction et même au grand public. L'activité « recherche », surtout si

elle comporte du dépouillement, commande généralement un outillage important (*bibliothèque très spécialisée et fichier considérable, tous deux classés et référencés de façon très étudiée*) et un personnel attitré (*un ou des terminologues, un ou des documentalistes*). Cette activité subsidiaire et complémentaire devient une véritable fonction du service lorsque l'entreprise a donné son accord à la francisation de certains de ses établissements, opération qui consiste surtout à substituer les termes techniques anglais de la langue parlée des salariés francophones et à fournir à ceux-ci une documentation en français. Le service est alors chargé de trouver le vocabulaire français que les techniciens et ouvriers emploieront au travail et qui figurera sur les formules, communications et documents divers servant dans les usines. Il traduira habituellement lui-même les documents permanents et sera appelé à établir des listes d'équivalents français en regard de termes anglais, devant permettre aux salariés de franciser leur langue parlée.

FONCTION « TERMINOLOGIE »[38]

par Nycole Bélanger

Les tâches qui incombent au terminologue d'entreprise sont multiples. Les articles de Mme Kerpan[39] et de M. Dubuc[40] en ont déjà fait état de façon exhaustive. Nous croyons toutefois que, peu à peu, son activité propre se précise :

- se tenir au fait de l'actualité terminologique au pays et à l'étranger par la lecture des périodiques linguistiques et par contacts avec les autres groupes de terminologie;
- coordonner les recherches terminologiques au sein du service;
- réaliser des études à court et à long termes pour les autres membres du service, les spécialistes de l'entreprise ou pour d'autres bureaux de traduction;
- participer à l'établissement de vocabulaires, de lexiques ou de nomenclatures;
- diffuser le résultat des travaux de terminologie au sein du service et auprès des spécialistes de l'entreprise;
- en outre, la terminologie étant fondée sur la documentation, le terminologue a un double rôle à jouer en cette matière : constituer le fonds documentaire dont il a besoin; exploiter ce fonds documentaire et, le cas échéant, les ressources terminologiques d'appoint.

1. Documents de base

La terminologie d'entreprise doit pouvoir compter sur une documentation aussi complète que possible en matière de langue : dictionnaires alphabétiques, analogiques, dictionnaires de néologismes, dictionnaires techniques généraux et spécialisés unilingues, bilingues, multilingues, périodiques linguistiques, bibliographies de dictionnaires, répertoires de travaux de terminologie, etc. Il doit aussi posséder des encyclopédies récentes et des ouvrages spécialisés dans des domaines communs à toutes les entreprises tels la gestion, la comptabilité, les relations industrielles, l'hygiène industrielle, etc. Enfin, il doit avoir accès rapidement à une documentation exhaustive et à jour dans son domaine propre dactivité[41].

a) normes nationales et internationales (en électrotechnique, il s'agit des normes de la Commission électrotechnique internationale, de l'Union technique de l'électricité, de l'Association canadienne de normalisation, etc.);

38. BÉLANGER, Nycole, *Fonction terminologie et fonction documentation*, in *MÉTA*, vol. 21, n° 1, mars 1976, p. 68-71.

39. KERPAN, Nada, *La terminologie d'entreprise*, in *MÉTA* XX, n° 1, mars 1975, p. 71-74.

40. DUBUC, Robert, *op. cit.*, p. 13-22.

41. Nos exemples concernent l'électrotechnique, mais il est possible d'établir des inventaires de ressources terminologiques dans quelque domaine que ce soit.

b) traités techniques et encyclopédies spécialisées (exemples : les Techniques de l'ingénieur[42], l'Encyclopédie des sciences industrielles Quillet[43], l'Encyclopédie de l'électricité (Larousse)[44], etc.;

c) textes de lois sur la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique;

d) documents publiés par des organismes spécialisés (exemples : l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique, l'Union pour la coordination de la production et du transport de l'électricité, etc.);

e) documentation d'entreprises oeuvrant dans un secteur d'activité analogue en France (exemple : Électricité de France, société d'État productrice et distributrice d'électricité en France);

f) catalogues récents et notices de constructeurs et de fabricants;

g) quelques périodiques choisis, témoins de la langue technique en constante évolution.

L'idéal est évidemment de posséder l'ensemble des documents de base propres à son secteur d'activité. Toutefois, l'important est de connaître leur existence et de pouvoir les consulter au début de toute recherche terminologique pour éviter les pertes de temps et donner à son travail une base sûre.

2. Ressources d'appoint

À partir de la documentation de base, le terminologue est en mesure de résoudre la plupart des problèmes qui lui sont posés. Dans les autres cas, il doit rechercher une documentation d'appoint et les sources d'information qui s'offrent à lui sont multiples : banques de terminologie, autres services de traduction, bibliothèques universitaires, centres de documentation, organismes spécialisés de tous types, au pays comme à l'étranger. Les entreprises qui ont la possibilité d'échanger avec des sociétés oeuvrant dans le même secteur d'activité qu'elles en Europe se simplifient grandement la tâche. Par exemple, pourquoi recréer au Québec la terminologie des statistiques d'indisponibilité des réseaux de transport d'énergie lorsqu'elle existe déjà à l'Électricité de France? Le terminologue doit être conscient des ressources terminologiques existant à l'étranger, que ce soit dans les entreprises, les ministères, les organismes à vocation sociale (exemples : Institut national de recherche et de sécurité en France, la Prévention routière internationale, etc.), les chambres syndicales, les bureaux de normalisation. À ce point de vue, les missions terminologiques sont une excellente façon de se rendre compte des ressources disponibles et d'établir des contacts personnels qui seront extrêmement précieux lorsque viendra le temps de communiquer à distance.

Au chapitre des communications à distance, le terminologue peut aussi faire appel à l'Office de la langue française du Québec qui a désormais un

42. *Les Techniques de l'ingénieur* (Éditions techniques, Paris), comportent des traités concernant toutes les branches de l'ingénierie : bâtiment, électrotechnique, électronique, informatique, etc. Ceux-ci présentent l'énorme avantage d'être tenus à jour et ils rendent compte des techniques américaines.

43. Encyclopédie des sciences industrielles Quillet, 4 vol., Paris, Quillet, 1973.

44. Encyclopédie de l'électricité, 2 vol., Paris, Larousse, 1969.

représentant à Paris. La fonction de ce représentant est justement de faciliter les échanges de documentation entre la France et le Québec sur le plan de la terminologie. Informatech, France-Québec et l'Association Médi-Tech-Science ont également pour but de faciliter les communications entre la France et le Québec sur le plan de la documentation.

FONCTION « DOCUMENTATION »

À notre sens, la fonction « documentation » présente deux aspects au sein d'un service de traduction : d'une part, la gestion matérielle du fonds documentaire; d'autre part, l'exploitation des ressources terminologiques existant sur place et à l'extérieur. En ce qui concerne la gestion matérielle du fonds documentaire, nous ne croyons pas que l'organisation d'un centre de documentation (catalogue, classification, mises à jour, etc.) relève du terminologue. Par contre, celui-ci a un rôle primordial à jouer en ce qui concerne les acquisitions.

Quant à l'exploitation des ressources terminologiques, jusqu'à maintenant, elle a toujours été faite par le terminologue lui-même, et certains croient qu'il ne peut en être autrement. N'a-t-on pas tort de négliger la compétence du documentaliste en matière de recherche documentaire? À mesure que la méthode de travail du terminologue s'affine, se systématise, n'y aurait-il pas intérêt à confier le travail préliminaire de recherche à un documentaliste? On dira qu'il manque une dimension à sa formation. Soit. Cette dimension pourrait lui être inculquée par un terminologue d'abord, mais, par la suite, la formation universitaire en techniques documentaires ne pourrait-elle pas comprendre des sessions consacrées à la documentation en fonction de la terminologie (importance de certains types de documents en terminologie : normes, lois, etc. : outils de recherche terminologique, etc.)?

ANNEXE VIII

Au cours de la dernière décennie, de nombreuses publications attestent la préoccupation grandissante à l'endroit du statut du traducteur professionnel. Il y a peu de temps, la revue Babel a mis à la disposition de ses lecteurs, le fruit des recherches de monsieur Gyorgy Rado en matière de bibliographie. Puisque cette question du statut du traducteur professionnel est loin d'être réglée au Québec, il est d'une utilité certaine que les traducteurs québécois puissent également avoir recours à cette recherche.

Wallace Schwab

(A Babel bibliography)[45]
Status and protection of translators
par Gyorgy Rado

Allemagne (République fédérale d')

ITALIAANDER, Rolf : Contrat type allemand. 1957 : 151-152.
BOTHIEN, Erwin. — BODEL, Jacques : Législation et conventions concernant les traducteurs et interprètes. 1958 : 177-184.
Richtlinien für einen Übersetzungsvertrag. 1956 : 174.
LANE, Alexander : La situation du traducteur dans la République Fédérale d'Allemagne. 1957 : 143-149.
PFISTERER, Hans-Jürgen : Translators in the Federal Republic now accorded the same official rate of pay as interpreters. 1962 : 33.
BOTHIEN, Erwin H. : Überprüfer und Dolmetscher tariflich gleichgestellt. 1962 : 34-35.
BOTHIEN, Erwin H. : 5 Tarifverträge in 8 Jahren im öffentlichen Dienst der Bundesrepublik Deutschland. 1962 : 197.
Bundesverband der Dolmestscher und Übersetzer e.V. /BDÜ /. 1968 : 38-39.
Verband deutscher Übersetzer literarischer und wissenschaftlicher Werke e.v. /VDÜ /. 1968 : 40-42.
BORNEMANN, Eva : Translation in West Germany. 1971 : 3 :7-9.
BERGER, Bruno : Neue Vergütungsrichtlinien des BDÜ für die angestellten Fremdsprachenkräfte in der Wirtschaft. 1973 : 41-43.

Belgique

HAESERYN, René : La Chambre Belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues a.s.b.1. 1968 : 167-170.

Birmanie

U SAN HITWAR : The Burma Translation Society. 1958 : 44-45.

45. RADO, Gyorgy, "Status and Protection of Translators", in BABEL, p. 70-72.

Bulgarie

DONTCHEV, Nicolai : La situation du traducteur littéraire en Bulgarie. 1959 : 15-18.

Canada

DAVIAULT, Pierre : Le Rôle du traducteur de l'État au Canada. 1956 : 11-14.

Espagne

La Oficina de Interpretacion de Lenguas del Ministerio de Asuntos Exteriores. 1960 : 128-130.

DE TORO, José Lopez : Relaciones entre editores y traductores en Espana. 1960 : 173-175.

États-Unis d'Amérique

FISCHBACH, Henry : Translation in the United States. 1961 : 119-123.

BRIFFAULT, Herma : The Plight of the Literary Translator Especially in the U.S.A. 1964 : 12-14.

GINGOLD, Kurt : Translation in American Industry. 1964 : 114-117.

CUNNINGHAM, Dale S. : The Idea of a Professional Association. 1964 : 149-153.

BOTSFORD, Keith : The National Translation Center /U.S.A. /. 1967 : 132-136.

GINGOLD, Kurst : American Translators Association /ATA /. 1967 : 219-220.

Finlande

AHOKAS, Jaakko : Le statut du traducteur en Finlande. 1958 : 215-218.

France

CAILLE, Pierre-François : La situation du traducteur en France. 1955 : 83-86.

MALINVERNI, Pierre : La Société Française des Traducteurs. 1968 : 227-230.

CAILLE, Pierre-François : Translation in Western Europe - 1. France. 1971 : 2 :3-6.

MALINVERNI, Pierre : La situation sociale et fiscale des traducteurs en France. 1972 : 4 :33-34.

Hongrie

KARCSAY, Alexander : Das Übersetzungswesen in Ungarn. 1961 : 124-126.

Inde

GARDNER, A.L. : Organisation of the Translating Service of INSDOC / Indian National Scientific Documentation Centre /1958 : 49-58.

DANDEKAR, M.S. : The Present Position of Scientific Translation in India. 1974 : 10-13.

Italie

ZILAHY, Simone Pietro : La situation du traducteur en Italie. 1956 : 29-32.

Japon

Translators of Japan. 1955 : 90-91.
HIRAMATSU MIKIO : Present Status of Japanese Translators. 1958 : 37-40.

Norvège

AMLIE, Axel : La situation du traducteur en Norvège. 1956 : 135-136.

Nouvelle-Zélande

KLARWILL, P.-E. : Translation in New Zealand. 1958 : 116-118.
KLARWILL, P.-E. : The Operation of a Panel of Translators. 1961 : 129-132.

Pologne

ZIELINSKI, Bronislaw : La situation du traducteur en Pologne. 1956 : 172-173.
WISLOWSKA, Maria : Le traducteur littéraire en Pologne. 1961 : 30-31.

Portugal

DE MELLO MOSER, Fernando : Translation in Portugal. 1968 : 14-16.

Royaume-Uni

GRAINGER, W. : The Institute of Linguists. 1959 : 225-228.
FRERK, Charles W. : The Organization of Translators Services for International Congresses. 1960 : 60-67.
Translators as Authors. 1974 : 141.
The Translators Association. 1974 : 215-216.

Suède

HOJER, Malou : Fonds des Écrivains de Suède. 1964 : 121-124.
AUERBACH, Hakon : Professional Translators in Sweden. 1965 : 175-178.
HOJER, Malou : Le traducteur littéraire en Suède. 1966 : 32-40.

Suisse

THILO, Eric E. : À propos d'unités de tarif. 1970 : 204-206.

Tchécoslovaquie

LEVY, Jiri : Translation in Czechoslovakia. 1964 : 73-76.
SOUKUP, Frantisek : Technical Translation in Czechoslovakia. 1965 : 79-81.
SKVORECKY, Josef : Tribulations of a Literary Translator in Czechoslovakia. 1968 : 83-85.

Turquie

SAHINBAS, Irfan : Translation from World Literature in Turkey. 1959 : 10-14.

Unesco, FIT

CARY, Edmond : Droit d'auteur appliqué au traducteur. 1955 : 69-71.
Résolution sur le droit d'auteur appliqué au traducteur. 1956 : 79.
Résolutions et recommandations du 1er Congrès de la FIT. 1959 : 161-162.
Résolutions et recommandations du 2eme Congrès de la FIT. 1959 : 162-164.
Recommendations of the International Conference of Asian and Middle-East Translators. 1959 : 164-165.
Résolutions de la première rencontre des traducteurs littéraires. 1959 : 165-166.
Voeux adoptés par la Conférence des traducteurs FIT-CECA. 1959 : 166-167.
Résolutions et recommandations du 3eme Congrès de la FIT. 1959 : 168-171.
WUNSCHE, Julius : Droits d'auteur du traducteur. 1959 : 220-222.
MARKOVIC, Bozidar : La protection des traducteurs. 1960 : 6-9.
Report submitted by the Secretariat of UNESCO to the Intergovernmental Copyright Committee. Rights of Translators. 1960 : 10-18.
Rapport de la FIT au Comité Intergouvernemental pour le droit de l'auteur. 1960 : 151-164.
Compte rendu de la réunion du Comité Intergouvernemental du droit d'auteur. 1969 : 164-165.
MARKOVIC, Bozidar : La Charte du Traducteur. 1963 : 143-145.
La Charte du Traducteur. 1963 : 182-187.
Recommendation Approved by the 4th Congress of FIT in Dubrovnik. 1963 : 187-188.
CAILLE, Pierre-François : Lettre du Président. 1971 : 3 :30-33.
MALINVERNI, Pierre : Rapport du président du Comité du droit d'auteur de la FIT. 1972 : 1 :31.
Report on the Desirability of Adopting an International Instrument on the Protection of Translators, on the Possible Extent and Scope of such a Regulation and on the Method which should be adopted for the Purpose. 1975 : 147-152.
Recommendations adopted by the Committee of Experts on Translators' Rights. 1975 : 152-153.
Rapport sur l'opportunité d'adopter une réglementation internationale sur la protection des traducteurs, sur l'étendue et la portée que pourrait comporter cet instrument et sur la voie qu'il conviendrait d'adopter à cet effet. 1975 : 153-158.
Recommandations adoptées par le Comité d'Experts sur les droits des traducteurs. 1975 : 158-159.

Yougoslavie

SIMIC, Zivojin : The Position of Translators in Jugoslavia. 1956 : 169-171.
JOVANOVIC, A. Slobodan : The Activity of the Association of Literary Translators of Serbia. 1966 : 155-158.

Divers

RONGA, Giulio : Droits des traducteurs sur le plan international. 1956 : 73-76.
CATER, Dorothy : Royalties for Translators. 1956 : 77.
POCAR, Ervino : Publishers and Translators. 1960 : 166-172.
UMANSKY, j. : Les interprètes de conférence et leur marché. 1962 : 31-32.
PENNINCKX, W. : La situation administrative et pécuniaire des traducteurs dans les services publics belges et près des Communautés Européennes. 1964 : 57-60.
WARENDORF, J.C.S. : Responsibility and Liability of the Translator. 1964 : 81-86.
FLAMAND, P. : Le traducteur et l'éditeur. 1964 : 159-162.
MARKOVIC, Bozidar : Le droit d'auteur et la révision de Stockholm. 1966 : 23-25.
WEIS, Erich : Translation — a Profession. 1967 : 14-22.
GINGOLD, Kurt : The Financial Status of the Translators and how it can be improved. 1968 : 217-221.
GALANTIÈRE, Lewis : On Translation as a Profession. 1070 : 30-33.
BERGER, Bruno : Der Dolmetscher in der Industrie. 1971 : 2 : 10-11
PAUWELS, P. : Relation entre traducteurs d'entreprise et traducteurs indépendants. 1972 : 1 : 12-13.
WILLS, Wolfram : Der Übersetzer und Dolmetscher in der gewerblichen Wirtschaft. 1972 : 4 : 12-18.
FERNANDO-DUFORT, Denys : L'enquête EPTI. 1974 : 72-79.
CAILLE, Pierre-François : Translators and Translation, 1974 survey. 1974 : 130-141.
HENDRICKS-DUFOUR, Lucie : Groupe de travail CEE — Joint Working Party. 1974 : 210-214.
SCHWARZ, Hans : Der Status des Übersetzers. 1975 : 5-15.

ANNEXE IX

PROJET DE RECOMMANDATION SUR LA PROTECTION JURIDIQUE DES TRADUCTEURS ET DES TRADUCTIONS ET SUR LES MOYENS PRATIQUES D'AMÉLIORER LA CONDITION DES TRADUCTEURS

UNESCO

Conférence générale
Dix-neuvième session,
Nairobi

19 C /30
16 août 1976
Original français

Lors de sa dix-neuvième session tenue à Nairobi en 1976, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté le projet de recommandation sur la protection juridique des traducteurs et des traductions et sur les moyens pratiques d'améliorer la condition des traducteurs. Ce document, destiné aux lecteurs de tous les pays de la Terre, revêt un intérêt particulier pour le Québec où l'existence d'une communauté de traducteurs constitue déjà depuis fort longtemps un groupe social non négligeable. Si le thème du huitième congrès de la Fédération internationale des traducteurs proclamait tout haut : « La traduction, une profession », il ne venait que consacrer, une fois de plus et cette fois-ci chez les traducteurs eux-mêmes, la reconnaissance de cette activité professionnelle, déjà accordée par l'UNESCO.

Autrefois mésestimés et hier encore méconnus, les traducteurs professionnels du Québec ressentent de plus en plus le statut nouveau conféré par une société où la nécessité de la traduction s'intègre tout naturellement dans l'ordre quotidien de la vie québécoise.

Bien que d'une composition de quinze pages, nous ne reprenons ici que la substance de la résolution, le reste, prélude et suite, n'étant que les étapes préparatoires et administratives de sa réalisation. La reproduction de l'annexe I de cette résolution vise à mettre à la portée des Québécois le fruit des réflexions des nombreux comités qui ont contribué à réaliser cette oeuvre. Son application au Québec demandera bien des adaptations, ce qui est tout à fait dans l'esprit du document et ce sera bon que les traducteurs fassent part au gouvernement des moyens appropriés de l'exploiter.

Wallace Schwab

PROJET DE RECOMMANDATION SUR LA PROTECTION JURIDIQUE DES TRADUCTEURS ET DES TRADUCTIONS ET SUR LES MOYENS PRATIQUES D'AMÉLIORER LA CONDITION DES TRADUCTEURS

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à ____(sic)____ du __(sic)__ octobre au ___(sic)___ novembre 1976, à l'occasion de sa dix-neuvième session.

Considérant que la traduction favorise la compréhension entre les peuples et la coopération entre les nations, en facilitant la diffusion des oeuvres littéraires et scientifiques, y compris les oeuvres techniques, au-delà des barrières linguistiques, ainsi que les échanges d'idées;

Constatant le rôle extrêmement important que jouent les traducteurs et les traductions dans les échanges internationaux, dans le domaine de la culture, de l'art et de la science, en particulier lorsqu'il s'agit d'oeuvres écrites ou traduites dans des langues de moindre diffusion;

Reconnaissant que la protection des traducteurs est indispensable, si l'on veut que les traductions aient la qualité requise pour pouvoir remplir efficacement leur mission au service de la culture et du développement;

Rappelant que, si les principes d'une telle protection sont déjà contenus dans la Convention universelle sur le droit d'auteur et si la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques et les législations nationales d'un certain nombre d'États membres contiennent aussi des dispositions spécifiques relatives à une telle protection, l'application pratique de ces principes et dispositions n'est pas toujours adéquate;

Étant d'avis que si, dans de nombreux pays les traducteurs et les traductions jouissent, en matière de droit d'auteur, d'une protection analogue à celle accordée aux auteurs et aux oeuvres littéraires et scientifiques, y compris les oeuvres techniques, l'adoption de mesures d'ordre essentiellement pratique assimilant le traducteur à l'auteur et propres à la profession de traducteur se justifie néanmoins en vue d'améliorer l'application effective des textes juridiques en vigueur;

Ayant décidé, lors de sa dix-huitième session, que la protection des traducteurs devrait faire l'objet d'une recommandation aux États membres au sens de l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif;

Adopte la présente recommandation le ___(sic)___ 1976.

La Conférence générale recommande aux États membres d'appliquer les dispositions ci-après en ce qui concerne la protection des traducteurs et des traductions en adoptant, sous forme de loi nationale ou autrement et

conformément à leurs dispositions constitutionnelles et leurs pratiques institutionnelles respectives, des mesures propres à donner effet dans les territoires sous leur juridiction aux principes et aux normes formulés dans cette recommandation.

La Conférence générale recommande que les États membres portent cette recommandation à l'attention des autorités, services ou organes ayant compétence pour s'occuper des problèmes posés par les intérêts moraux et matériels des traducteurs et par la protection des traductions, ainsi qu'à l'attention des diverses organisations ou associations qui représentent ou défendent les intérêts des traducteurs et à celle des éditeurs, des entrepreneurs de spectacles, des organismes de radiodiffusion et de télévision et des autres utilisateurs et parties intéressées.

La Conférence générale recommande qu'aux dates et sous la forme qu'elle déterminera, les États membres soumettent à l'Organisation des rapports sur la suite donnée par eux à la présente recommandation.

I. DÉFINITION ET CHAMP D'APPLICATION

1. Au sens de la présente recommandation :

   a) le mot « traduction » désigne la transposition d'une oeuvre littéraire ou scientifique, y compris une oeuvre technique, d'une langue dans une autre, que l'oeuvre préexistante ou la traduction soit destinée ou non à être publiée en livre, dans une revue, un périodique ou sous toute autre forme, ou à faire l'objet d'une représentation au théâtre, au cinéma, à la radiodiffusion, à la télévision ou par tout autre moyen;

   b) le mot « traducteurs » désigne les traducteurs d'oeuvres littéraires ou scientifiques, y compris les oeuvres techniques;

   c) le mot « utilisateurs » désigne les personnes physiques ou morales pour le compte de qui la traduction est faite.

2. La présente recommandation s'applique à tous les traducteurs quels que soient :

   a) le statut juridique qui leur est applicable en qualité de :

      i) traducteurs indépendants; ou
      ii) traducteurs salariés;

   b) la discipline dont relève l'oeuvre traduite;

   c) le caractère de leur activité : à plein temps ou à temps partiel.

II. SITUATION JURIDIQUE GÉNÉRALE DES TRADUCTEURS

3. Les États membres devraient faire bénéficier les traducteurs, eu égard à leurs traductions, de la protection qu'ils accordent aux auteurs conformément aux dispositions des Conventions internationales sur le droit d'auteur auxquelles ils sont parties ou de celles de leur législa-

tion nationale, ou des unes et des autres, et ce sans préjudice des droits des auteurs des oeuvres préexistantes.

III. MESURES PROPRES À ASSURER L'APPLICATION EFFECTIVE DE LA PROTECTION DONT BÉNÉFICIENT LES TRADUCTEURS AU TITRE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET DES LÉGISLATIONS NATIONALES SUR LE DROIT D'AUTEUR

4. Il est souhaitable qu'une convention écrite soit conclue entre le traducteur et l'utilisateur.

5. En règle générale, le contrat régissant les relations entre un traducteur et un utilisateur ainsi que, le cas échéant, tout autre instrument juridique régissant de telles relations devraient :

   a) accorder une rémunération équitable au traducteur, quel que soit son statut juridique;

   b) accorder au traducteur, tout au moins lorsqu'il n'agit pas en qualité de traducteur salarié, soit une rémunération proportionnelle aux recettes provenant de la vente ou de l'exploitation de la traduction, avec versement d'un à-valoir, celui-ci restant acquis au traducteur quelles que soient lesdites recettes; soit prévoir à son profit le versement d'une somme calculée selon un autre système de rémunération indépendant des ventes, si un tel système est prévu ou admis par la législation nationale; soit prévoir à son profit le versement d'un forfait équitable, lorsque la rémunération proportionnelle se révèle insuffisante ou inapplicable. La méthode appropriée doit être choisie en tenant compte du système légal du pays intéressé et, le cas échéant, du genre de l'oeuvre préexistante;

   c) prévoir, s'il y a lieu, une rémunération supplémentaire dans le cas où l'utilisation de la traduction excéderait les limites définies par le contrat;

   d) préciser que les autorisations consenties par le traducteur sont limitées aux droits faisant l'objet d'une mention expresse, cette disposition s'appliquant aux nouvelles éditions éventuelles;

   e) stipuler que, dans le cas où le traducteur n'a pas obtenu les autorisations nécessaires, c'est à l'utilisateur qu'il incombe d'obtenir de telles autorisations;

   f) stipuler que le traducteur garantit à l'utilisateur la jouissance paisible de tous les droits cédés et s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte aux intérêts légitimes de celui-ci et à se conformer, s'il y a lieu, à la règle du secret professionnel;

   g) stipuler que, sous réserves des prérogatives de l'auteur de l'oeuvre préexistante, aucune modification ne sera apportée au texte d'une traduction destinée à la publication sans qu'ait été recherché au préalable l'accord du traducteur;

   h) garantir au traducteur et à sa traduction, toute proportion gardée, une publicité analogue à celle dont jouissent les auteurs; en particulier, le nom du traducteur devrait figurer en bonne place sur tous

les exemplaires publiés de la traduction, sur les affiches de théâtre, dans les communications accompagnant les émissions de radiodiffusion ou de télévision, dans les génériques de films ainsi que dans tout matériel de promotion;

i) prévoir que l'utilisateur s'engage à faire figurer sur les exemplaires de la traduction les mentions requises pour répondre aux formalités existantes en matière de droit d'auteur dans ceux des pays où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que la traduction soit utilisée;

j) prévoir le règlement des différends qui pourraient s'élever, notamment quant à la qualité de la traduction, autant que possible par voie d'arbitrage ou selon une procédure établie par la législation nationale ou par tout autre moyen de règlement du différend qui, d'une part, soit de nature à apporter des garanties d'impartialité et qui, d'autre part, soit d'une utilisation commode et peu coûteuse;

k) mentionner les langues à partir desquelles et vers lesquelles le traducteur sera appelé à traduire et, sans préjudice des dispositions du paragraphe 1 a), subordonner en outre à la conclusion d'un accord explicite le recours éventuel à ses services en qualité d'interprète.

6. Afin de faciliter l'application des mesures recommandées aux paragraphes 4, 5 et 14, les États membres devraient, sous réserve du respect de la liberté de tout traducteur de contracter individuellement, encourager les parties intéressées, en particulier les organisations ou associations professionnelles de traducteurs et autres organisations qui les représentent, d'une part, et les représentants des utilisateurs, d'autre part, à adopter des contrats types ou à conclure des accords collectifs tenant compte des dispositions de la présente recommandation et de toutes les situations qui peuvent se présenter en raison tant de la personne du traducteur que de la nature de la traduction.

7. Les États membres devraient, en outre, encourager les mesures visant à assurer une représentation efficace des traducteurs et à favoriser la création et le développement d'organisations ou associations professionnelles de traducteurs et d'autres organisations qui les représentent chargées de définir les règles et les devoirs qui doivent présider à l'exercice de la profession, de défendre les intérêts moraux et matériels des traducteurs et de faciliter les échanges linguistiques, culturels, scientifiques et techniques entre traducteurs et entre les traducteurs et les auteurs des oeuvres à traduire. À ces fins, ces organisations ou associations pourraient entreprendre, dans la mesure où la loi nationale le permet, notamment, les activités ci-après :

a) favoriser l'adoption de normes régissant la profession de traducteur. Ces normes devraient comporter notamment pour le traducteur l'obligation d'assurer une qualité élevée de la traduction du point de vue de la langue et du style et de garantir que la traduction sera fidèle à l'original;

b) étudier des bases de rémunération qui soient acceptables par les traducteurs et les utilisateurs;

c) instituer des procédures destinées à faciliter le règlement des différends qui peuvent s'élever eu égard à la qualité des traducteurs;

d) conseiller les traducteurs dans leurs négociations avec les utilisateurs et collaborer avec les autres parties intéressées à l'élaboration de contrats types de traduction;

e) s'efforcer de faire bénéficier, conformément aux lois nationales ou éventuellement aux accords collectifs applicables en l'espèce, les traducteurs individuellement ou collectivement, de la répartition des fonds émanant de sources privées ou publiques dont peuvent ou pourraient bénéficier les auteurs;

f) assurer des échanges de renseignements sur les questions intéressant les traducteurs, en publiant des bulletins d'information, en organisant des réunions ou par tout autre moyen approprié;

g) favoriser l'assimilation des traducteurs aux auteurs des oeuvres littéraires ou scientifiques, y compris les oeuvres techniques, quant aux prestations sociales accordées à ces derniers et au régime fiscal qui leur est appliqué;

h) favoriser l'élaboration et le développement de programmes spéciaux de formation de traducteurs;

i) coopérer avec d'autres organismes nationaux, régionaux ou internationaux qui défendent les intérêts des traducteurs, et avec tous les centres d'information nationaux et régionaux sur le droit d'auteur créés pour aider à remplir les formalités nécessaires à l'utilisation des oeuvres protégées par le droit d'auteur, ainsi qu'avec le Centre international d'information sur le droit d'auteur de l'Unesco;

j) maintenir des contacts étroits avec les utilisateurs ainsi qu'avec leurs représentants ou avec les organismes ou associations professionnelles, afin de défendre les intérêts des traducteurs et de négocier avec ces représentants ou ces organisations ou associations des accords collectifs dans les cas où une telle mesure paraît présenter un avantage;

k) contribuer, d'une manière générale, au développement de la profession de traducteur.

8. Sans préjudice des dispositions du paragraphe 7, l'appartenance à des organisations ou associations professionnelles qui représentent les traducteurs ne devrait toutefois pas être une condition nécessaire de la protection, les dispositions de la présente recommandation devant s'appliquer à tous les traducteurs, qu'ils appartiennent ou non à de telles organisations ou associations.

IV. SITUATION SOCIALE ET FISCALE DES TRADUCTEURS

9. Les traducteurs indépendants, qu'ils perçoivent ou non des redevances proportionnelles (*royalties*), devraient bénéficier en pratique de tous systèmes d'assurances sociales, en matière de retraite, de maladie, d'allocations familiales, etc. et du régime fiscal qui sont, d'une

manière générale, applicables aux auteurs d'oeuvres littéraires ou scientifiques, y compris les oeuvres techniques.

10. Les traducteurs salariés devraient être assimilés aux cadres et bénéficier à ce titre du régime de prestations sociales qui leur est applicable. À cet égard, les statuts professionnels, les accords collectifs et les contrats de travail fondés sur ceux-ci devraient mentionner expressément la catégorie des traducteurs de textes scientifiques et techniques, afin que leur qualité de traducteurs soit reconnue notamment dans leur classification professionnelle.

V. FORMATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRADUCTEURS

11. Les États membres devraient reconnaître le principe selon lequel la traduction est une discipline autonome dont l'enseignement doit être distinct de l'enseignement exclusivement linguistique et qui requiert une formation spécialisée. Ils devraient encourager la création, en liaison notamment avec les organisations ou associations professionnelles de traducteurs, des universités ou d'autres établissements d'enseignement, de cours de rédaction destinés aux traducteurs, ainsi que l'institution de séminaires ou de stages pratiques. Il conviendrait aussi de reconnaître l'utilité, pour les traducteurs, de pouvoir bénéficier de stages de formation continue.

12. Les États membres devraient examiner la possibilité d'organiser des centres de terminologie, qui pourraient entreprendre les activités ci-après :

    a) communiquer aux traducteurs les informations courantes concernant la terminologie nécessaire à leur travail quotidien;

    b) collaborer étroitement avec les centres de terminologie dans le monde entier en vue de normaliser et développer l'internationalisation de la terminologie scientifique et technique pour faciliter le travail des traducteurs.

13. En liaison avec les organisations ou associations professionnelles et autres intéressés, les États membres devraient faciliter l'échange entre eux de traducteurs, afin de permettre à ceux-ci une meilleure connaissance de la langue de leur spécialité, ainsi que du milieu socio-culturel dans lequel s'élaborent les oeuvres qu'ils ont à traduire.

14. En vue d'améliorer la qualité des traductions, les principes et dispositions d'ordre pratique ci-après devraient être expressément mentionnés dans les statuts professionnels évoqués à l'alinéa 7 a et dans toutes les autres conventions liant les traducteurs aux utilisateurs :

    a) le traducteur doit se voir accorder un délai raisonnable pour accomplir sa tâche;

    b) tous les documents et informations nécessaires à la compréhension du texte à traduire et à la rédaction de la traduction doivent, dans la mesure du possible, être mis à sa disposition;

c) en règle générale, la traduction doit se faire à partir de l'original, le recours à la re-traduction devant être limité aux cas où cela est absolument indispensable;

d) le traducteur doit, dans la mesure du possible, traduire dans sa langue maternelle ou dans une langue qu'il possède comme sa langue maternelle.

VI. PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

15. Les principes et normes énoncés dans la présente recommandation peuvent être adaptés par les pays en voie de développement de la manière qu'ils jugeront le mieux appropriée à leurs besoins, et compte tenu des clauses spéciales introduites à leur intention dans la Convention universelle sur le droit d'auteur, telle qu'elle a été révisée à Paris le 24 juillet 1971, et dans l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.

VII. CLAUSE FINALE

16. Lorsque les traducteurs ou les traductions jouissent, à certains égards, d'une protection plus favorable que celle qui résulte des dispositions de la présente recommandation, ces dispositions ne devraient, en aucun cas, être invoquées pour réduire la protection déjà accordée.

Bibliographie

BÉLANGER, Nycole, *Fonction Terminologique*, in *MÉTA, journal des traducteurs*, vol. 21, n° 1, mars 1976 (numéro spécial : « La traduction dans l'entreprise »).

CHARTRAND, Claudine et Salvatore PIPERNO, *Le marché du travail et le traducteur débutant*, Projet Perspectives Jeunesse, code de référence H 65, n° de dossier 4H 3558.

COLPRON, Gilles, *Les fonctions du service de traduction*, in *MÉTA, journal des traducteurs*, vol. 21, n° 1, mars 1976 (numéro spécial : « la traduction dans l'entreprise »).

CORBEIL, Jean-Claude et Wallace SCHWAB, *Examen des aspects d'une politique de la traduction à la Régie de la langue française*, Québec (document de travail non publié, préparé à la demande de la direction de la Régie de la langue française, novembre 1975, 12 p.)

DUBUC, Robert, *Les textes traduits et leur utilisation en terminologie*, in *MÉTA, journal des traducteurs*, vol. 19, n° 4, décembre 1974, p. 205 à 208.

FILION, Laurier et al., *La traduction dans l'entreprise et l'entreprise de Toronto*, in *MÉTA, journal des traducteurs*, vol. 21, n° 1, mars 1976.

FINLAY, Ian F., *Translating*, coll. : Teach Yourself Books, Edinburgh, English Universities Press, 1971, 179 p.

FLESCH, Rudolf, *The Art of Readable Writing*, préface Allan J. Gould, New York, Collier, 1962, 255 p.

FORTIN, Jean-Marie, *Mémoire sur les consultations linguistiques et terminologiques à la Régie de la langue française* (document de travail non publié, 5 août 1976).

HENDRY, J.F., *Your Future in Translating and Interpreting*, coll. : Carrers in Depth, New York, Richards Rosen Press, 1969, 128 p.

HORGUELIN, Paul, *La traduction technique*, in *MÉTA, journal des traducteurs*, vol. 11, n° 1, mars 1966.

HORGUELIN, Paul, *La profession de traducteur*, Montréal, Société des traducteurs, c. 1974.

JAAR, Victor C., *La traduction à la pige*, in *l'Antenne*, bulletin d'information de la Société des traducteurs du Québec, *vol. 1, n°* 6, mars 1975, 2p.

LOIS DU QUÉBEC, *Loi sur la langue officielle*, c. 6, 1974, Québec, Éditeur officiel.

MASSON-DAOUST, Aline et François JOLY, *Les estéquois par eux-mêmes*, in *l'Antenne*, Montréal, Société des traducteurs du Québec, c. 1974, 4 p.

PHANEUF, Frédéric, *La traduction dans l'entreprise publique au Canada*, in *MÉTA, journal des traducteurs*, vol. 21, n° 1, mars 1976.

RADO, György, *Statuts and Protection of Translators*, in *Babel*, Revue internationale de la traduction, n° 2, 1976, vol. XXII.

RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE, deuxième rencontre des traducteurs et terminologues du Québec, compte rendu, Château Montebello, 26, 27 et 28 novembre 1976, Québec, 1977.

RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Rapport annuel 1975*, Québec, Éditeur officiel, 1976.

SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS DU QUÉBEC, *Rapport annuel*, Raymond Frenette et al., Montréal, Éd., 1976, 18 p.

UNESCO, *Projet de recommandation sur la protection juridique des traducteurs et des traductions et sur les moyens pratiques d'améliorer la condition des traducteurs*, Conférence générale, dix-neuvième session, 19 C /30, Nairobi, Éd., 1976.

Veaudelle, Jean-Maurice, *Le service de traduction dans l'entreprise*, Montréal, Centre de linguistique de l'entreprise, 1974, 74 p.

Index

INDEX

abaque 51
accords collectifs 105, 106
affiches 88
AFNOR 73
agence 15
agencement 61
allemand 89
allocation familiale 107
anglicisation 27
analyse coûts-avantages 27
analyse empirique 51
annonces commerciales 88
aspect théorique 37
Assemblée nationale 47
asservissement linguistique 38
association professionnelle (voir aussi S.T.Q.) 44, 79, 103, 105
autodidacte 45,76
avis 40

banque de données 31
banque de terminologie 32
Banque de terminologie du Québec 32, 33
baux 88
bibliothèque 18
budget 31
Bureau de la législation déléguée 47
Bureau fédéral de traduction 78
bureaux de traduction gouvernementaux 47

cabinet de traduction (voir aussi service de traduction) 71, 85
calque 72
Cégep de Saint-Jérôme 43
centre de terminologie 107
charges sociales 14
Charte de la langue française (voir aussi Loi sur la langue officielle) 45
chef de service 13, 22
choix des textes 21, 89
classification professionnelle 107
Code civil 38
coefficient de pondération 52
Commission électrotechnique internationale 91
conditions des traducteurs 23, 24, 101
conditions de travail 23, 24, 46
Conseil des traducteurs et interprètes du Canada ... 79
consultation 33
contrat 40
contrats types 97, 105
convention collective 38
coût de la traduction 14, 15, 16
coût du module 14

débouché 64, 79
décret 48
définition 75, 103
délai raisonnable 107
devis 88
dictaphone 19
dictionnaires informatisés 31
document 41
documentaliste 15
documentaliste linguiste 60, 64, 76
document intérieur 41
document technique 41
droit d'auteur 102

école de traduction 43, 45
empirisme 17
équipe de francisation 29
espagnol 89
ethnographie 61
exercice de la profession 81, 105

Fédération internationale des traducteurs 101
fiche 32
fichier 18, 63, 64
fichier du traducteur 63, 64
fonds documentaire 91, 93
formation 31
formation des traducteurs 42, 106
France 92
francisation 7, 27, 28, 29, 45
francisation des entreprises 7, 27

garantie d'impartialité 105
glossaire spécialisé 31
gouvernement du Québec 47

immobilisation de capital 14
indice de difficulté 51
instabilité du personnel 23
interprétation 46
italien 89

japonais 89
jugements 40

laboratoire de recherches 21
langage-machine 76
langue juridique 40
langue maternelle 108
lexique 61
linguiste-conseil 29
Loi sur la langue officielle (voir aussi Charte de la langue française) 24
lois 38, 40, 48

machine à écrire à mémoire 19, 21
manuel didactique 38
marché canadien-français 24
marché du travail 31
McGill University 43, 77
mesure quantitative 12
métalinguistique 61
ministère des Communications 47
module administratif 17, 18
module de traduction 14
module documentaire 17, 18
module terminologique 18
mot technique 12
moyen pifométrique 13

méologisme 72, 91
niveau collégial 38
nom du traducteur 39, 104
normalisation 32
notices financières 88

Observatoire de la langue française 38
ordinateur 21
organisation de l'entreprise 17, 21, 48
original américain 38

pancarte 88
panneaux indicateurs 88
parfait bilingue 48
partage des tâches 33
pigiste (voir aussi traducteur indépendant) 45
planification 13
politique terminologique 7
politique traductionnelle 7
polyglotte 85
portugais 89
prix de revient 14
processus d'accélération 59
profession de traducteur 60, 75, 106
programme de francisation 7, 8, 27
programme de traduction 30
programmeur linguiste 76
progrès scientifique 59
protection du consommateur 24
protection juridique 101
pseudo-francisation 27

qualité 31
qualité de la traduction 31
« Que sais-je? » 88

rapport aux actionnaires 88
recherches terminologiques 91

rédacteur 44
régime d'avantages sociaux 88
régime fiscal 107
règlement 40, 48
relations publiques 17
rémunération équitable 104
rémunération proportionnelle 104
rémunération supplémentaire 104
rentabilité opérationnelle 22
re-traduction 108
réviseur 18
russe 89

secrétaire-traductrice 61
secret industriel 32
secret professionnel 104
secteur parapublic 83
secteur privé 29, 60, 83
secteur public 30, 60, 83
service des compagnies 47
service de traduction
(voir aussi cabinet de traduction 16, 19, 27, 29, 85
service linguistique 88
seuil de rentabilité 15
siège social 88
Sir George Williams University 43, 77
situation linguistique 29
situation sociale et fiscale 107
Société des traducteurs du Québec
(voir aussi S.T.Q.) 29, 44, 45, 79
sondage 13
soumissions 88
stabilité du personnel 24
stage de formation 107
statut juridique 104
S.T.Q. (voir aussi Société des traducteurs
du Québec et association professionnelle) 29, 44, 45, 79
stylistique comparée 78
suédois 89
surcaractérisation 72

tarif horaire 86
tarifs professionnels 85
technicité 12
technologie de l'informatique 21
temps 31
temps de traduction 13
termes techniques 12
terminologie de traduction 71
terminologie française 37
terminologie spécialisée 32
terminologue 15, 44
textes traduits 74

théorie classique 37
théorie de la traduction 37
traducteurs-conseils 29
traducteurs indépendants (*voir aussi pigiste*) 44, 45, 78, 103
traducteurs juridiques 40, 75
traducteurs littéraires 75
traducteurs publicitaires 75
traducteurs salariés 78, 103
traducteurs techniques 60, 61
traduction commerciale 31
traduction invisible 31, 38
traduction juridique 12, 40
traduction littéraire 61
traduction publicitaire 61
traduction technique 61, 66
transparence 69, 76

uniformité terminologique 21
Union technique de l'électricité 91
université Laurentienne (Sudbury) 76, 77
université Laval 43, 77
université de Moncton au Nouveau-Brunswick 77
université de Montréal 38, 43, 76, 77
université d'Ottawa 76, 77
université du Québec à Trois-Rivières 77
utilisateurs 103

vocabulaire 91
voie d'arbitrage 105
volume 31
volume de traduction 31, 41

Achevé d'imprimer à
Québec en mai 1978, sur
les presses du Service de la reprographie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

L'Éditeur officiel
du Québec

Réalisé par le service de diffusion
Direction des relations publiques
Office de la langue française

ISBN 0-7754-3016-1

Code 34-P-5073